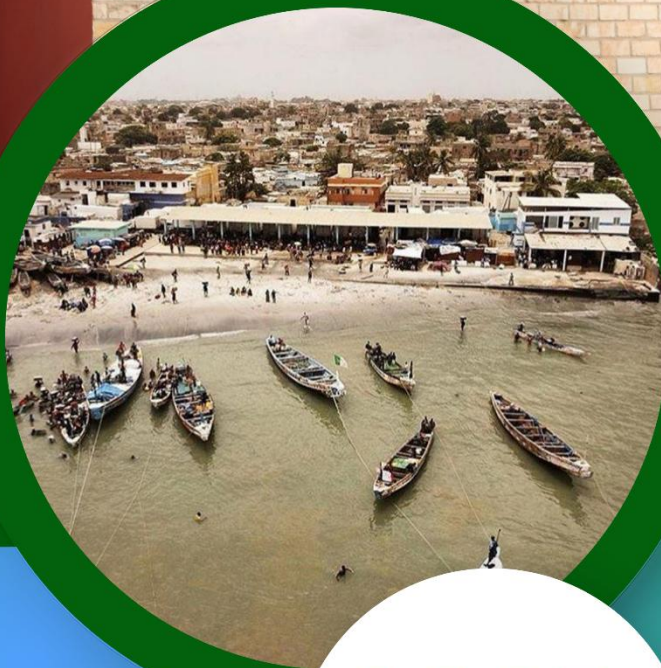
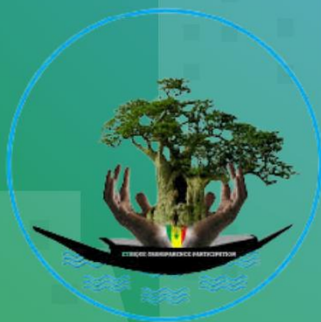




PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE PDC-D) DE RUFISQUE EST

**2025
2029**



**AGENCE RÉGIONALE DE
DÉVELOPPEMENT (ARD) DE DAKAR**





MOT DU MAIRE



Chers concitoyens, Chères concitoyennes, Honorables partenaires au développement, Mesdames, Messieurs,

L'élaboration et la validation du présent **Plan de Développement Communal Durable (PDC -D) 2025- 2029** de **Rufisque-Est** marque un tournant décisif dans le processus de planification stratégique de notre collectivité territoriale. Ce document de référence est élaboré conformément aux dispositions de **l'Acte 3** de la décentralisation et en cohérence avec les orientations nationales de développement marquées par la **loi N°2022 - 10** relative au nouveau **Système National de Planification (SNP)**. Cette loi nous rapproche des politiques au sommet à travers le référentiel des politiques publiques la **vision Sénégal 2050**, traduit notre volonté politique de doter notre commune d'un outil **prospectif, opérationnel et inclusif**, à la hauteur des défis actuels et futurs de notre territoire.

Ainsi, dans un contexte caractérisé par des mutations **économiques, sociales, environnementales** et **démographiques** profondes, il était indispensable pour notre équipe municipale de disposer d'un **cadre d'action** structurant, basé sur un **diagnostic territorial participatif**, une identification rigoureuse des **besoins** et **priorités** des populations, ainsi qu'une **planification réaliste** des interventions à **court, moyen et long terme**.

Le processus d'élaboration du **PDC-D** a été conduit de manière inclusive, mobilisant l'ensemble des parties prenantes du territoire. Je salue ici la contribution précieuse des conseillers municipaux, services techniques déconcentrés de l'État, Organisation non gouvernementale (ONG), organisations communautaires de base (OCB), associations de femmes et de jeunes, personnes handicapées, chefs religieux et coutumiers, délégués de quartiers, opérateurs économiques, artisans, ainsi que nos partenaires techniques et financiers, qui ont tous apporté leur expertise, leurs attentes et leur vision du développement local.

Ce document stratégique repose sur des **principes fondamentaux** de bonne gouvernance, à savoir : la **participation citoyenne**, la **transparence**, la **redevabilité**, la **durabilité** et l'**équité territoriale**. Il constitue désormais la base de toutes nos politiques publiques locales, de nos investissements et de nos initiatives multisectorielles visant à améliorer durablement les conditions de vie des populations. À travers ce **PDC-D**, notre ambition est de renforcer la **cohésion sociale**, promouvoir l'**accès équitable** aux services sociaux de base, dynamiser l'**économie locale** à travers la valorisation des chaînes de valeur territoriales, encourager l'**innovation et l'entrepreneuriat**, améliorer la **gouvernance foncière** et renforcer la **résilience** de la commune face aux **chocs climatiques** et **sanitaires**.

Je voudrais, en ma qualité de **Maire**, rappeler que le **développement territorial** est un processus **collectif et continu**. La réussite de ce plan dépendra de notre capacité à maintenir une synergie forte entre tous les acteurs **institutionnels, communautaires** et **économiques**. Ce **PDC-D** n'est pas un simple document administratif. Il constitue une **vision partagée**, un **contrat social**, un **engagement commun** pour bâtir une commune **résiliente, prospère et juste**. Notre objectif est de **hisser** la commune de



Rufisque Est à un niveau de développement local jamais atteint et de la positionner en un territoire attractif, écologique, versée dans les nouvelles technologies. Je ne manquerai non plus de faire appel à l'exécutif central et aux partenaires nationaux et internationaux pour un accompagnement.

Je tiens particulièrement à féliciter et remercier l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Dakar pour son accompagnement méthodologique et son encadrement technique rigoureux. Grâce à son expertise éprouvée, à sa disponibilité constante et à son engagement pour le développement local, l'ARD a largement contribué à la qualité, à la cohérence et à la légitimité de ce PDC-D. Sa posture de partenaire de proximité a été un levier déterminant dans la réussite du processus. Nous renouvelons ici notre volonté de maintenir et renforcer cette collaboration dynamique pour les phases de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

Je lance un appel solennel à l'ensemble des forces vives de la commune à s'approprier le PDC-D, à veiller à sa mise en œuvre efficace, à participer activement à son suivi-évaluation et à en faire un levier stratégique de transformation locale.

Que ce Plan de Développement Communal soit le reflet de notre engagement collectif en faveur d'un développement harmonieux, équitable et durable.

Vive la Commune de Rufisque-Est

Vive la République,

Vive le Sénégal.

Elimane Sakho Sembene

Maire de la Commune de Rufisque Est



MOT DE LA DIRECTRICE DE L'ARD DE DAKAR



Chers partenaires, chers concitoyens de **Rufisque-Est**, chers acteurs du développement territorial.

C'est avec un grand honneur et un profond sentiment de responsabilité que j'approuve ce Plan de Développement Communal Durable (**PDC-D**) de Rufisque-Est. Ce document stratégique représente bien plus qu'un simple programme d'actions : il incarne notre ambition collective de bâtir un avenir **résilient, inclusif et durable** pour ce territoire au potentiel exceptionnel.

La commune de **Rufisque-Est**, carrefour **historique** entre **urbanisation** dynamique et **patrimoine naturel** préservé, fait face à des enjeux complexes qui nécessitent des réponses **innovantes** et **concertées**. **L'expansion urbaine** maîtrisée, la préservation des **écosystèmes** côtiers et agricoles, **l'accès équitable** aux services sociaux de base et la création **d'opportunités économiques** durables constituent autant de défis que ce **PDC-D** entend relever avec détermination.

L'élaboration de ce **PDC-D** s'est appuyée sur une large consultation des **forces vives** du territoire (élus locaux, OCB, secteur privé, société civile) et une **approche intégrée** conciliant développement **socio-économique** et **protection environnementale**.

Une vision **partagée** et **prospective** alignée sur les Objectifs de Développement Durable (**ODD**) et la **Vision Sénégal 2050** a été dégagée d'un commun accord avec les acteurs territoriaux. Cette vision est traduite à travers les **grandes orientations** et les **priorités stratégiques** du **PDC-D** qui s'articulent autour de (i) **Capital humain** : renforcement des services éducatifs et sanitaires, inclusion des jeunes et des femmes ; (ii) **Économie locale durable** : valorisation des filières porteuses (agriculture périurbaine, pêche artisanale) ; (iii) **Développement urbain maîtrisé** : aménagement équilibré et infrastructures résilientes, protection du littoral, sauvegarde de la biodiversité et gestion intégrée des déchets ; (iv) **Gouvernance inclusive** : Cadre Territorial de Concertation (CTC), budget participatif.

En ma qualité de Directrice de **L'ARD**, je tiens à saluer l'engagement remarquable de tous les acteurs qui ont contribué à l'élaboration de ce document de référence. Le **PDC-D** de Rufisque-Est témoigne de notre capacité collective à transformer les **contraintes** en **opportunités** et à inventer des **solutions** adaptées aux **spécificités locales**.

La réussite de ce **PDC-D** ambitieux dépendra de notre mobilisation continue. J'appelle donc l'ensemble des parties prenantes à faire preuve de persévérance dans sa mise en œuvre, pour que **Rufisque-Est** devienne un modèle de développement territorial **équilibré** où **progrès économique** rime avec **justice sociale** et respect de **l'environnement**.

YACINE TINE DIENG

Directrice de l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Dakar



TABLE DES MATIERES

I. LIVRET A : GENERALITES SUR LE PROCESSUS	12
1.1. INTRODUCTION	12
1.2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	14
1.3. OBJECTIFS	16
1.4. METHODOLOGIE	16
1.4.1. PHASE PREPARATOIRE	16
1.4.1.1. La prise de décision d'élaborer le PDC-D	17
1.4.1.2. Le lancement officiel du processus d'élaboration du plan	17
1.4.1.3. La formation des enquêteurs	18
1.4.2. PHASE DE DIAGNOSTIC	19
1.4.2.1. Le diagnostic technique	19
1.4.2.2. Le Diagnostic Participatif Communautaire (DCP)	21
1.4.3 PHASE DE PLANIFICATION	22
1.4.3.1. Formulation de la vision	22
1.4.3.2. Définition des axes et objectifs stratégiques	22
1.4.4. PHASE VALIDATION	22
1.4.5. PHASE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI ÉVALUATION	23
1.4.5.1. Mise en œuvre du PDCD	23
1.4.5.2. Suivi-évaluation du PDCD	23
II. LIVRET B : PRESENTATION DE LA COMMUNE	25
2.1. PROFIL HISTORIQUE DE LA COMMUNE	25
2.2. LOCALISATION DE LA COMMUNE	26
2.3. RELIEF, SOL ET HYDROGRAPHIE	26
2.4. DEMOGRAPHIE	27
III. LIVRET C : DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE	31
3.1. PROFIL SOCIAL	31
3.1.1. EDUCATION ET FORMATION	31
3.1.2. SANTE ET BIEN ETRE	34
3.1.3. HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT	37
3.1.4. URBANISME, HABITAT ET CADRE DE VIE	39
3.1.5. JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	42
3.1.6. CULTURE ET TOURISME	43
3.1.7. PROTECTION SOCIALE	44
3.1.8. SECURITE ET PROTECTION CIVILE	45
3.2. PROFIL ECONOMIQUE	46
3.2.1. AGRICULTURE ET ELEVAGE	46
3.2.2. PECHE	49
3.2.3. AGROALIMENTAIRE	51
3.2.4. ARTISANAT	51
3.2.5. COMMERCE	52
3.2.6. TRANSPORT ET MOBILITE	53
3.3. PROFIL ENVIRONNEMENTAL ET DIMENSIONS TRANSVERSALES	54
3.3.1. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	54
3.3.2. MIGRATION	57
3.3.3. GENRE ET COUCHES DEFAVORISEES	57
3.3.4. NUTRITION	58
3.4. PROFIL GOUVERNANCE DE LA MAIRIE ET VIE ASSOCIATIVE	59
3.4.1. GOUVERNANCE DE LA MAIRIE	60



3.4.1.1. Gouvernance administrative de la collectivité	60
3.4.1.2. Gouvernance financière de la collectivité	60
3.4.2. DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE LOCALE	62
3.4.2.1. Groupements de Promotion Féminine (GPF):	62
3.4.2.2. Groupements d'Intérêt Économique (GIE):	63
3.4.2.3. Associations	63

LIVRET D : PLANIFICATION STRATEGIQUE ----- 67

4.1. VISION DE LA COMMUNE----- 67

4.2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT ----- 67

4.3. PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES (PAP) ----- 69

V. LIVRET E : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU PLAN ----- 87

5.1. MISE EN ŒUVRE DU PDC-D----- 87

5.1.1. ANALYSE DU PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT (PAI)----- 87

5.1.2. STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES ----- 87

5.1.2.1. Mobilisation des ressources internes----- 87

5.1.2.2. Mobilisation des ressources externes ----- 88

5.1.3. MARKETING DU PDC-D ----- 88

5.2. SUIVI – EVALUATION DU PLAN ----- 89

5.2.1. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE ----- 89

5.2.2. EVALUATION DU PLAN ----- 89

ANNEXES : ----- 90



TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABEAU 1 : ZONAGE DE LA COMMUNE DE RUFISQUE-EST	20
TABEAU 2 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR QUARTIERS	27
TABEAU 3 : REPARTITION PAR NIVEAU ET PAR TYPE DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES.....	32
TABEAU 4 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR EDUCATION	34
TABEAU 5 : REPARTITION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES PAR NOMBRE	35
TABEAU 6 : NORMES OMS DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES	36
TABEAU 7 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE LA SANTE	37
TABEAU 8 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT	39
TABEAU 9 : DIAGNOSTIC SECTEUR URBANISME, HABITAT ET CADRE DE VIE.....	41
TABEAU 10 : DIAGNOSTIC SECTEUR DE LA JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS.....	42
TABEAU 11 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE LA CULTURE ET DU TOURISME.....	44
TABEAU 12 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE LA PROTECTION SOCIALE	44
TABEAU 13 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR SECURITE ET PROTECTION CIVILE.....	45
TABEAU 14 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE.....	49
TABEAU 15 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE LA PECHE.....	50
TABEAU 16 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'AGROALIMENTAIRE	51
TABEAU 17 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'ARTISANAT.....	52
TABEAU 18 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DU COMMERCE.....	52
TABEAU 19 : DIAGNOSTIC SECTEUR ENVIRONNEMENTAL ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	56
TABEAU 20 : DIAGNOSTIC SECTEUR MIGRATION.....	57
TABEAU 21 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR GENRE ET COUCHES DEFAVORISES	58
TABEAU 22 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE LA NUTRITION	59
TABEAU 23 EVOLUTION DES IMPOTS TAXES ET PRODUITS DOMANIAUX ENTRE 2022 ET 2024.....	62
TABEAU 24 : DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE	64
TABEAU 25 : AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT.....	68
TABEAU 26 : PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES.....	69

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 AXES VISION SENEGAL 2050	14
FIGURE 2 : CARTE ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE DE RUFISQUE-EST	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
FIGURE 3 : CARACTERISTIQUES DU RELIEF	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
FIGURE 4: REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'EVOLUTION DE LA POPULATION DE RUFISQUE-EST	29
FIGURE 5 : CARTE DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES	32
FIGURE 6 : ANALYSE DU SECTEUR EDUCATIF	33
FIGURE 7 : CARTE DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES	36
FIGURE 8 : CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT	40
FIGURE 9 : ANALYSE DES DONNEES IR2P URBANISME ET HABITAT	41
FIGURE 10 CARTE DES PARCELLES DE LA ZONE MARAICHIERE DU LENDENG	47
FIGURE 11 EVOLUTION DES RECETTES ENTRE 2022 ET 2024	61



LISTE DES PHOTOS

PHOTO 1 : ATELIER DE LANCEMENT DU PDC-D A LA MAIRIE DE RUFISQUE-EST -----	9
PHOTO 2 : FORMATION DES ANIMATEURS LOCAUX COMPOSES DES AGENTS DE L'ARD ET DES ETUDIANTS DE LA COMMUNE-----	19
PHOTO 3 : ATELIER DE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF COMMUNAUTAIRE (DPC) ET DE PLANIFICATION-----	21
PHOTO 4 : CEREMONIE DE NDEUP-----	43
PHOTO 5 : ETAT DU TERMINUS DES MINIBUS 63 A ARAFAT-----	53
PHOTO 6 : STATION TER A RUFISQUE-EST-----	53



LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFOM	Atouts Faiblesses Opportunités Menaces
APE	Association des Parents d'Elèves
ARD	Agence Régionale de Développement
CAOSP	Centre Académique de l'Orientation Scolaire et Professionnelle
CEL-VA	Contribution Economique Locale sur la Valeur Ajoutée
CEL-VL	Contribution Economique Locale sur la Valeur Locative
CGCT	Code Générale des Collectivités Territoriales
CTR	Comité Technique Restreint
CGE	Comité de Gestion des Ecoles
CCJ	Conseil Communal de la Jeunesse
CEP	Commission Elargie de Planification
CTC	Cadre Territorial de Concertation
CDEPS	Centre Départemental d'Education Populaire et Sportif
CC	Changements Climatiques
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
DPC	Diagnostic Participatif Communautaire
DPES	Document de Politique Economique et Sociale
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GES	Gestion Environnementale et Sociale
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
HLM	Habitat à Loyer Modéré
IA	Inspection d'Académie
IEF	Inspection de l'Education et de la Formation
IME	Inspection Médicale des Ecoles
IR2P	Inventaire Rapide du Potentiel de la Plateforme
ODD	Objectifs de Développement Durable
OCB	Organismes Communautaires de Base
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG 3D	Organisation Non Gouvernementale - Décentralisation Droits Humains Développement
OSC	Organisation de la Société Civile
PAAME	Projet d'Amélioration des Apprentissages en Mathématiques à l'Elémentaire
PAAEDC	Plan d'Actions pour l'Accès à l'Énergie Durable et au Changement climatique
PAP	Plan d'Action Prioritaire
PADES	Programme d'Appui au Développement de l'Education au Sénégal
PAI	Plan Annuel d'Investissement
PDC-D	Plan de Développement Communal Durable
PTI	Plan Triennal d'Investissement
PODES	Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social
PTIP	Programme Triennal d'Investissement Public
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PSE	Plan Sénégal Emergent
PND	Plan National de Développement
PFPI	Projet de Formation Professionnelle et d'Insertion
PNA	Plan National d'Adaptation
PNADT	Plan National d'Aménagement et de Développement du Territoire
PQJ	Plan Quinquennal de la Jeunesse
SONAGED	Société Nationale de Gestion de Déchets



SOCOCIM	Société Ouest-Africaine des Ciments
SND	Stratégie Nationale de Développement
SNP	Système National de Planification



LIVRET A : GENERALITES

1.1

INTRODUCTION

1.2

CONTEXTE ET
JUSTIFICATION

1.3

OBJECTIFS

1.4

METHODOLOGIE



I. LIVRET A : GENERALITES SUR LE PROCESSUS

1.1. INTRODUCTION

Au lendemain des indépendances, le Sénégal s'est engagé dans un processus irréversible de planification de son développement. Ainsi, durant toute la période allant de 1960 à 1980, l'État devait systématiquement intervenir en occupant les « hauteurs dominantes » de l'économie nationale. Plusieurs projets et programmes de développement ont été élaborés et exécutés par les pouvoirs publics. Les sept premiers plans ont été élaborés et mis en œuvre selon cette optique.

Au cours de la décennie 80, confrontée à la vulnérabilité accrue de l'économie et aux difficultés de la prévision économique dans un environnement plus aléatoire, sevrée de données statistiques suffisamment fiables et récentes, la planification rigide s'est avérée de moins en moins bien armée pour mettre en œuvre une stratégie de réaction aux aléas et pour programmer les investissements jusqu'au terme du plan.

Il devenait alors urgent de repenser le système de planification afin de mieux l'adapter au contexte mouvant de l'environnement économique et financier mondial. Les bases de cette réflexion furent jetées par le Conseil Supérieur du Plan réuni le 29 juin 1987.

À cet égard, la réforme du Système National de Planification (SNP) de 1987 avait prévu trois instruments de planification que sont l'étude prospective, le Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (PODES) et le Programme Triennal d'investissements Publics (PTIP).

Toutefois, la mise en œuvre du SNP a rencontré des dysfonctionnements liés, notamment, à une faible articulation des instruments de planification, à la non approbation des 10^{ème} (2002-2007) et 11^{ème} PODES (2008-2013). A partir de 2010, le Document de Politique Economique et Sociale (DPES, 2010-2012) s'est substitué aux Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP). En 2014, le Plan Sénégal Emergent (PSE), avec ses deux (2) Plans d'Actions Prioritaires (PAP) I et II, couvrant la période 2014-2023, a été érigé comme unique référentiel de la politique économique et sociale.

Par ailleurs, l'analyse de la mise en œuvre de la phase I du Plan Sénégal Émergent (PSE) a révélé que, même si des résultats appréciables ont été enregistrés au cours de la période (2014-2018), la non-atteinte de certaines cibles résulte, en partie, d'un dispositif de planification et d'un mécanisme de suivi-évaluation qu'il importe d'améliorer et de renforcer. En outre, le contexte de la pratique de planification a été marqué par l'avènement de l'Acte III de la décentralisation, la Charte de la déconcentration, la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) puis les Objectifs de Développement Durable (ODD), le budget-programme et l'implication d'autres acteurs, notamment le secteur privé et la société civile.



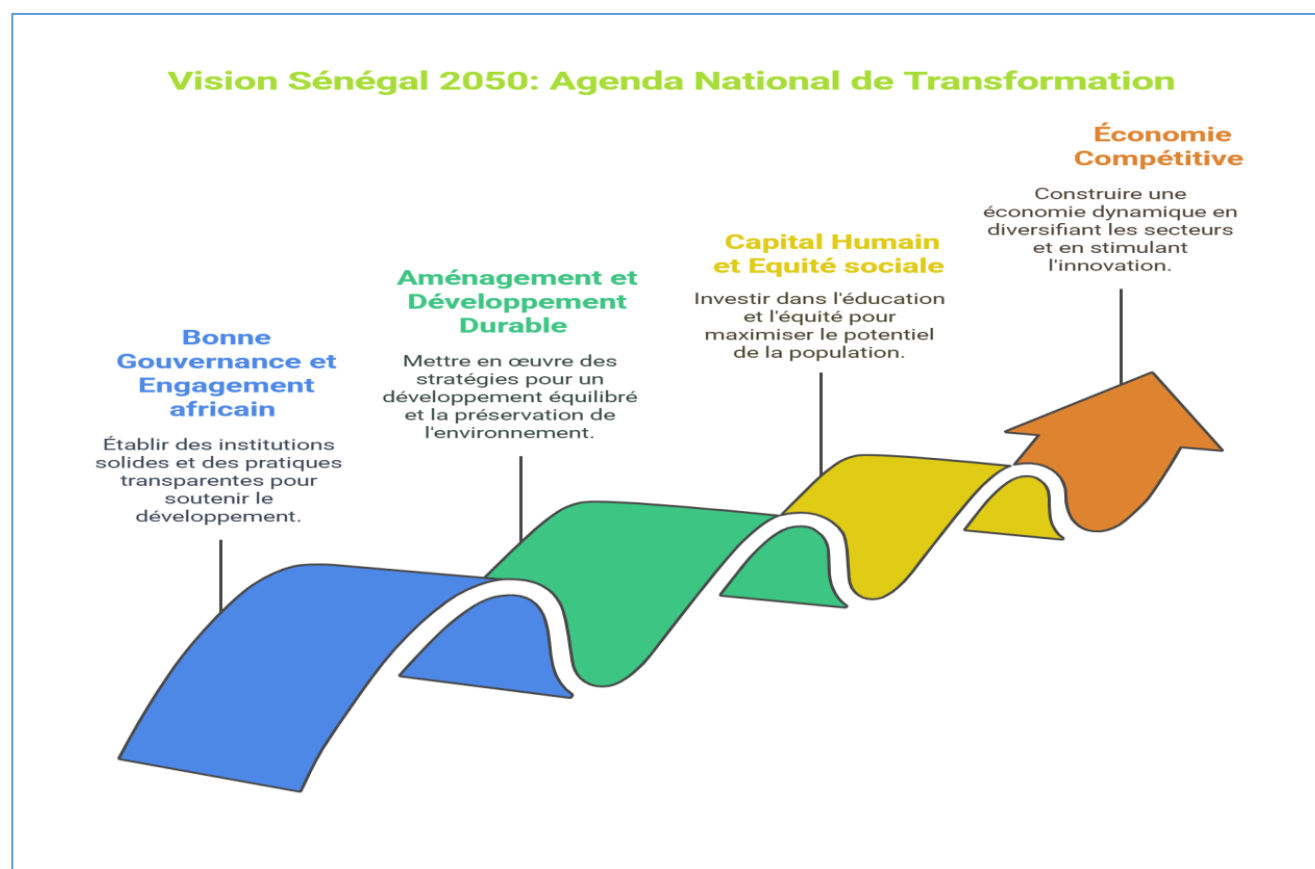
Dans ce cadre de poursuite du pilotage du développement économique, social et environnemental et de l'amélioration des conditions de vie des citoyens, le Sénégal va formuler son nouveau Plan National de Développement (PND) 2024-2028 en accord avec les nouvelles orientations du régime en place. Dans cette dynamique de recherche d'un État efficace garant de l'intérêt général et de la cohérence des interventions publiques, il est apparu judicieux de repenser le rôle et la capacité de la planification dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions de développement. A travers l'adoption de la loi d'orientation relative au nouveau Système National de Planification (SNP) en 2022, parmi les plans territoriaux de développement figure le Plan de développement Communal (PDC) comme outil de planification qui définit les options de développement de la commune en tenant compte des objectifs stratégiques du Plan National de Développement (PND) en cours de réalisation.

Cependant, depuis 2024 avec la nouvelle alternance, un changement de paradigme est observé. Le nouveau référentiel de planification qu'est la « **vision Sénégal 2050** » est assise sur un pacte national fondé, d'une part sur la probité et l'intégrité des détenteurs de l'autorité publique (« Jub, Jubal, Jubbanti »), d'autre part sur le civisme et l'engagement patriotique des acteurs nationaux non étatiques. L'indépendance de la justice, le renforcement des corps d'inspection et de contrôle, la transparence et la disponibilité des informations à caractère public, le maintien sans concession de l'ordre public et civique, seront autant de leviers qui matérialiseront ce pacte social national.

Projet collectif de la Nation, l'Agenda National de Transformation mobilise toutes les composantes sociales du pays. A ce titre, un processus itératif de présentation de la Vision sur l'ensemble du territoire permet d'enrichir sa formulation, en écoutant et en intégrant les préoccupations des populations pour décliner un Master-Plan sur 10 ans. Ainsi, ce plan reflète de manière cohérente et structurée les priorités issues du terrain, afin d'enrichir et d'améliorer l'impact de la Vision 2050. Dans ce cadre, la Vision 2050 sera également déclinée par filières d'activité, dans toutes les filières liées aux moteurs de croissance, afin d'enrichir les propositions de réformes et d'investissements par les recommandations du secteur privé national et du secteur privé local issu des différents pôles économiques. Chaque pôle économique et chaque collectivité territoriale sera également invité à s'approprier la Vision 2050 et à la décliner en stratégie quinquennale, en coordination avec l'équipe chargée au niveau central de la planification – programmation de la Vision 2050.



Figure 1 : Vision Sénégal 2050



1.2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis son accession à l'indépendance en 1960, la carte administrative du Sénégal a subi des modifications, comme en témoignent les réformes majeures qui ont jalonné l'organisation administrative du pays. La réforme du 1^{er} février 1972 fixe l'organisation de l'administration territoriale en divisant le pays en sept (07) régions à leur tour subdivisé en départements, les départements en communes et arrondissements et les arrondissements en communautés rurales.

La réforme de 1972, qui constitue une référence, marque la construction d'une carte administrative qui allait servir de support à la politique de décentralisation caractérisée par une structuration à base communautaire avec l'érection de la communauté rurale comme collectivité locale dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Ensuite, vient la réforme de 1996 consacrant la régionalisation et constitue l'étape la plus importante de la politique de décentralisation, surtout de par l'ampleur des compétences que l'Etat a transféré aux collectivités locales et aux responsabilités confiées aux régions. La promotion de la région au rang de collectivité locale constitue aussi l'un des points forts de cette réforme. La région gère désormais, à l'instar des communes et des communautés rurales, toutes les « affaires » qui sont de sa compétence. Celle-ci est administrée par un conseil régional élu au suffrage direct. La création de communes d'arrondissement, ainsi que l'institution comme principe du contrôle de



légalité à posteriori, en lieu et place du contrôle de tutelle, font également partie de la réforme de 1996.

A l'analyse, la pratique effective de cette politique de décentralisation a permis d'engranger des avancées administratives et institutionnelles indéniables, mais beaucoup de limites pèsent encore sur sa mise en œuvre. L'évolution du contexte et la faiblesse des politiques et stratégies de développement, appliquées jusque-là, induisent la nécessité d'initier des alternatives susceptibles de corriger les déficiences et de produire, simultanément, des progrès significatifs à l'échelle nationale et un développement local harmonieux.

Pour ce faire, le gouvernement du Sénégal a opté pour la réforme de l'Acte III de la Décentralisation avec des orientations claires de construire le renouveau de la modernisation de l'Etat, à travers une décentralisation cohérente dans ses principes et performante dans sa mise en œuvre découlant d'une volonté exprimée par les acteurs du développement, à travers les documents de stratégie et de politiques actualisés.

Cette réforme vise l'élaboration d'une nouvelle politique nationale de décentralisation qui permet d'asseoir des territoires viables, compétitifs et porteurs d'un développement durable à travers des pôles de développement pour ainsi rendre possible la territorialisation des politiques publiques et faciliter la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) auquel doivent être arrimés tous les outils de planification. Considéré dorénavant comme document de référence des politiques publiques, le PSE en corrélation avec l'ACTE III promeut une meilleure planification et une meilleure gestion de l'espace des villes et autres établissements humains afin d'améliorer la qualité du cadre de vie en milieu urbain et ainsi lutter contre les inondations.

Le dispositif institutionnel et juridique de l'Acte III promeut également une politique de planification locale participative en vue de permettre aux collectivités territoriales : (i) de définir leurs objectifs de développement, en tenant compte de leurs atouts et contraintes ; (i) de tenter d'impulser et de mettre en œuvre le développement local en se fondant sur la combinaison de leurs ressources propres et de moyens additionnels provenant de diverses sources (Etat, partenaires bilatéraux et multilatéraux, organismes d'appui au développement, coopération décentralisée, etc.).

A cet effet, les dispositions générales de l'**article 3** du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisent que : « **Les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt local** ».

Conformément au CGCT, la commune de **Rufisque-Est** a en charge l'élaboration de son Plan de Développement Communal (PDC) qui se veut durable déclinant sa vision futuriste et ses orientations stratégiques dans un horizon de 05 ans.

C'est dans ce cadre que la commune de **Rufisque-Est** a pris l'initiative d'élaborer son Plan de Développement Communal Durable (PDC-D) pour orienter et encadrer les actions et initiatives de



développement durable entreprises sur son territoire tout en intégrant les aspects de la double planification, des questions transversales et des enjeux liés aux ODD.

A cet effet, la commune est accompagnée par le bras technique des collectivités territoriales, l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Dakar en collaboration avec le Comité Technique Régional (CTR).

1.3. OBJECTIFS

L'objectif général est de doter la commune de **Rufisque-Est** d'un outil de référence permettant de promouvoir efficacement le développement de son territoire. En effet, il s'agit de construire une vision globale et concertée à l'échelle de la commune et de lui permettre de promouvoir ainsi des programmes et projets suffisamment articulés d'une part aux besoins et aspirations de ses citoyens, à ceux des communautés de base qui vivent dans leurs arrières pays et d'autre part aux orientations nationales.

De manière spécifique, il s'agira :

- ☞ De faire l'inventaire rapide du potentiel de la commune à travers l'outil d'IR2P et de procéder à un bilan diagnostic sans complaisance des Forces et Faiblesses mais aussi des Opportunités et Menaces (matrice FFOM) des différents secteurs d'activités qui pèsent sur le développement socio-économique ;
- ☞ De formuler avec l'ensemble des catégories d'acteurs concernés, la vision partagée du développement territorial de la commune assortie des axes stratégiques de développement auxquels doivent être articulés les actions de développement à mener dans les secteurs d'activités pour résorber le gap en matière de développement ;
- ☞ D'élaborer les fiches projets ou programmes avec des objectifs, des résultats mesurables et des ressources financières mobilisables ainsi que le partage des responsabilités en matière de réalisation et de suivi d'une manière claire et précise.

1.4. METHODOLOGIE

Le processus d'élaboration du PDC-D de Rufisque-Est a obéi à une démarche participative et inclusive. Il a donné l'opportunité à tous les acteurs locaux et aux services techniques : Conseillers municipaux, Organisations Communautaire de Base (OCB), Organisations de la Société Civile (OSC), groupes d'acteurs interprofessionnels, représentants d'ONG, leaders d'opinions, membres de comités de gestion, membres d'Associations de Parents d'Elèves (APE) et de Comités de Gestion des Ecoles (CGE), Représentants de la Jeunesse (CCJ) et groupes vulnérables de nouer le dialogue et de se concerter sur les problématiques majeures du développement de la commune afin de formuler des stratégies pertinentes d'actions. Le PDC-D de Rufisque-Est est élaboré à travers un processus décliné en treize (13) étapes réparties en cinq (05) grandes phases que sont : (i) la phase préparatoire, (ii) la phase de diagnostic, (iii) la phase de planification, (iv) la phase de validation, (v) la phase de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

1.4.1. PHASE PREPARATOIRE



C'est une phase capitale dans le processus d'élaboration du PDC-D. Il a permis d'asseoir les conditions de réussite du processus. Cette phase comprend trois (3) étapes :

1.4.1.1. LA PRISE DE DECISION D'ELABORER LE PDC-D

Les dispositions générales de l'article 3 du Code General des Collectivités Territoriales (CGCT) précisent que : « Les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt local ». Le conseil municipal a mis en place un Comité de Pilotage devant accompagner le processus d'élaboration du Plan de Développement Communal Durable (PDC-D) et d'en assurer le suivi-évaluation. Conscient de l'importance de se doter d'un outil d'aide à la décision et de négociation, le conseil municipal par délibération s'est engagé à l'élaboration dudit document.

1.4.1.2. LE LANCEMENT OFFICIEL DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN

Cette phase marque le démarrage du processus d'élaboration du PDC-D. Elle a pour objectif de partager la note d'orientation méthodologique d'élaboration du plan de développement avec l'ensemble des acteurs locaux impliqués, de partager les outils et de lancer officiellement le processus de planification.

L'atelier de lancement s'est tenu le **03 Août 2023** à la salle de délibérations de la mairie en présence de l'ARD, du CTR, des Services Techniques Déconcentrés, des partenaires, des conseillers municipaux, des autorités administratives et coutumières, des OCB, de la société civile, des délégués et imams de quartiers et des associations de femmes et de jeunes.

Ce fut l'occasion pour l'ARD de revenir sur l'importance du PDC-D et sur la démarche méthodologique participative et itérative à utiliser à travers un chronogramme des étapes. Cet atelier fut également un lieu d'échanges et d'harmonisation de la compréhension suite aux multiples questions soulevées par les participants.

L'objectif des résultats attendus du processus a été partagé afin de dégager un niveau de compréhension commune du processus auprès des acteurs. Pour une bonne réussite dans la démarche, une collaboration fructueuse a été demandée à tous les acteurs présents et une démultiplication de l'information auprès de la population locale afin de préparer l'arrivée des équipes de collecte des données et de diagnostic communautaire.



Photo 1 : Atelier de lancement du PDC-D à la Mairie de Rufisque-Est

1.4.1.3. LA FORMATION DES ENQUETEURS

Elle a porté sur l'utilisation de l'outil IR2P (Inventaire Rapide du Potentiel de la Plateforme) à travers les smartphones et les différents volets à renseigner dans les secteurs pris en compte dans l'inventaire. L'outil de collecte sous kobocollect a été partagé, il permet de recueillir des données quantitatives et qualitatives. L'accent a été mis sur les volets social, économique, et environnemental. Relativement, le social renferme les secteurs de la santé et de l'éducation. Les volets économique et environnemental concernent la dynamique économique locale caractérisée par les équipements marchands, mais également le cadre de vie et l'assainissement etc.

Les données ont été collectées auprès des cibles prédéfinies telles que sanitaires, éducatives (publiques et privées), les délégués de quartiers ou de marchés, et les chefs de services sectoriels établies dans la localité. La formation a duré une journée, cinq (05) enquêteurs issus de la commune et cinq (05) autres des stagiaires de l'ARD ont suivi la formation.



Photo 2 : Formation des animateurs locaux composés des agents de l'ARD et des étudiants de la commune

1.4.2. PHASE DE DIAGNOSTIC

Le Diagnostic Participatif (DP) a permis d'effectuer la situation de référence des principales ressources et potentialités territoriales, d'analyser les principales forces et faiblesses recensées dans les différents secteurs et domaines de compétence de la commune de Rufisque-Est. Ce DP a été conduit de manière efficace et relativement rapide, en utilisant un certain nombre d'outil tels que l'Inventaire Rapide du Potentiel de la Plateforme (IR2P) à travers Kobocollect. Cette phase comporte les deux étapes suivantes :

1.4.2.1. LE DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Il concerne l'enquête de pré-diagnostic qui a permis d'inventorier et de cartographier le potentiel en infrastructures et équipements de la commune. Il s'est réalisé à travers l'outil IR2P de collecte d'informations qui permet une prise de décision rapide dans le cadre de la planification, du suivi et de l'évaluation des actions de développement. Son objectif est de fournir un inventaire quasi-complet du potentiel socio-économique, des infrastructures et équipements clés et d'identifier les besoins nouveaux. Son administration intègre la dimension spatiale dans les analyses descriptives pour une meilleure planification des interventions et permet de faciliter l'accès des décideurs locaux



aux données et informations en un temps réduit. Le diagnostic technique s'est tenu du **21 Août 2023** au **01 Septembre 2023**

Le diagnostic technique s'est réalisé à travers les différents quartiers qui composent la commune Rufisque-Est. Ces derniers ont été subdivisés en six (06) zones éco géographiques homogènes pour faciliter le déploiement des enquêteurs et la collecte des données sur le terrain.

Tableau 1 : Zonage de la commune de Rufisque-Est

ZONES	QUARTIERS
ZONE 1 : Littoral	Keury kaw ; Keury souf ; Mérina 1 ; Keury souf gare ; Mérina 2 ; Thiawlene Pouyene ; Thiawlene digue ; Thiawléne ; Boute
ZONE 2 : COLOBANE	Colobane 1 ; Colabane 1 Bis ; Colobane 2 SUD 1 ; Colobane 2 SUD 2 ; Cité sococim ; Colobane sococim ; Colobane voie ferrée ; Colobane NORD EST ; Colobane 2 NORD Colobane 1 NORD
ZONE 3 : NORD	Champs de course ; Arafat 3 B ; Léona ; Arafat 3 A (Kipp) ; Cité Youssou ; Mbargane
ZONE 4 : CENTRE	Castors ; Arafat 1 EST ; Arafat 1 Ouest ; Arafat 2 Ouest ; Arafat 2 Est ; Camp marchand (Arafat 4) ; Arafat 4 Castors Bata ; Arafat 4
ZONE 5 : GOUYE MOURIDE	Cheikh SUD ; Cheikh NORD ; Gouye Mouride ; Darou khoudouss ; Darou karim ; Touba Alwar ; Alwar ; Darou karim 2 ; Arcafop ; Diatta ; Colobane Gouye Mouride
ZONE 6 : INDUSTRIEL	Almadina City ; Cité El Mademba NGOM ; Darou nahim ; Darou salam 2

Source : Enquêtes IR2P, PDC-D Rufisque-Est, Août 2023

Les enquêteurs ont été dans chaque zone pour répertorier et géo-référencer les infrastructures et équipements communautaires, ainsi que les lieux de cultes et les services administratifs présents dans ces zones. L'état de ces infrastructures et équipements a été matérialisé à travers des photos prises pour chaque type d'unité. Un entretien avec les représentants de ces unités a été effectué pour disposer des données d'analyses pertinentes. A la fin de l'inventaire, une base de données et des cartes thématiques représentant la disponibilité, la fonctionnalité et la dispersion des unités cartographiées ont été établies. Ces illustrations permettent de prendre une décision rapide sur l'intervention dans les secteurs d'activités concernés.



Photo 3 : Atelier de Diagnostic Participatif Communautaire (DPC) et de Planification

1.4.2.2. LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF COMMUNAUTAIRE (DCP)

Il a pour objectif de compléter les résultats du pré-diagnostic issus de l'IR2P à travers l'organisation d'un Diagnostic Participatif Communautaire (DPC) d'identification des potentialités et des contraintes de l'ensemble des secteurs d'activités de la commune. Le DP s'est tenu le 30 Janvier 2024 sous forme d'atelier d'une journée avec la participation d'un nombre représentatif de la population locale, d'acteurs communautaires, des personnes ressources, des entreprises et partenaires de la commune. Pour assurer une pleine participation des acteurs à la base, l'atelier s'est tenu en groupes de travail et la restitution en séance plénière.

Après un rappel du processus d'élaboration et de l'importance cruciale de l'étape de diagnostic, la restitution des résultats du pré-diagnostic effectué à travers l'outil IR2P a été faite et visualisée sous forme de cartographie des principales infrastructures et équipements recensés sur le terrain. Les participants ont apporté des amendements pour permettre une validation des informations et de passer à un diagnostic approfondi des secteurs.

Le DPC a regroupé une bonne frange représentative des acteurs locaux, des leaders d'opinions, des délégués de quartiers, des imams, des interprofessions, des ONG locales, des relais urbains, des conseillers municipaux, des groupements de femmes et du Conseil Communal de la Jeunesse (CCJ).



Le diagnostic s'est effectué à travers l'outil AFOM ou FFOM (Atouts, /Faiblesses, Opportunités/Menaces). Cet outil a permis de faire l'état des lieux des secteurs sociaux de base (Education, Santé et Action sociale, Hydraulique, Assainissement et Cadre de vie, Jeunesse, Sports, Loisirs et Culture, Protection sociale), des secteurs productifs pour le développement économique local (Commerce, Artisanat, Agriculture, Pêche, Elevage), des secteurs d'appui à la production (Transport et mobilité, Energie, Télécommunications), et des secteurs transversaux (Genre et Couches défavorisées, Environnement et Changement climatique, Inondations, Urbanisme et Habitat).

La participation a été de qualité avec une contribution remarquable des groupes d'acteurs sur l'ensemble des secteurs passés en revue.

1.4.3 PHASE DE PLANIFICATION

La planification est une phase très importante qui permet de définir la vision, les axes stratégiques ainsi que les programmes et projets à réaliser. L'atelier s'est tenu le **31 Janvier 2024** suite à la séance diagnostic. Cette phase est articulée autour des 2 étapes suivantes :

- La formulation de la vision et la définition des axes stratégiques ;
- La planification, la programmation et la budgétisation.

1.4.3.1. FORMULATION DE LA VISION

L'atelier de planification s'est tenu le 31 Janvier 2024 à la salle de délibération de la mairie. En effet, au su des enjeux et défis de développement qui pèsent sur la commune de Rufisque-Est, les acteurs territoriaux ont jeté un regard prospectif sur les 05 prochaines années et ont proposé une aspiration de vision futuriste. Occasion offerte au Maire de consolider et définir une vision globale, commune et partagée devant guider toutes actions de développement entreprises au sein de la commune.

1.4.3.2. DÉFINITION DES AXES ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

De cette vision, sont arrimés les axes stratégiques de développement qui sont des orientations claires exprimées sur les secteurs pour lever les multiples contraintes qui freinent leur essor. Ces axes sont suivis par des objectifs de développement pour l'atteinte correcte des cibles à travers des actions à mener.

1.4.4. PHASE VALIDATION

La dernière étape du processus participatif d'élaboration du Plan de Développement Communal Durable (PDCD) a été franchie avec la tenue d'une session du Conseil municipal consacrée à l'examen et à l'adoption du document final. Cette session s'est déroulée le **Mardi 21 Juin 2025**, conformément aux dispositions légales encadrant la planification territoriale et au calendrier convenu avec l'ensemble des parties prenantes.

À l'issue des présentations techniques et des échanges entre les conseillers municipaux, le PDCD a été adopté à l'unanimité, marquant ainsi l'adhésion politique des élus aux orientations stratégiques et aux projets structurants proposés pour le développement durable de la commune.



Cette adoption par le Conseil municipal constitue une étape cruciale, car elle confère au PDCD une légitimité locale et reflète l'appropriation du document par les représentants de la population.

A la suite de l'adoption du PDC-D par le conseil Municipal, le document a été approuvé par le représentant de l'Etat en l'occurrence le Sous-Préfet de Rufisque-Est à travers l'arrêté N°00139/ARR/RE/SP à la date du 21 Août 2025. L'approbation du PDC-D par l'autorité administrative marque la fin de la phase d'élaboration du PDC-D et le début de la phase de mise en œuvre de ce dernier.

1.4.5. PHASE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI ÉVALUATION

La mise en œuvre du Plan de Développement Communal Durable (PDCD) constitue la phase opérationnelle du processus de planification. Elle vise à traduire les orientations stratégiques et les projets identifiés dans le plan en actions concrètes, réalisables à court, moyen et long terme.

1.4.5.1. MISE EN ŒUVRE DU PDCD

La mise en œuvre sera assurée à travers : l'élaboration des PAI et PTI en cohérence avec les priorités du PDCD ; la mobilisation des partenaires techniques et financiers, à travers des stratégies de plaidoyer et de recherche de financements ; la contractualisation avec des opérateurs publics, privés ou communautaires, pour l'exécution des projets ou programmes.

La Commission Elargie de Planification (CEP) sera combinée au Cadre Territorial de Concertation (CTC) pour assurer la coordination de la mise en œuvre, en lien avec les services déconcentrés de l'État, la société civile, les partenaires techniques et les populations.

1.4.5.2. SUIVI-EVALUATION DU PDCD

Un système de suivi-évaluation participatif sera mis en place par l'ARD de Dakar pour : (i) assurer le suivi régulier de l'exécution des projets et des activités prévues ; (ii) mesurer les progrès vers l'atteinte des objectifs spécifiques et des résultats attendus ; (iii) identifier les goulots d'étranglement, les bonnes pratiques et ajuster les interventions si nécessaire ; (iv) rendre compte de manière transparente aux populations et aux partenaires à travers des rapports périodiques, des cadres de concertation et des revues annuelles.

Le système de suivi-évaluation reposera sur : un cadre logique du PDCD avec des indicateurs de performance bien définis ; des outils de collecte de données (fiches de suivi, tableaux de bord, enquêtes de terrain...) ; des rapports techniques périodiques (trimestriels, semestriels, annuels) ; un cadre de redevabilité, incluant des rencontres de restitution avec les communautés.

Cette phase est essentielle pour garantir l'efficacité, l'efficience et la durabilité des actions de développement de la commune, tout en renforçant la culture de résultats et la gouvernance locale.

LIVRET B : PRESENTATION DE LA COMMUNE

2.1

PROFIL HISTORIQUE
DE LA COMMUNE

2.2.1

LOCALISATION
DE LA
COMMUNE

2.2.2

RELIEF, SOL,
HYDROGRAPHIE

2.2.3

DEMOGRAPHIE



II. LIVRET B : PRESENTATION DE LA COMMUNE

2.1. PROFIL HISTORIQUE DE LA COMMUNE

Historiquement peuplée par des Lébous, **Rufisque-Est** compte en son sein certains quartiers/villages figurant parmi les premiers installés dans la commune comme Thiawllène et Mérina. En effet, les différents actes de la décentralisation avec l'acte 1 (1972), l'acte 2 (1996) et l'acte 3 (2013) sont à l'origine du découpage administratif de la commune avec ses potentiels.

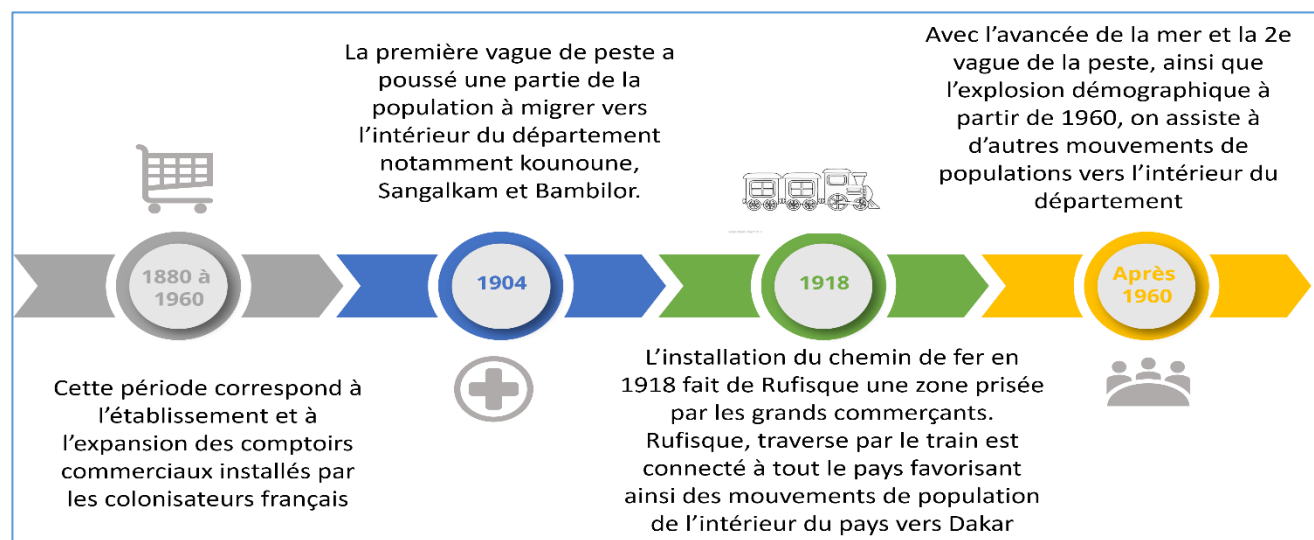
Une connaissance de l'origine de la commune de Rufisque-Est s'avère difficile car les versions sur sa découverte sont multiples. Faute d'un manque de source écrite, on est tenté de se conformer à la tradition orale pour une meilleure connaissance des débuts de la ville de Rufisque. Plusieurs auteurs s'accordent à dire que Rufisque-Est est un des plus anciens établissements lebous de la presqu'île du Cap-Vert dont l'établissement s'est fait au XVème voire XVIème siècle.

La tradition orale nous renseigne que c'est de Kounoune, une localité située à 2 km au Nord de la commune que sont venus les fondateurs de Rufisque. Le site découvert par un chasseur qui avait suivi le marigot de Sangalkam aurait été défriché par quatre groupes familiaux, les Guèye, les Ndoye, les Ndop et les Mbengue (créateurs de Ndunkou) qui s'établirent en bord de mer, au milieu d'une clairière aménagée par le feu.

Il existe une autre version qui stipule qu'Omar Ndoye, habitant de Kounoune au Nord-Ouest de Rufisque-Est, traversant la forêt autour de son village en compagnie de son chien, découvrit à perte de vue une grande étendue d'eau, la mer. Plus tard, les habitants de Kounoune, Bargny, Yène descendirent du plateau pour venir s'installer au bord de la mer et fondèrent quatre villages Ndunkou, Thiokho, Thiawllène et Dangou.

L'avancée de la mer a conduit, avec l'érosion côtière, a conduit à la destruction des quartiers s'y situant. Ce déplacement des populations a conduit à la création du quartier ARAFAT en 1970.

Figure 2 : Profil historique de la commune de Rufisque Est

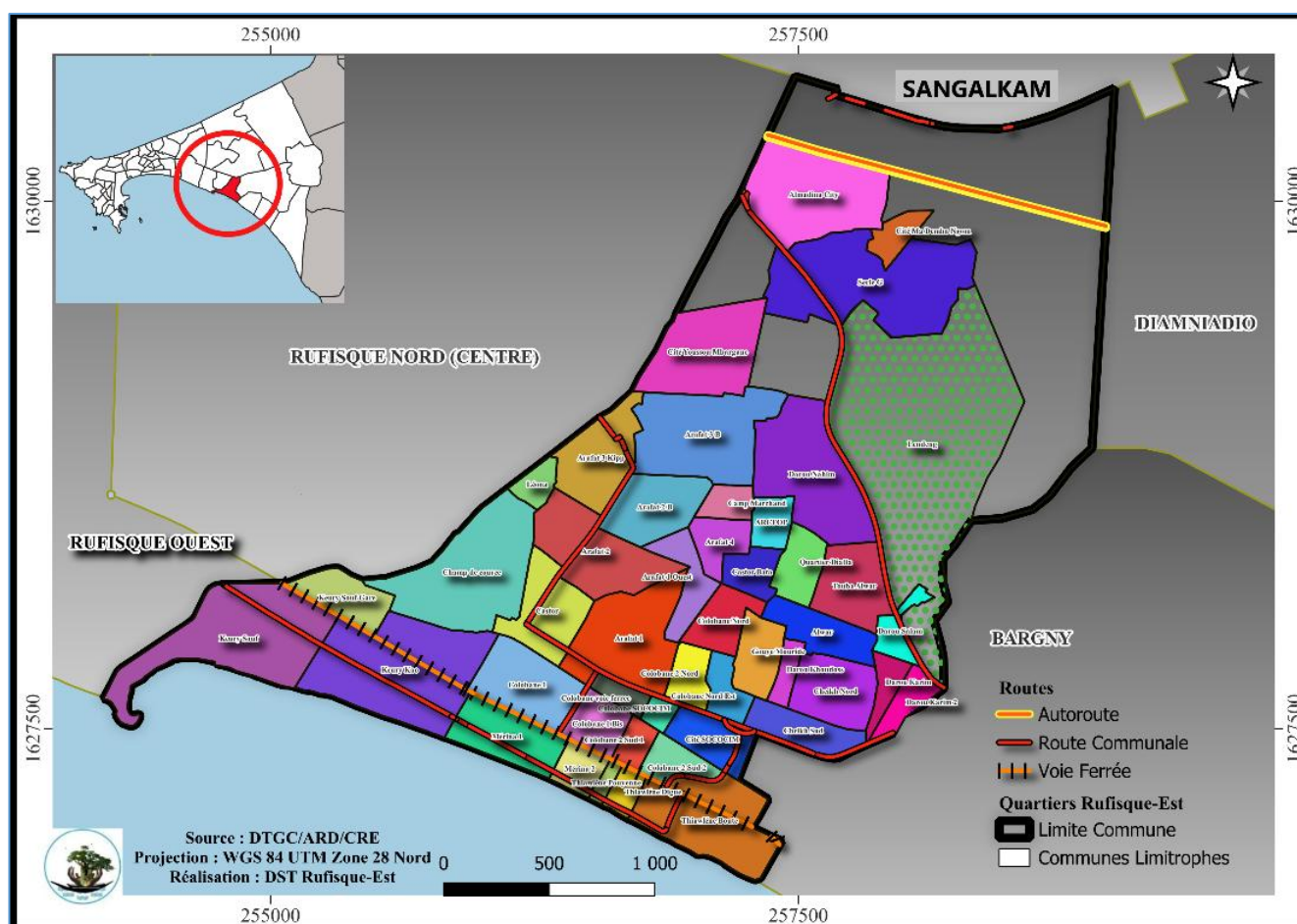




2.2. LOCALISATION DE LA COMMUNE

La commune de Rufisque-Est est l'une des trois communes de la ville de Rufisque et occupe 26,70 % de la superficie de celle-ci. Elle s'étend sur 390 ha dont 2,5 km de façade maritime. Elle est située entre les longitudes 17° 15'0'' et 17° 16'30'' Ouest et les latitudes 14° 42'30'' et 14° 43'30'' Nord. Elle est limitée au Nord par les limites Sud de la commune de Sangalkam, suite au nouveau découpage administratif survenu en 2021, au niveau de la canalisation du Lac de Guiers. Au Sud, elle est limitée par l'océan atlantique. A l'Ouest, elle est limitée par la commune de Rufisque Nord et de la Commune de Rufisque Ouest. Et à l'Est, elle est limitée par les communes de Bargny et le pôle urbain de Diamniadio.

Figure 3 : Carte administrative de la commune de Rufisque Est

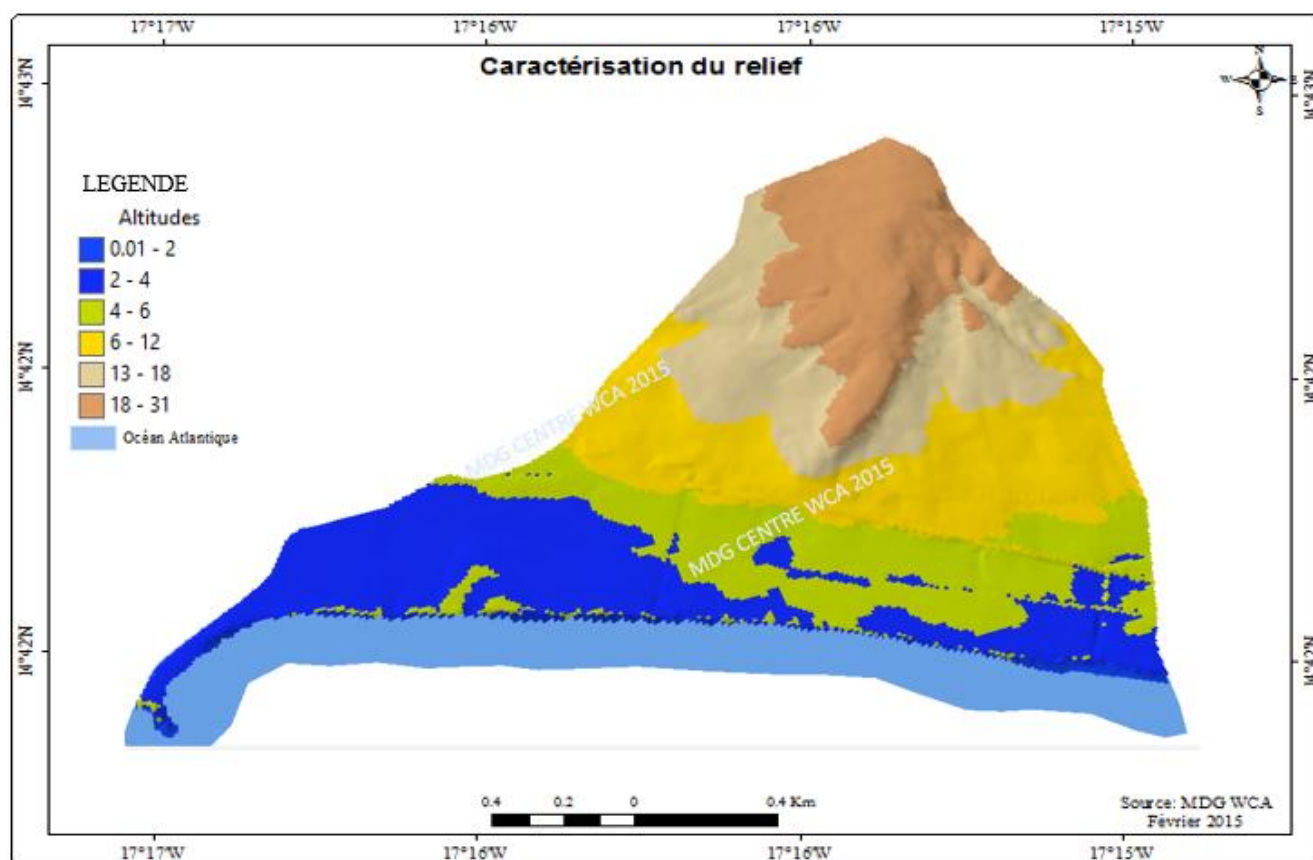


2.3. RELIEF, SOL ET HYDROGRAPHIE

A l'image de la région de Dakar, la topographie de la commune de Rufisque-Est est relativement plate avec des altitudes inférieures à 31 mètres. Plus de 40% de la superficie de la commune est constituée de zones dépressionnaires favorables à la stagnation des eaux. Elles sont majoritairement localisées dans la partie sud de la commune en particulier dans les quartiers de Keury Souf et de Thiawllène Bout 1&2 où les altitudes varient entre 0 et 4 mètres. Dans la partie nord où les altitudes culminent, se situe la zone maraîchère (Lendeng) de la commune.



Figure 4 : Caractéristiques du relief



2.4. DEMOGRAPHIE

L'histoire du peuplement de la commune a commencé avec les villages traditionnels de Mérina et de Thiawène avant de s'étendre sur tout le département. Les premiers habitants, venaient du village de Kounoune. La structure de la population de **Rufisque-Est** a connu pas mal de mutations avec les mouvements internes mais aussi le déplacement dû à la promiscuité qui s'est accentuée depuis les années 2000.

Par ailleurs entre 2012 et 2024, la population de **Rufisque-Est** a connu une croissance annuelle moyenne de 2,7% passant de 70 125 habitants en 2012 à 84754 habitants en 2024 selon l'ANSD.

Le tableau suivant donne la répartition de la population par quartiers selon le recensement en 2023 de la population de l'ANSD :

Tableau 2 : Répartition de la population par quartiers

QUARTIER/VILLAGE/HAMEAU	CONCESSION	MENAGE	HOMMES	FEMMES	POPULATION
ARAFAT I	136	214	1155	1143	2298
ARAFAT II	408	567	2168	2074	4242
ARAFAT III	260	370	1389	1372	2761
CHAMPS DE COURSE	220	334	1337	1277	2614
CHEIKH	180	282	1229	1215	2444



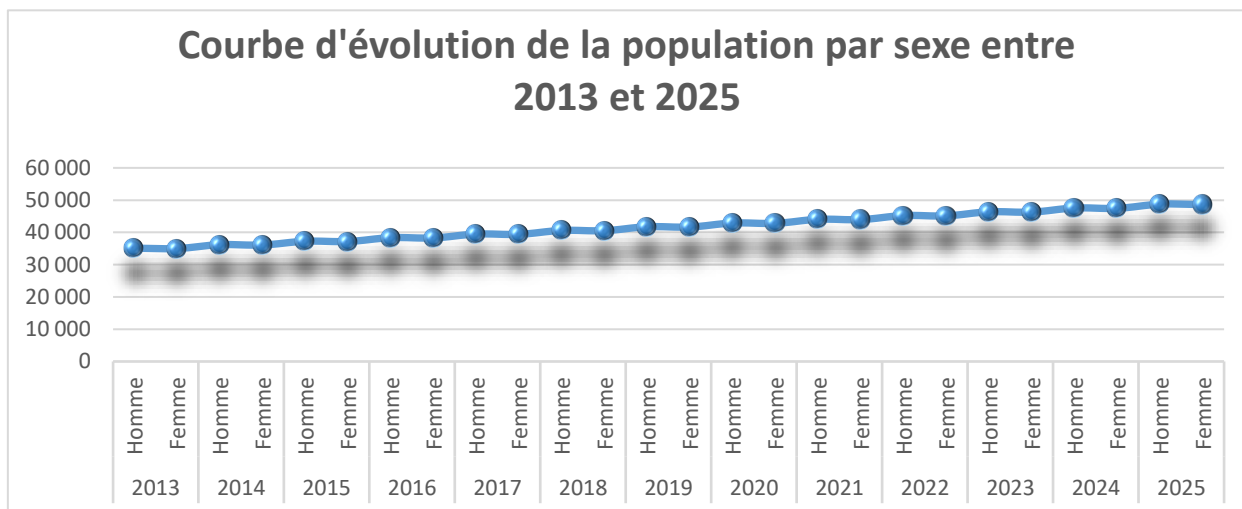
CITE CASTOR	206	353	1499	1468	2967
COLOBANE I BIS	145	258	1048	1072	2120
COLOBANE I NORD	163	246	1133	1129	2262
COLOBANE II NORD	186	319	1382	1400	2782
COLOBANE II SUD	144	231	851	938	1789
DAROU KARIM	284	455	2006	1758	3764
DAROU NAHIM	510	699	2749	2368	5117
DIATTA	379	558	2649	2546	5195
KEURY KAW	142	204	917	680	1597
KEURY SOUF	160	228	562	605	1167
KEURY SOUF GARE	29	47	148	151	299
MERINA I	82	159	611	627	1238
MERINA II	68	146	520	477	997
THIAWLENE BOUTE	51	151	731	762	1493
THIAWLENE DIGUE	33	113	508	544	1052
THIAWLENE POUYENE	109	283	1240	1232	2472
YOUSSOU MBARGANE DIOP	402	554	1636	1801	3437
ALMADINAH CITY	70	73	212	209	421
ALWAR GOUYE MOURIDE	89	121	621	567	1188
ARAFAT I OUEST	182	288	1255	1210	2465
ARAFAT II EST	78	132	423	433	856
ARAFAT II OUEST	364	622	2298	2513	4811
ARAFAT III KIPP	250	342	1173	1204	2377
ARAFAT IV CAMP MARCHAND	151	210	774	814	1588
ARAFAT IV CASTORS BATA	254	421	1477	1537	3014
CHEIKH SUD	142	191	890	851	1741
CITE SOCOCIM	50	92	419	437	856
COLOBANE GOUYE MOURIDE	151	204	1078	1084	2162
COLOBANE I	146	281	1155	1208	2363
COLOBANE SOCOCIM	68	117	559	590	1149
COLOBANE VOIE FERREE	12	27	106	106	212
KEURY KAW GARE	71	88	382	376	758
LEONA CHAMPS DE COURSE	28	38	146	151	297
TOUBA ALWAR	363	564	2302	2087	4389

Source : Rapport RGPH 5, ANSD 2024

Le graphique suivant donne un aperçu de l'évolution de la population entre 2013 et 2024 en donnant une répartition par sexe de cette dernière.



Figure 5: Représentation graphique de l'évolution de la Population de Rufisque-Est



LIVRET C : BILAN DIAGNOSTIC

3.1

**PROFIL
SOCIAL**

3.2

**PROFIL
ECONOMIQUE**

3.3

**PROFIL
ENVIRONNEMENT
ET DIMENSIONS
TRANSVERSALES**

3.4

**PROFIL
GOUVERNANCE**



III. LIVRET C : DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE

3.1. PROFIL SOCIAL

3.1.1. EDUCATION ET FORMATION

Etant le socle sur lequel se construit toute société, l'éducation inclusive et de qualité contribue grandement à l'amélioration des conditions de vie de la population. Elle occupe une grande place dans toutes les initiatives nationales et internationales en termes de développement.

Par ailleurs, dans le cadre de la **Vision Sénégal 2050** qui a remplacé le Plan Sénégal émergent (PSE) comme référentiel de la politique économique et sociale, l'éducation occupe une place centrale dans la quête d'un capital humain de qualité et d'une éducation inclusive et performante.

Le territoire communal de Rufisque-Est regorge de potentialités en termes d'infrastructures éducatives qui vont du préscolaire à la formation professionnelle en passant par l'élémentaire, le moyen et le secondaire ainsi que l'éducation informelle avec les « daaras ».

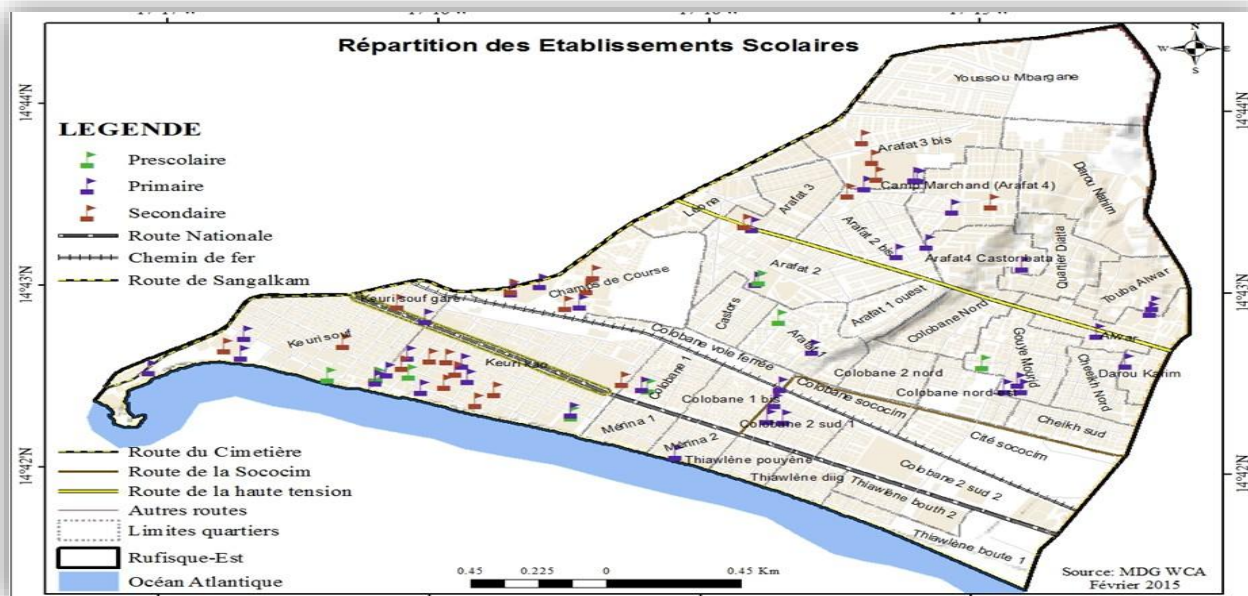
Encadré 1 : ODD 4, cible 4.a

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie Cible 4.a : Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter des établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous.
--	---

La carte suivante donne un aperçu sur le maillage territorial des infrastructures scolaires dans la commune de Rufisque-Est :



Figure 6 : Carte des infrastructures scolaires



En termes d'infrastructures, la commune de Rufisque-Est dispose au total de 24 DIPE, de 42 écoles élémentaires dont 23 privés et 19 publics, de 15 collèges et de 17 établissements secondaires dont 03 publics et 14 privés.

L'accès à l'éducation et à l'apprentissage pour les plus jeunes à travers le développement intégré de la petite enfance est évoqué aussi bien par le Plan Sénégal Emergent que par la cible 4.2 des ODD.

Encadré 2 : Cible 4.2. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.

Tableau 3 : Répartition par niveau et par type des Infrastructures scolaires

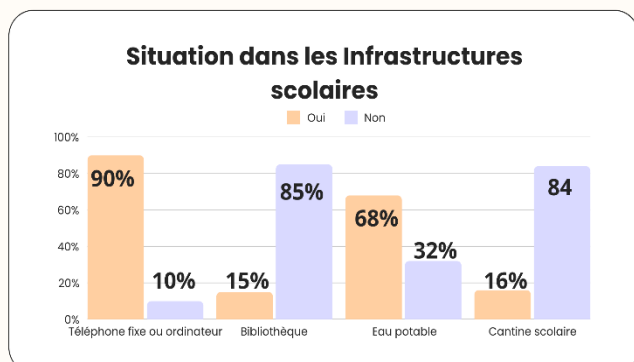
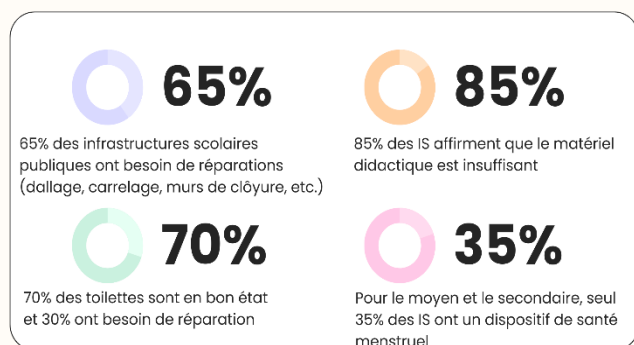
Niveaux	DIPE	ELEMENTAIRE	MOYEN	SECONDAIRE
Privées	24	23	08	14
Publics	03	19	07	03
Total	27	42	15	17



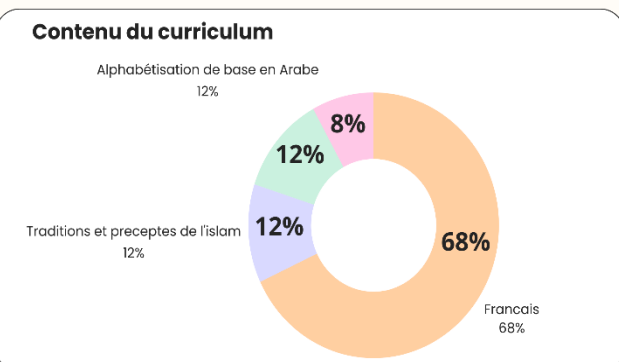
Figure 7 : Analyse du secteur éducatif

Données relatives au secteur éducatif

Le secteur éducatif, spécifiquement public, de la commune de Rufisque Est présente un certain nombre de caractéristiques et problèmes qui sont d'ordre techniques, personnel, ou encore opérationnel.



l'enquête IR2P a fait ressortir que 90 % des IS disposent d'un téléphone fixe ou d'un ordinateur. Cependant, la maîtrise de l'outil informatique reste un défi majeur dans le secteur public d'où la nécessité de renforcer les capacités de directeurs d'école, des enseignants. En outre, la situation des coins de lecture et bibliothèques est alarmante car seuls 15% des IS en disposent et souvent l'équipement de ces bibliothèques n'est pas effectif. En ce qui concerne l'eau potable, 32% des IS n'en disposent pas de façon continue ou utilisent l'eau des puits ou même des maisons environnantes. Enfin seuls 16% des IS ont un programme de cantines scolaire et la plupart des IS qui ont une cantine scolaire sont des écoles privées et les complexes éducatifs.



L'offre éducative dans la commune est diversifiée ainsi nous retrouvons des daaras traditionnels, des écoles bilingues (Français – Arabe ou Français – Anglais) ou trilingues (Français – Arabe – Anglais), des écoles classiques, des écoles avec des classes inclusives publiques ou privées et de différents niveaux. Sur le territoire communal, le Développement Intégré de la Petite enfance (DIPE) occupe une bonne place dans le système éducatif avec l'existence de structures publiques comme communautaires qui assurent la formation initiatique de base de la petite enfance. Le relais est assuré par le bon maillage des écoles élémentaires et les collèges.

Par ailleurs, le secteur éducatif rencontre un certain nombre de problèmes. En effet elles ont des déficits de personnel enseignant avec un certain niveau surtout pour le moyen et le secondaire. Ceci combiné aux effectifs pléthoriques dans les écoles publiques ne permet par une appréciation objective des résultats du public et in fine de la qualité de l'enseignement. Concernant les TIC, les professeurs doivent être renforcés surtout l'utilisation des logiciels et parallèlement l'équipement des salles informatiques permettrait de résorber le retard des jeunes apprenants en informatique par rapport aux autres pays.

Concernant les projets liés à l'éducation dans la commune nous avons principalement :

- ✖ Projet ACTE/Afrique (Action pour la Citoyenneté par et pour Tous les Enfants) en Afrique : il vise à améliorer la



citoyenneté, la cohésion sociale, le civisme et le développement durable.

Le projet est mis en œuvre par l'ONG Action Education.

- ✕ PADES : qui vise à améliorer l'éducation au Sénégal et dont la cible est l'ensemble du corps enseignant et est piloté concomitamment par l'IA, l'IEF, le CRFPE, le CAOSP, IME
- ✕ PAAME 2 : qui vise à améliorer le volume des apprentissages en mathématiques
- ✕ PFPI : piloté par YMCA, les principaux bénéficiaires sont les apprenants du centre de formation professionnel de Rufisque.
- ✕ Faire l'école : Financé par l'agence Italienne pour la Coopération au développement et profite aux élèves du CEM Camp marchand et les écoles Ibra Seck et Matar Seck.

Concernant l'éducation religieuse, nous remarquons un encrage traditionnel dans le territoire communal des daaras. En effet, la commune compte plus de 80 daaras traditionnels installés dans les mosquées, des maisons louées.

Tableau 4 : Diagnostic du secteur Education

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
☞ Existence de 03 lycées ☞ Existence d'un BST (Bloc Scientifique et Technique) ☞ Maillage satisfaisant en infrastructures scolaires ☞ Existence d'écoles inclusives ☞ Disponibilité du personnel enseignant ☞ Présence d'infrastructures scolaires privées ☞ Accompagnement de la mairie en fournitures et bourses scolaires ☞ Existence de daaras et franco-arabe ☞ Existence de centre de formation professionnelle	☞ Absence d'un lycée technique ☞ Existence de centres de formation non reconnus par l'Etat ☞ Effectif pléthorique dans les salles de classe ☞ Non prise en charge des enfants en situation de handicap et leur accessibilité aux infrastructures ☞ Insuffisance de cantines scolaires ☞ Insuffisance dans l'accompagnement des étudiants de la commune par la mairie ☞ Insuffisance de daaras moderne ☞ Déficit d'enseignants
OPPORTUNITÉS	MENACES
☞ Formalisation des centres de formation ☞ Partenariat entre la mairie et les étudiants ☞ Partenariat dans le cadre de la RSE ; ONG, Service Technique	☞ Insécurité des élèves (routes, passerelles, etc.) ☞ Décrochage scolaire ☞ Présence des Jakarta ☞ Environnement malsain ☞ Vulnérabilité des ménages

Source : Atelier de DPC, PDC-D Rufisque-Est, 30 Janvier 2024

3.1.2. SANTE ET BIEN ETRE

Les infrastructures sanitaires jouent un rôle essentiel dans la promotion de la santé et le bien-être des populations. Elles englobent l'ensemble des équipements, des établissements et des services



qui contribuent à la prévention, au diagnostic, au traitement et à l'éradication des maladies surtout à potentiel épidémiologique. Pour la commune de **RUFISQUE-EST**, nous explorerons l'importance des infrastructures sanitaires, leurs défis et leurs avantages, leur état dans sa globalité. Il s'agira également d'étudier les stratégies pour améliorer ces infrastructures et garantir un accès équitable aux soins de santé pour tous.

La santé est en effet un secteur composé de plusieurs sous-ensembles à savoir les populations bénéficiaires des soins, le personnel, les infrastructures et les équipements nécessaires sur lesquels repose le diagnostic de ce secteur. Elle constitue le troisième objectif proposé dans les ODD.

Encadré 2 : ODD 3, cible 3.a

3

BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE

ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Cible 3.a : Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

La commune de Rufisque-Est abrite des structures sanitaires qui lui permettent de prendre en charge sa population en matière de santé publique. Le tableau ci-dessous permet de faire l'inventaire des infrastructures sanitaires au niveau de Rufisque-Est :

Tableau 5 : Répartition des infrastructures sanitaires par nombre

Type d'infrastructure	Nombre
Postes de Santé	4 (Thiawllène, Keuri Souf, Arafat, Gouye Mouride)
Centre de Santé	1
Clinique	4
Cabinet médical	6
Cabinet paramédical	11
Mutuelle de santé	4
Service médical d'entreprise	2
Total	32

Source : Atelier de DPC, PDC-D Rufisque-Est, Janvier 2024

Ce tableau reflète la nature disproportionnée du maillage territorial en termes d'infrastructures sanitaires et montre que 46% de ces derniers se trouvent à KEURI KAO et KEURI SOUF. L'enquête IR2P révèle que dans les infrastructures publiques, seul 50 lits sont fonctionnels et utilisés actuellement sur les 69 lits existants sur le territoire communal. Concernant le nombre de structures sanitaires publiques 5 des 5 disposent de l'eau en leur sein.

Par ailleurs, il y a un problème concernant le niveau de polarisation des infrastructures sanitaires publiques avec les normes OMS. Le tableau suivant donne un aperçu sur le gap :



Tableau 6 : Normes OMS des infrastructures sanitaires

	NORME OMS	SITUATION RUFISQUE-EST	A GAP
1 POSTE DE SANTE	1/10 000 HBTS	1/23758 HBTS	5 PS
1 CENTRE DE SANTE	1/50 000 HBTS	1/95031 HBTS	1 CS

SOURCE : ENQUETE IR2P, ARD DAKAR, 2023

Parallèlement, en termes d'inclusion, les infrastructures sanitaires à l'instar des infrastructures scolaires n'ont pas d'équipements adaptés à cette couche de la société. Seuls 46% des infrastructures disposent de rampes leur facilitant l'accès. Les toilettes ne sont pas adaptées surtout celles utilisées par les femmes qui doivent accoucher.

Figure 8 : Carte des infrastructures sanitaires

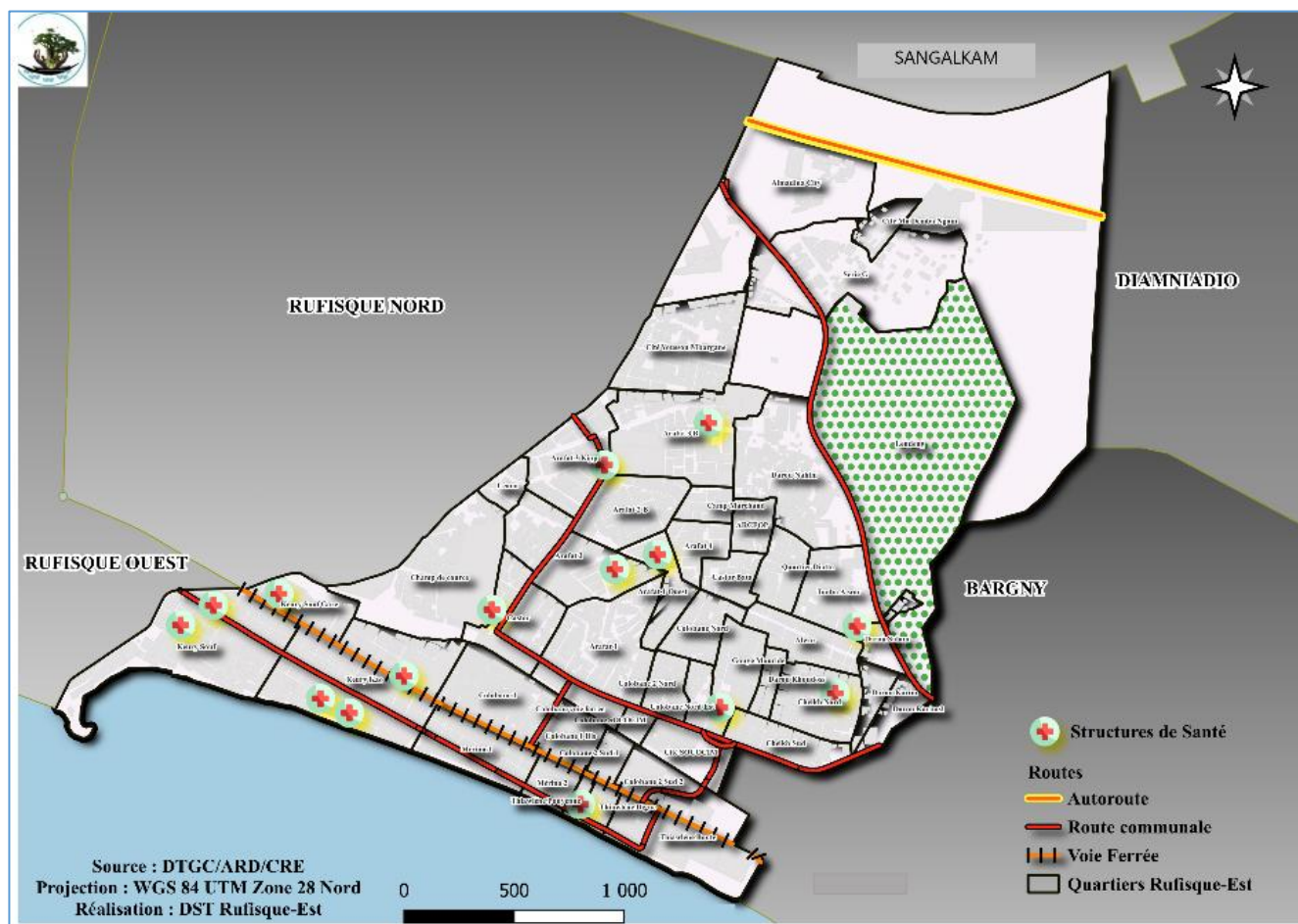




Tableau 7 : Diagnostic du secteur de la Santé

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
- Existence de structures sanitaires - Attribution de fonds de dotation en médicaments - Présence de mutuelles de santé (CMU, Plan sésame) - Existence de politique de proximité en matière de santé (Sensibilisation, Vaccination,) - Présence de structures sanitaires privées - Présence des officines privées - Existence des OCB (relais communautaire, badienou gokh - Existence de partenariat (Mary stopes, Amref, réseau Siggil jigeen, SOCOIM Industries)	- Insuffisance de personnel de qualité - Insuffisance d'infrastructures adaptées aux personnes à mobilité réduite - Absence de certaines spécialités (gériatrie, orthopédie, - Insuffisance des équipements sanitaires - Problème d'accueil - Rupture fréquente des médicaments au niveau de la PNA (Pharmacie Nationale d'Approvisionnement)
OPPORTUNITÉS	MENACES
- Accessibilité des formations (Renforcement de capacités) - Nouer des partenariats avec les bonnes volontés	Exercice illégal de la médecine

SOURCE : Atelier de DPC, PDC-D Rufisque-Est, 30 Janvier 2024

3.1.3. HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT

L'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène est le besoin humain le plus fondamental pour la santé et le bien-être. Des milliards de personnes n'auront pas accès à ces services de base en 2030 si les progrès ne sont pas multipliés par quatre. La demande en eau augmente en raison de la croissance rapide de la population, entre autres.

Pour redresser la barre, les stratégies essentielles consistent à accroître les investissements et le renforcement des capacités dans l'ensemble du secteur, à promouvoir l'innovation et les actions fondées sur des données probantes, à renforcer la coordination et la coopération intersectorielles entre toutes les parties prenantes et à adopter une approche plus intégrée et holistique de la gestion de l'eau.

Encadré 3 : ODD 6, cible 6.3

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

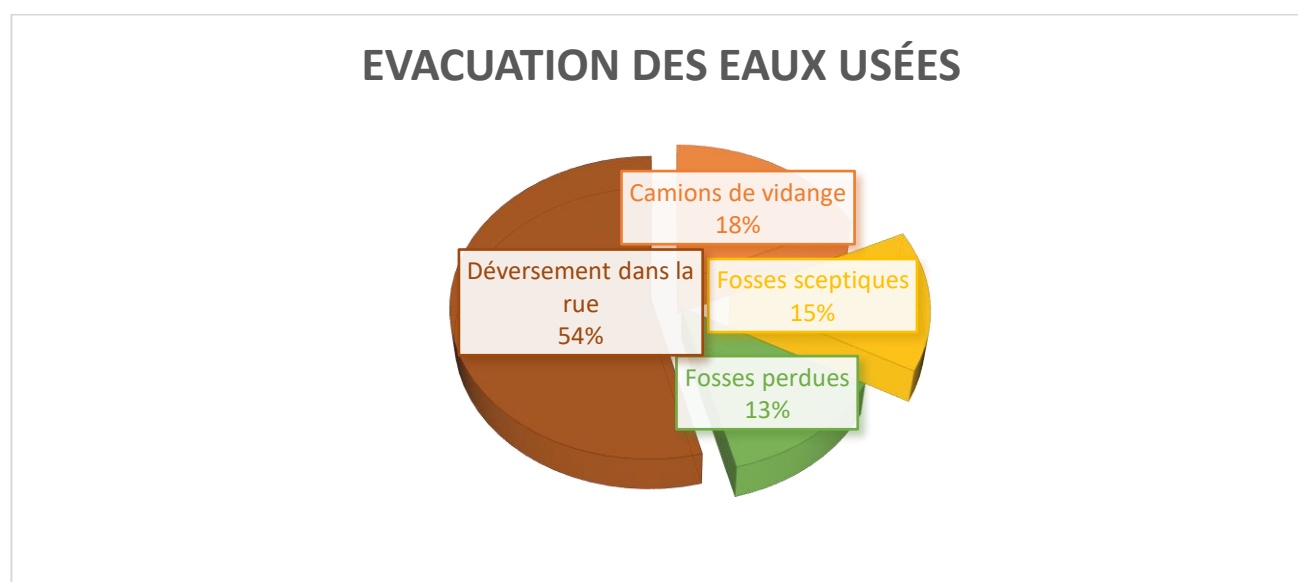
Cible 6.3 : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets, en réduisant considérablement les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.



La commune de Rufisque-Est est bien desservie en eau avec un maillage de la Sen'Eau à plus de 95%. Dans la commune de Rufisque-Est l'assainissement reste le principal problème des populations. En période d'hivernage, les voies d'accès sont difficiles et principalement les grandes artères. Par ailleurs, le souci des ménages reste l'évacuation des eaux usées. La mission de terrain a révélé une quasi-inexistence d'un réseau d'évacuation effluente (eaux usées) poussant ainsi les populations à chercher des solutions : fosses perdues, fosses septiques, fosse étanche, branchements clandestins **sur les caniveaux, etc.**

Les renseignements tirés des entretiens avec les services techniques communaux le type de sol qui sied à Rufisque-Est. En effet la composition du sous-sol d'une alternance d'argile, de marne et de calcaire explique la texture boueuse du sol, ce qui complique les déplacements en période d'hivernage. Aussi, selon eux, il faut une extension des réseaux d'assainissement et une correction des réseaux clandestins qui ne respectent pas les normes.

Graphique 1 : Evacuation des eaux usées



Source : Atelier de DPC, PDC-D Rufisque-Est, 30 Janvier 2024

Le réseau d'assainissement existant est confronté à d'énormes difficultés liées à une obstruction par des déchets ménagers et un ensablement des canaux. Par ailleurs, les canaux qui jouxtent les grandes artères et qui sont à ciel ouvert et représentent un danger pour la population et les exposent à tous types d'insécurité.

Le ramassage des ordures se fait régulièrement par la SONAGED. Cependant, du fait de l'accès difficile à certains quartiers (Arafat 3, 4, Colobane, etc.) des édicules publics, en nombre insuffisant, ont été installées, mais leur entretien fait défaut et ces points sont souvent transformés en dépôts sauvages.



Tableau 8 : Diagnostic du secteur Hydraulique et Assainissement

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
- Existence de pavage - Promovilles - Existence de réseaux d'égouts - Présence de personnel de nettoyage - Présence de l'ONAS - Disponibilité de l'eau dans les ménages - Existence d'une façade maritime - Présence de la SONAGED	- Insuffisance de réseau d'assainissement normalisé - Insuffisance dans l'entretien du réseau d'égouts - Problème de mobilité urbaine
OPPORTUNITÉS	MENACES
- Intervention des partenaires Etatiques - Renforcement des installations de canalisation qui entourent la commune - Renforcement des bassins de rétention	- Problème de santé publique - Risque de délocalisation de certains quartiers

Source : Atelier de DPC, PDC-D Rufisque-Est, 30 Janvier 2024

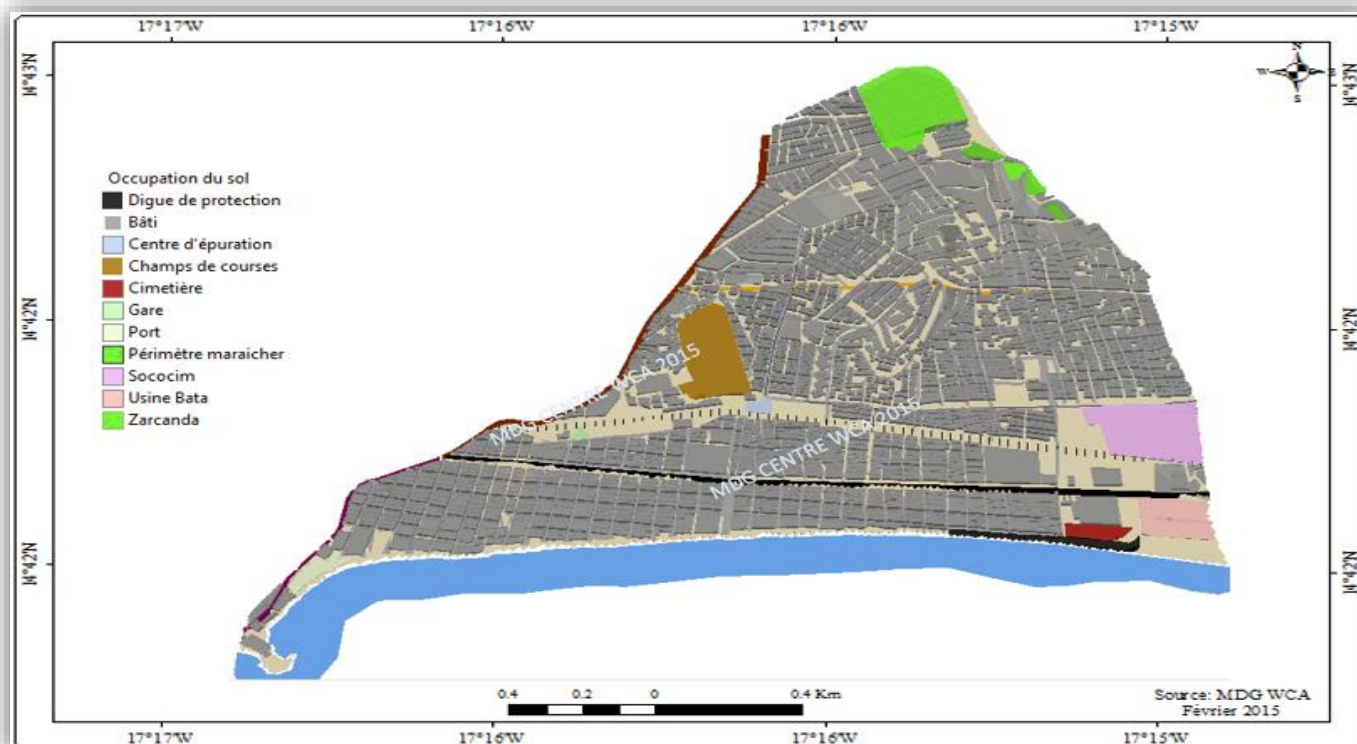
3.1.4. URBANISME, HABITAT ET CADRE DE VIE

L'occupation urbaine dans la commune s'est intensifiée dans les décennies 60 et 70, s'inscrivant dans un processus d'occupation régulière ou spontanée de la périphérie de l'ancien tissu urbain de la ville de Rufisque. Elle est génératrice de trois formes d'appropriation de l'espace :

- Le premier résulte d'aménagements volontaires sur des titres fonciers de lotissements viabilisés et équipés, de cités privés (SOCOCIM 1958-1970, Bata, Cité Radio) et d'habitats sociaux comme les HLM (1963-1976), qui forment des noyaux isolés, non accolés au tissu ancien.
- Le second type est un cas intermédiaire entre l'aménagement volontaire et l'implantation spontanée irrégulière. Il s'agit de Colobane qui s'étire entre la RN1 et la voie ferrée, entre Keury Kao et l'usine ICOTAF.
- Le troisième type est une implantation spontanée de groupes d'immigrants qui occupent l'espace de manière illégale en recourant à divers mécanismes d'accès au foncier où droit coutumier, droit colonial et interventions de la municipalité s'enchevêtrent. Elle produit des trames irrégulières en continuité avec l'ancien tissu urbain : Champ de Courses, Santhiaba, Colobane Kao, Colobane Gouye Mouride, etc.

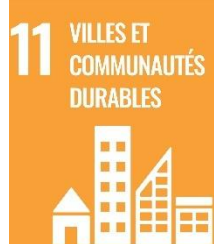


Figure 9 : Caractéristiques de l'habitat



La commune couvre une superficie de 390 ha dont 2,5 km de façade maritime soit 26,70 % de la ville de Rufisque. L'habitat est quand même regroupé et aligné mais l'espace communal ne bénéficie pas d'une bonne planification spatiale. Cette situation est due à la forte densité de la commune. L'urbanisation rapide de Rufisque et ses environs est une menace patente pour la préservation des espaces verts et des espaces destinés aux activités ludiques.

Encadré 4 : ODD 11, cible 11.2



ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

cible 11.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, et en accordant une attention particulière aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.



Figure 10 : Analyse des données IR2P urbanisme et habitat

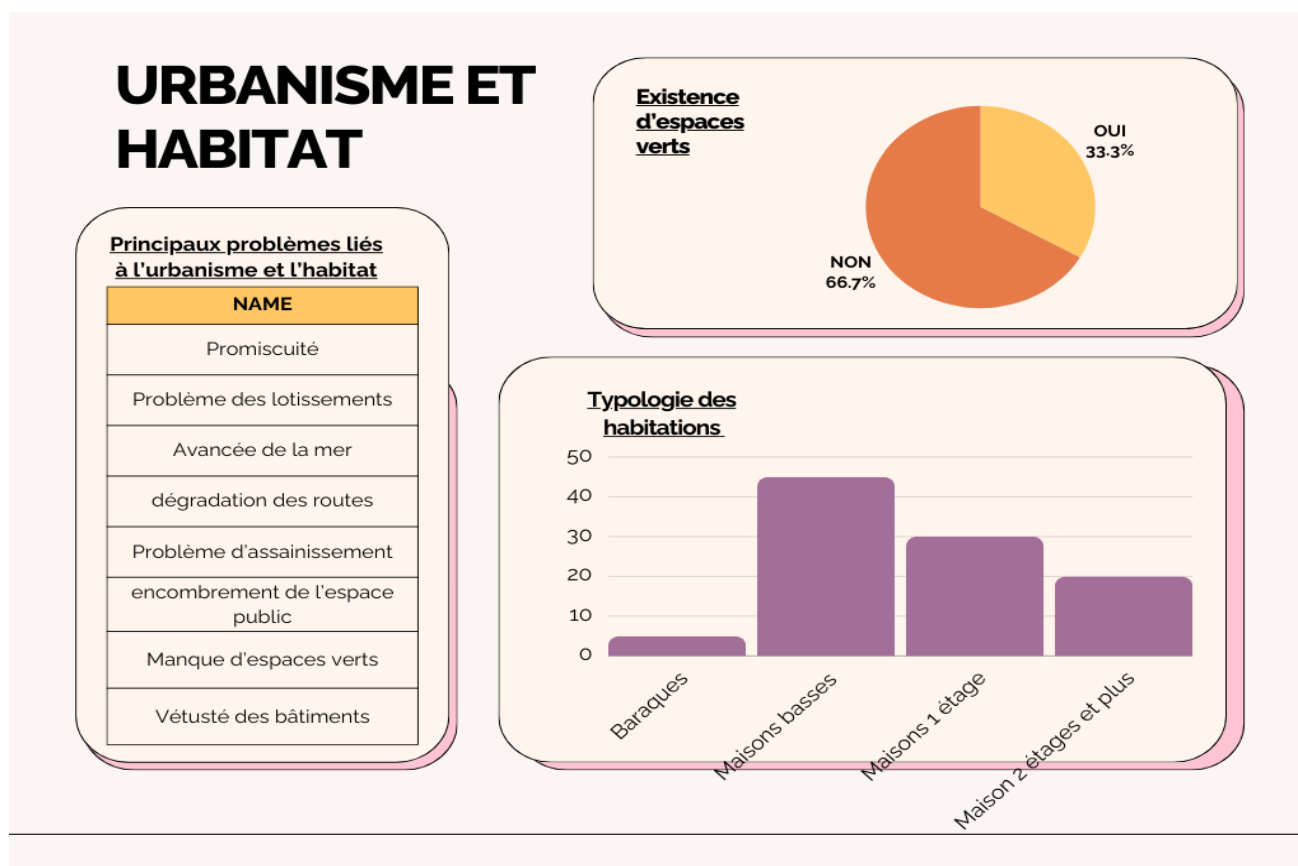


Tableau 9 : Diagnostic secteur Urbanisme, Habitat et Cadre de vie

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
- Quartiers lotis - Maitrise foncière - Disponibilité d'infrastructures - Construction en hauteur - Habitat vertical - Existence de réseau d'assainissement - Existence d'un plan de mobilité - Existence d'un réseau routier - Existence de source d'énergie mixte - Existence du service départemental de l'urbanisme	- Déficit de bâtiments administratifs et équipements collectifs - Déficit de plan d'urbanisme de détail sur les zones d'extensions - Vétusté du réseau d'assainissement - Cherté du cout de la location - Erosion hydrique et pollution atmosphérique - Existence de quartiers non lotis - Vétusté des bâtiments
OPPORTUNITES	MENACES
- Solarisation des édifices publics - PROMOGED, SONAGED	- Insécurité - Occupation anarchique de la voie publique - Promiscuité - Effondrement de bâtiments - Pollution - Avancée de la mer - Erosion côtière



SOURCE : Atelier de DPC, PDC-D Rufisque-Est, 30 Janvier 2024

3.1.5. JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

La jeunesse joue un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Sa contribution est cruciale pour améliorer la vie des gens et la santé de la planète.

Les jeunes sont des agents de changement qui proposent des solutions novatrices, stimulent le progrès social et inspirent le changement politique. Ils ont les compétences nécessaires pour soutenir le développement et contribuer à la paix et à la sécurité. Les organisations dirigées par des jeunes doivent être encouragées et dotées des moyens pour participer à la traduction du Programme 2030 en politiques locales, régionales et nationales. Plus que jamais, il est temps d'améliorer les investissements dans la recherche, les politiques et les programmes afin de créer un environnement favorable, axé sur les droits, dans lequel les jeunes prospèrent, exercent leurs droits, retrouvent l'espoir et le sentiment d'appartenance à une communauté, et s'engagent en tant qu'acteurs et innovateurs sociaux responsables. La jeunesse est une force agissante au service de la construction d'un pays. L'État veille à fournir les conditions permettant aux jeunes de développer leurs capacités, d'épanouir leur énergie, d'assumer leurs responsabilités et d'élargir leur participation au développement social, économique, culturel et politique.

La commune de Rufisque-Est, à l'instar des autres collectivités territoriales est dotée d'une jeunesse active dans les différents secteurs de l'économie. Il existe une pléthore d'entités regroupant les jeunes, des Associations Sportives et Culturelles, des GIE, des coopératives. Par ailleurs, il existe 01 CDEPS, 01 foyer des jeunes, 04 terrains de sport et 01 Complexe sportif.

Dans le cadre de la planification de l'amélioration des conditions des acteurs de la jeunesse, la commune de Rufisque-Est s'est dotée d'un plan quinquennal de la Jeunesse (PQJ) de concert avec les acteurs territoriaux et l'ONG Action - Education. En termes de vision, ce plan revêt une dimension assez globale : **« une société où tous les jeunes peuvent équitablement réaliser leurs droits, s'acquitter de leurs responsabilités en jouant un rôle social plus important grâce à la participation au processus décisionnel dans les domaines les concernant. »**

Ce plan quinquennal de la jeunesse est axé sur les secteurs comme l'éducation, la protection sociale, la culture, le sport, l'hygiène, l'employabilité, l'entrepreneuriat, entre autres et des activités ont été proposés pour son opérationnalisation.

Tableau 10 : Diagnostic secteur de la Jeunesse, Sports et Loisirs

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
- Existence d'infrastructures sportives - Présence de CDEPS/ SDJ/ CCJ - Forte présence des associations de jeunes - Plan quinquennal de la jeunesse	- Infrastructures sportives non aménagées - Manque d'information et de sensibilisation - Violence
OPPORTUNITÉS	MENACES
- Partenariat pour la formation et l'entrepreneuriat des jeunes - Existence de la RSE	- Menace de la cohésion sociale (politique, sport, etc.) - Délinquance juvénile



SOURCE : Atelier de DPC, PDC-D Rufisque-Est, 30 Janvier 2024

3.1.6. CULTURE ET TOURISME

La commune de Rufisque-est fait partie du patrimoine culturel de Rufisque. Traditionnellement, Rufisque appartient aux Lebous qui sont principalement des pêcheurs. Les cérémonies de NDEUP sont encore pratiquées en bord de mer malgré la forte présence de l'islam. Rufisque fut longtemps occupée par les SOCES, avant l'arrivée des LEBOUS, groupes ethniques ayant une relation forte avec la religion mystique ancestrale.

Sur le plan culturel, la commune de **Rufisque-Est** compte différents acteurs culturels tels que les artistes plasticiens, les danseurs et les chanteurs ainsi que les communicateurs traditionnels. La culture lébou domine dans la commune traditionnellement occupée par ces derniers.

Par ailleurs, le patrimoine culturel de Rufisque fait partie des plus riches du Sénégal tant sur le plan matériel qu'immatériel. Sur le plan matériel, le style architectural des bâtiments hérités de la colonisation est attractif mais fait face à un problème de vétusté. Ainsi, un certain nombre de bâtiments et de monuments du « vieux Rufisque » ont pu être classés patrimoine national : le bâtiment abritant le commissariat de police localisé près de la route nationale, celui de l'inspection de l'enseignement élémentaire Rufisque 1, la gare ferroviaire de Rufisque, le bâtiment principal et les entrepôts, l'imprimerie nationale l'ensemble constitué la salle des fêtes et dépendances entre autres. Sur le plan immatériel, chez ces « peuples d'eau », il existe un mysticisme collectif bien structuré et une vision surnaturelle du monde articulée à un système de représentation des esprits. Cette croyance est matérialisée par l'organisation de diverses cérémonies culturelles et rituelles (Régate, Ndawrabine, Boffal, Ndeupp, Tuur), basées sur les rapports de l'homme à la nature, le culte dédié à l'eau et les représentations des esprits à travers leurs lieux et capacités à sévir sur les êtres.

Photo 4 : Cérémonie de Ndeup





Tableau 11 : Diagnostic du secteur de la Culture et du Tourisme

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
- Fondation Sococim et CDEPS - Existence d'associations culturelles - Patrimoine matériel et immatériel de la ville de Rufisque - Existence d'un syndicat du tourisme	- Insuffisance de structures culturelles - Non formalisation de beaucoup d'associations
OPPORTUNITÉS	MENACES
- La mer (le littoral) - Partenariat	Fuite de mémoire

Source : Atelier de DPC, PDC-D Rufisque-Est, 30 Janvier 2024

3.1.7. PROTECTION SOCIALE

Le Sénégal s'est doté d'une Stratégie nationale de protection sociale (SNPS) 2015-2035. Un consortium d'organisations de la société civile sénégalaise s'est engagé à créer les conditions d'un consensus fort pour un investissement accru sur la protection des populations pauvres ou vulnérables. La SNPS a pour objectif de garantir à chaque Sénégalais un revenu minimum et une couverture maladie ainsi qu'un filet de sécurité pour faire face aux chocs et aux crises.

Pour ce faire, il travaille sur une stratégie collective de plaidoyer pour une protection sociale effective. Parallèlement, la population de Rufisque-Est a bénéficié des filets sociaux mis en place par l'Etat du Sénégal comme la Couverture Sanitaire Universelle et le programme des bourses familiales (PNBF), la carte d'égalité des chances, le programme Yook Kom Kom, PAREM, entre autres.

Par ailleurs, le CDEPS et le Centre Conseil Ado font régulièrement des activités dans la commune au service des couches les plus vulnérables.

Tableau 12 : Diagnostic du secteur de la Protection sociale

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
- Bureau Action Sociale - Existence des ONG (Aide et Action, ONG EVE, ONG 3D ...) - CCPE (Comité Communal pour la protection de l'enfant) - CQPE (Comité de quartier pour la protection de l'enfant) - Réseau Siguil Djigeeen - Les Badienou Gokh et les relais (acteurs communautaires) - Existence de programmes de résilience des ménages	- Manque d'informatisation sur certaines institutions de protection sociale - Manque d'orientation - Insuffisance dans la prise en charge (Bourse familiale, RNU) - Absence d'une boutique de droit



Opportunités	Menaces
- Enrôlement des ménages dans le RNU et la CSU - Enrôler les populations dans les mutuelles	- Structures informelles - Manque de fiabilité des informations

Source : Atelier de DPC, PDC-D Rufisque-Est, 30 Janvier 2024

3.1.8. SECURITE ET PROTECTION CIVILE

La sécurité et la protection civile sont des éléments essentiels de toute société moderne. Elles impliquent la mise en place de mesures visant à assurer la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement, ainsi que la préparation et la réponse aux situations d'urgence et aux catastrophes. Cela inclut la planification, la coordination et la mise en œuvre de mesures visant à protéger les populations et les biens contre les catastrophes naturelles, crises humanitaires ainsi que les risques sécuritaires.

En termes de sécurité, la commune de Rufisque-Est compte en son sein un poste de police dans le quartier de Gouye Mouride. Le commissariat de Gouye Mouride, remplacé par un Commissariat d'arrondissement est une demande exprimée par les populations, mais s'inscrit en même temps dans la mise en œuvre d'un programme axé sur le renforcement et le rapprochement de la sécurité aux populations, dans une perspective de consolidation du maillage sécuritaire du territoire national.

La couverture du territoire communal en termes de protection civile est assurée par la brigade des sapeurs-pompiers qui intervient en cas d'accidents, de prévention et de lutte contre les incendies, de catastrophes entre autres. Par ailleurs, la croix rouge tient régulièrement des journées de formation-sensibilisation sur les gestes qui peuvent sauver des vies.

Tableau 13 : Diagnostic du secteur sécurité et protection civile

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
- Existence d'un Commissariat d'arrondissement, 1 gendarmerie, des brigades de quartier, agences privées de sécurité, Croix rouge - Fréquence des patrouilles de police - Maison de justice - Brigade des ASP - Surveillants de plage et maitres-nageurs - Proposition par les habitants d'un Projet d'appui et de renforcement pour la Sécurité de Rufisque Est	- Absence de brigade de sapeurs-pompiers - Absence de brigade de douane - Manque de formation des brigades de quartier - Absence de restructuration de certains quartiers - Insuffisance de l'éclairage public
Opportunités	Menaces
- Meilleure collaboration entre la police et les populations - Redynamiser les activités des surveillants de plages et des maitres-nageurs	- Excès dans les rôles des agents de sécurité privé - Consommation des stupéfiants



- Formuler les agents de sécurité - Mettre en place des programmes de sensibilisation et de formation	- Prolifération des bars et des maisons de passe - Urbanisation des quartiers - Occupation anarchique de l'espace public
--	--

Source : Atelier de DPC, PDC-D Rufisque-Est, 30 Janvier 2024

3.2. PROFIL ECONOMIQUE

3.2.1. AGRICULTURE ET ELEVAGE

L'activité agricole prédominante dans la commune est l'horticulture, concentrée principalement dans les espaces maraichers de Lendeng. Cette zone concentre environ une centaine de maraichers qui se consacrent à la culture de légumes depuis de nombreuses décennies.

Dans ce centre agricole, où la plupart des travailleurs sont des hommes, les cultures maraichères sont pratiquées tout au long de l'année. Lendeng joue un rôle majeur dans l'approvisionnement des marchés de Rufisque, de castors, de kermel, et même au-delà, vers Diaobé dans la région de Kolda. Certains maraichers vont jusqu'à exporter leurs produits en Gambie. Il a une superficie potentielle de terres cultivables estimée à 185,5 hectares de terres cultivables avec pas moins de 187 exploitants maraichers. La forte demande sur le marché des produits horticoles confère à cette zone des perspectives de développement significatives.

Encadré 5 : ODD, cible 2.3

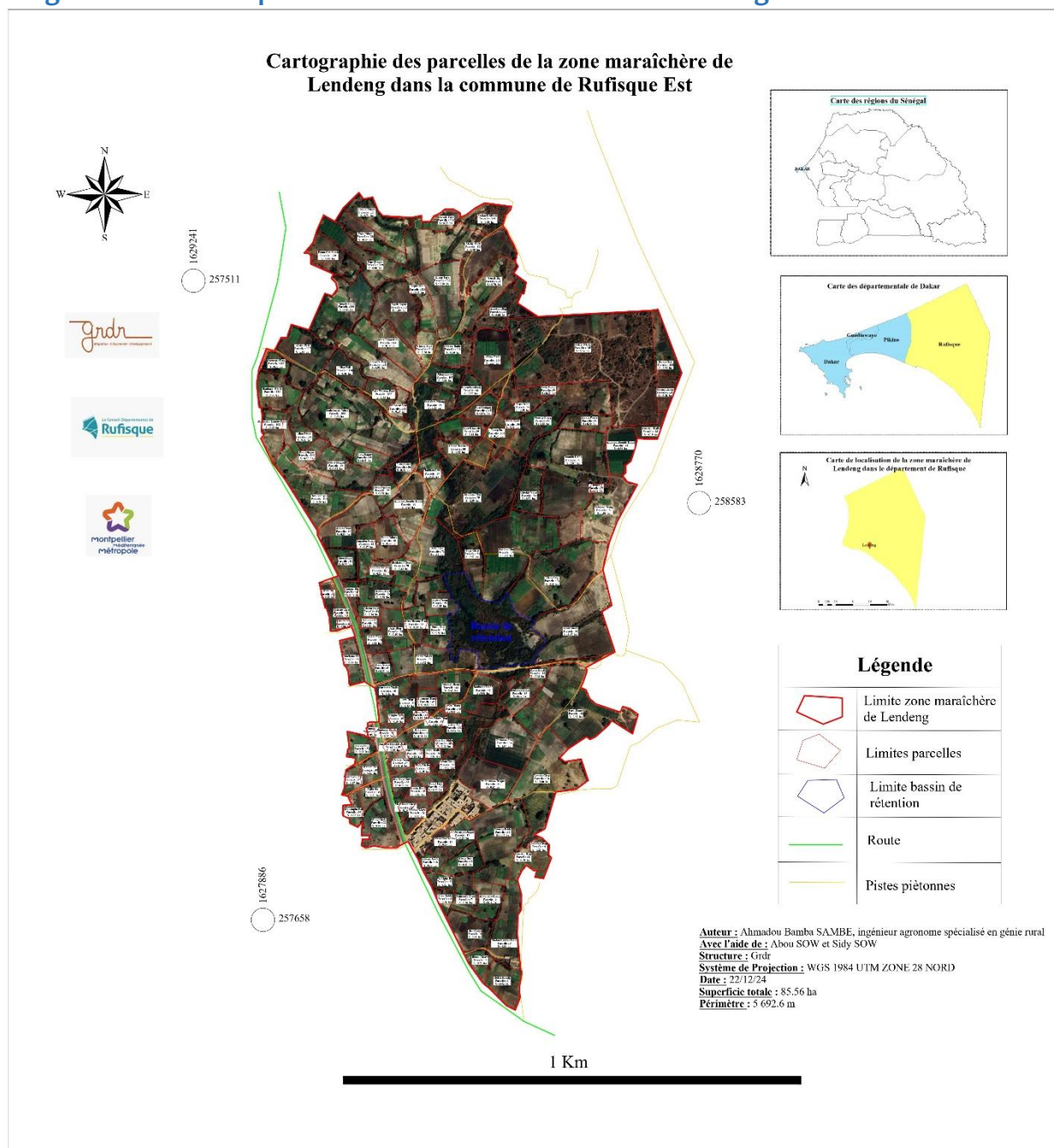
2 FAIM
«ZÉRO»

ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Cible 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les Autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeurs et d'emplois autre qu'agricole.



Figure 11 : Carte des parcelles de la zone maraîchère du Lendeng



Source : Étude préliminaire pour la réhabilitation du bassin de rétention de Lendeng et optimisation de la gestion des ressources en eau pour la production maraîchère, 2025, GRDR

Une étude préliminaire pour la réhabilitation du bassin de rétention du Lendeng et l'optimisation de la gestion des ressources en eau pour la production maraîchère a été réalisée par la GRDR. Cette étude avait pour objectif de faire une cartographie du bassin, de recenser les cultures et les surfaces mises en valeur, de formuler des hypothèses sur le bilan hydrique ainsi qu'un descriptif du mode de gouvernance actuel sur le foncier. Cette étude constitue une base essentielle pour de futures interventions dans la zone. Elle ouvre ainsi la voie à des travaux techniques complémentaires pour préciser les volumes d'eau disponibles du bassin, établir une hypothèse de bilan hydrique et concevoir les infrastructures de distribution.



Photo 5 : Terres cultivées du Lendeng, ARD Dakar, 2025



Cependant, de plus en plus, le périmètre foncier de Lendeng se réduit, soit par l'extension de la SOCOIM soit par la forte pression du foncier urbain. Les activités agricoles du Lendeng contribuent au développement d'activités connexes comme l'artisanat, le transport, le commerce. Lesquelles activités créent un réseau d'acteurs interdépendants pour le développement de la dynamique économique territoriale. Ces activités fournissent aux maraîchers une bonne partie des intrants (pesticides, semences, engrais). Les petits artisans auprès de qui les maraîchers achètent et font réparer leur petit matériel agricole ; des transporteurs (véhicules, clandos, charretiers) pour assurer la livraison des engrais aux exploitants mais aussi des produits agricoles aux commerçants des grands marchés de Dakar ou de l'intérieur du pays. L'autre difficulté notée dans cette zone agro-écologique est celle de la remontée de la nappe phréatique. Elle demeure une réalité, car une bonne partie de cet espace agricole n'est plus exploitable.

Par ailleurs, il y'a des espaces aménagés pour la culture sous serre et sur table dans le territoire communal, dans des terrains inoccupés ou prêtés, ou même sur les terrasses.

L'élevage dans la commune de Rufisque-Est est institutionnellement encadré par le service départemental de l'élevage qui est chargé de superviser les activités liées à l'élevage dans le département de Rufisque. Cela inclut la gestion, la régulation et le soutien aux éleveurs locaux, ainsi que la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à promouvoir le développement durable de l'élevage.

L'élevage extensif plus présent dans la commune avec des exploitations familiales qui ne dépassent souvent pas plus de 10 têtes. Ensuite viennent les éleveurs de races qui utilisent des méthodes de croisement nouvelles pour des espèces bovines et caprines plus exotiques. Il y'a aussi des unités avicoles dans la commune qui sont très souvent destinées à la consommation et à l'approvisionnement des marchés locaux.



L'élevage mobilise une proportion significative de la population, avec une concentration particulière dans l'aviculture ainsi que dans l'embouche bovine et ovine. Cependant, la structuration déficiente de la chaîne de valeur de ces secteurs a occasionné des pertes substantielles pour les acteurs.

Tableau 14 : Diagnostic du secteur de l'Agriculture et de l'Elevage

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
- Présence des services départementaux de l'agriculture et de l'élevage - Présence d'une zone maraîchère (56,83 Ha de terre cultivable) - Présence d'associations et d'organisations autour de l'agriculture - La fertilité des terres (lendeng) - Présence de différents types d'élevage (aviculture, embouche bovine) - Forte demande des produits lendeng - Existence de politiques agricoles - Présence des officines et des cabinets vétérinaires	- Difficile accès à la terre - Proximité des éleveurs - La divagation des animaux - Absence de magasins de stockage - Problème d'adaptation aux nouvelles techniques de culture (absence de mécanisation de l'agriculture) - Manque de financement - Problèmes phytosanitaires - Problème d'accès à l'eau - Manque d'espace pour l'élevage - Vol de bétail - Cherté des aliments de bétail - Cherté des intrants (pour les agriculteurs)
OPPORTUNITES	MENACES
- Partage d'expérience avec les pays occidentaux (agriculture, élevage) - Possibilité de partenariat avec les ONG et PTF	- La forte urbanisation - Le changement climatique - Forte exposition à certaines maladies - Risque de conflit entre éleveurs et agriculteurs (dus à la divagation des animaux)

SOURCE : Atelier de DPC, PDC-D Rufisque-Est, 30 Janvier 2024

3.2.2. PECHE

Majoritairement composée de quartiers traditionnellement lebou et de pêcheurs, la commune dispose d'une façade maritime longtemps prisée par toute la région. Les principales infrastructures halieutiques du département de Rufisque se trouvent dans la commune de Rufisque-Est à savoir le quai de pêche de « Ndépé », les zones de débarquement, des chambres froides, des sites de transformation et des fabriques de glace. La longue façade maritime de la commune en fait une zone prisée et fortement fréquentée par les pêcheurs de la région de Dakar et surtout du département. L'emplacement privilégié fait de la commune un endroit idéal pour les activités de pêche. L'appui du service départemental de la pêche contribue à la structuration du secteur. Les trois (03) marchés de la commune constituent le réceptacle de ces produits halieutiques.



Encadré 6 : ODD 14, cible 7.a

14

VIE
AQUATIQUE

ODD 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable

Cible 7.a : Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés.

Les acteurs sont organisés autour d'associations, de GIE et font de leurs entités un levier pour le développement de leurs activités et l'amélioration de leurs conditions.

Les différentes espèces pêchées par les acteurs sont entre autres :

- 👉 Poissons Pélagiques : Sardinelle, Thon, Maquereau, Bonite, Carangue
- 👉 Espèces Côtières : Capitaine, Mérou, Dorade, Sole, Rouget
- 👉 Crevettes et Crustacés : Crevette Rose, Crabe nageur, Gambas
- 👉 Espèces Endémiques : Cichlidé du Sénégal, Mérou Royal du Sahel

Il est important de noter que la pêche à Rufisque-Est est soumise à des défis tels que la surpêche et le développement de la pêche industrielle. La principale préoccupation des acteurs de la pêche reste la rareté des ressources, l'utilisation des filets non réglementaires mais aussi les espaces de stockage.

Tableau 15 : Diagnostic du secteur de la Pêche

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
👉 Présence d'une longue (2,5 Km) façade maritime 👉 Présence d'un Quai de pêche et des zones de débarquement 👉 Présence d'une population traditionnellement pêcheur 👉 Présence du service départemental de la pêche 👉 Existence des chambres froides 👉 Existence des fabriques de glace 👉 Existence d'une dynamique organisationnelle (associations, Gie...) 👉 Présence d'institutions financières 👉 Existence de grands marchés de consommation	👉 Manque de formation pour les pêcheurs 👉 Rareté des ressources 👉 L'utilisation abusive de petits filets 👉 Insuffisance des infrastructures de stockage 👉 Difficile accès aux financements
OPPORTUNITES	MENACES



- Politique de relance de l'Etat - Possibilité de développer des activités touristiques sur le littoral	- Concurrence de la pêche industrielle - Exploitation du pétrole - Migration irrégulière
--	--

SOURCE : Atelier de DPC, PDC-D Rufisque-Est, 30 Janvier 2024

3.2.3. AGROALIMENTAIRE

L'agroalimentaire est un pilier essentiel du développement de la commune, le secteur englobe toutes les activités liées à la transformation, la conservation et la consommation de produits. Les domaines vont de la production de fruits et légumes, à la transformation en passant par la production de lait et viande. La commune de Rufisque-est regorge d'entreprises évoluant dans l'agroalimentaire. En effet 85% des GIE enquêtés soulignent avoir comme activité principale la transformation de produits agroalimentaires (fruits et légumes, céréales, jus, etc.).

L'avantage du maillage de l'industrie agroalimentaire reste le transfert de technologie des grandes entreprises vers les PME et les GIE, permettant ainsi une meilleure maîtrise des techniques de production, de transformation et de conservation des produits. Néanmoins, le secteur reste confronté à d'énormes difficultés quant à la labellisation de leurs produits surtout pour les PME et les GIE. L'enquête fait ressortir que seuls 14% des produits sont labellisés. Le problème de la labellisation est d'autant plus sérieux qu'elle constitue un frein par rapport à l'accès des produits dans les grandes surfaces. L'écoulement des produits se fait à travers les trois (03) marches de la commune.

Tableau 16 : Diagnostic du secteur de l'Agroalimentaire

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
- Existence de GIE, organisations de producteurs, GPF - Maîtrise des techniques de transformation des produits locaux (par des formations) - Existence d'entreprises agro-alimentaires - Existence d'unités de transformation - Autonomisation des acteurs	- Difficile accès aux financements - Manque d'accompagnement des acteurs - Inexistence d'une maison de la femme - Problème d'écoulement des produits (marchés, grandes surfaces) - Problème de labélisation des produits - Accès difficile aux matières premières - Absence d'unités de stockage
OPPORTUNITES	MENACES
Employabilité dans le secteur	Risque sanitaire lié à la production et à la conservation des produits

SOURCE : Atelier de DPC, PDC-D Rufisque-Est, 30 Janvier 2024

3.2.4. ARTISANAT

Les principaux corps d'artisans recensés dans la commune sont entre autres : les tailleurs, les menuisiers (bois et métallique), les bijoutiers, les tisserands, les mécaniciens, les cordonniers, etc. Ce secteur est en rade par rapport aux autres du fait de sa faible organisation. La seule infrastructure existante reste le village artisanal dont l'état de délabrement est déploré par les



acteurs. La fréquentation du village artisanal reste un problème de ce fait les artisans préfèrent s'installer de manière dispersée, dans les grandes artères pour une proximité avec leurs clients. Cette occupation de l'espace public est soumise à la CEL.

La modernisation du village artisanal et la réorganisation du secteur pourront soulager ces artisans qui pourraient non seulement exercer leurs activités en toute liberté mais aussi profiter des équipements modernes.

Tableau 17 : Diagnostic du secteur de l'Artisanat

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
☞ Prolifération du secteur artisanal (cordonniers, bijoutier, tailleur, menuisier etc.) ☞ Existence de cadre de concertation et d'échange	☞ Problème d'écoulement des produits ☞ Problème d'accès aux marchés publics ☞ Manque de coordination ☞ Financement insuffisant ☞ Problème de certification des produits (labélisation) ☞ Insuffisance de matières premières
Opportunités	Menaces
☞ Village artisanal	☞ Produits venant de l'extérieur ☞ Saturation du marché ☞ Imitation des marques

SOURCE : Atelier de DPC, PDC-D Rufisque-Est, 30 Janvier 2024

3.2.5. COMMERCE

La position géostratégique de la commune de Rufisque-est en fait une localité prisée par les commerçants. La commune dispose de grands marchés comme ceux de Gouye mouride, d'Arafat-castors et de Keury souf. On note également l'existence d'un marché hebdomadaire située à Arafat. L'état de délabrement du marché d'Arafat expose les vendeurs à des risques d'effondrement rendant inoccupée une partie par les commerçants. Les produits écoulés dans ces marchés vont des produits à consommation directe aux matières premières. C'est le réceptacle de la production du Lendeng, ainsi que les produits agroalimentaires. La vente y est pratiquée en gros, en demi-gros et en détails.

Tableau 18 : Diagnostic du secteur du Commerce

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
☞ Existence de 4 marchés (3 quotidiens et un hebdomadaire) ☞ Niche pour les recettes de la mairie (taxes CEL, entre autres) ☞ Présence du service départemental du commerce ☞ Existence de comités de marchés (délégués)	☞ Insalubrité dans les marchés ☞ Insécurité et exposition au vol ☞ Occupation anarchique sur la voie publique ☞ Vétusté des marchés
OPPORTUNITES	MENACES



- Construction de centres commerciaux - Modernisation des infrastructures de commerce	- Risque d'incendie - Concurrence déloyale entre produits importés et produits locaux
--	--

SOURCE : Atelier de DPC, PDC-D Rufisque-Est, 30 Janvier 2024

3.2.6. TRANSPORT ET MOBILITE

Le transport dans la commune est facilité par la présence de routes principales et secondaires. En termes de mobilité, on observe la disponibilité de lignes de desserte assurées par des véhicules de transport en commun tels que Dakar Dem Dikk, les bus AFTU et les taxis clandestins, les moto-taxi, les charrettes/calèches. La commune est également traversée par un nombre important d'infrastructures de transport. En effet, elle est traversée par la route nationale N°1 sur un linéaire de 4km, il y'a aussi l'ancienne gare qui est aujourd'hui utilisée pour les besoins du **Train Express Régional**.

Encadré 7 : ODD 11, cible 11.2

11

VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

cible 11.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, et en accordant une attention particulière aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.

Photo 6 : Etat du terminus des minibus 63 à Arafat



Photo 7 : Station TER à Rufisque-Est





En ce qui concerne les moyens de transport, plusieurs lignes sont à noter, comme les lignes 208 ,228, 15 et 16B de la société Dem Dikk (DD) qui relient le centre-ville de Dakar à Rufisque, ainsi que les minibus de la société AFTU avec les lignes 53, 55, 57, 60, 62, 67, 63, 64, 66, 68, 72, 74, 83, 91, etc. On trouve aussi les taxis communaux (clandos) assurant des trajets entre SONADIS-Arafat, SONADIS-Youssou Mbargane, entre autres. Il y a aussi le phénomène des moto-taxis qui prend de l'ampleur au fil des années et qui suscite des inquiétudes sécuritaires chez les populations.

Cependant, le secteur du transport est confronté à de nombreux problèmes, notamment l'inaccessibilité de certaines routes et pistes secondaires, la mauvaise qualité de la voirie, la prolifération des garages clandestins et l'étroitesse des routes causée par un mauvais aménagement des quartiers en plus des routes détruites par les inondations.

3.3. PROFIL ENVIRONNEMENTAL ET DIMENSIONS TRANSVERSALES

Dans une dynamique de développement planifié et de gouvernance territoriale, l'Etat du Sénégal s'est engagé depuis plusieurs années à la conception et la mise en œuvre des politiques publiques et des objectifs de développement définis au niveau international. Cette dynamique de planification a permis l'élaboration de documents stratégiques à long, moyen et court terme, parmi lesquels le PNADT, et deux études prospectives (Sénégal 2015 et Sénégal 2035) dont le Référentiel Vision Sénégal 2050 et le Plan National d'Adaptation (PNA).

Encadré 8 : ODD 13, cible 13.4

13

MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



ODD 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Cible 13.4 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets, la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

Dans un autre registre, les thématiques transversales développées par les acteurs du développement territorial (Genre, Nutrition, Changement climatique et Migration) sont insuffisamment intégrées dans le processus de planification à l'échelle local d'où la nécessité d'arrimer le PDC de la commune de Rufisque-Est à la **vision Sénégal 2050** et aux ODD prenant en compte les enjeux liés au changement climatique, au genre, à la nutrition et à la migration, qui constitue aujourd'hui une conditionnalité pour un développement durable des territoires.

3.3.1. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le climat dans la zone est tropical marqué par l'influence des alizés maritimes engendrés par l'Anticyclone des Açores. Les températures varient entre 17°C et 25°C pendant la période dite fraîche (de mi-décembre à mars) et de 25°C à 35°C, au cours des périodes les plus chaudes (d'avril à novembre).



Concernant les effets du changement climatique la Commune est confrontée à l'avancée de la mer qui menace les populations qui habitent la façade maritime. Des efforts sont faits en ce sens avec l'érection de la digue de Thiawlene. Elle est dimensionnée pour résister à une crue centennale, offrant ainsi une protection aux populations de Thiawlene et la garantie d'un repos éternel pour leurs morts. Cet ouvrage a par ailleurs permis la reconquête de la mer, avec une avancée de terrain allant jusqu'à 35 mètres au-delà de la route à son extrémité et près de 50m au niveau des cimetières, ce qui a créé une esplanade servant déjà de lieu de rencontres culturelles (mariage par exemple) et pouvant être aménagée pour le confort de tous. Redynamisation de l'activité de pêche : les pêcheurs constatent le développement d'un banc de poissons et la réapparition d'espèces halieutiques autrefois disparues.

La présence de l'usine de cimenterie SOCOIM, même si au plan économique, elle joue un rôle important pour la Ville (à travers le versement de taxes), elle crée des nuisances environnementales avec l'émanation de poussières qui affectent quotidiennement la santé des populations surtout de Rufisque-Est.

Cependant, l'occupation de l'espace public est le problème fondamental de la commune car il y a un établissement non contrôlé de diverses formes d'ateliers de marchés et de places. Ces installations étouffent non seulement les places publiques mais également produisent des déchets qui dégradent l'environnement. De plus, elles sont un frein à toute tentative d'aménagement ou d'embellissement de la voie publique.

Par ailleurs, La Commune de Rufisque Est n'échappant guère au phénomène du changement climatique a décidé avec l'appui de ses partenaires de conduire ce processus participatif d'élaboration de son plan d'action sur le changement climatique en rapport avec les questions énergétiques.

La Commune de Rufisque-Est, en collaboration avec son partenaire l'ONG 3D et l'appui financier de la Generalitat Valenciana, s'est engagée, à travers la **Convention des Maires en Afrique Subsaharienne (COM SSA)** pour la mise en œuvre de leur projet climat –énergie au titre de la phase pilote.

De ce fait, la commune compte élaborer et mettre en œuvre un **Plan d'Actions pour l'Accès à l'Énergie Durable et au Changement climatique (PAAEDC)** dont l'objectif principal est de renforcer ses capacités dans la Planification du développement sensible au changement climatique (CC) et à l'énergie. La Commune de Rufisque-Est n'échappant guère aux phénomènes de sécheresses, des inondations, de l'élévation du niveau de la mer, des températures extrêmes, a décidé avec l'appui de ses partenaires de conduire ce processus participatif d'élaboration de son plan d'action sur le changement climatique en rapport avec les questions énergétiques.

L'aboutissement de ce processus constitue un pas décisif de la collectivité territoriale pour d'une part parachever son adhésion à la Convention des Maires de l'Afrique subsaharienne et juguler durablement les effets négatifs du changement climatique qui impactent son développement.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- ☞ Renforcer les capacités des élus et OSC de la commune sur le changement climatique et l'accès à l'énergie ;
- ☞ Réaliser un inventaire de référence des émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) dans la



Commune de Rufisque Est;

- ☞ Évaluer les risques et vulnérabilités liés au changement climatique ;
- ☞ Élaborer une stratégie et des actions à mettre en œuvre d'ici à 2030.

La vision découlant de l'élaboration de ce document est la suivante : « **D'ici 2035, Rufisque Est, une commune résiliente et durable soutenue par une dynamique participative sociale et solidaire.** » Cette vision sera articulée autour de quatre (04) axes stratégiques qui sont :

- Axe 1 : Réduire la vulnérabilité aux changements climatiques des secteurs productifs de la Commune de Rufisque Est (agriculture ou maraîchage et élevage)
- Axe 2 : Promouvoir les sources d'énergie renouvelables et améliorer l'aménagement de l'espace du territoire communal et du cadre de vie des populations
- Axe 3 : Renforcer la coopération nationale, internationale et l'intercommunalité dans la mise en œuvre de la politique locale d'adaptation aux changements climatiques.

Encadré 10 : ODD13, cible 13.3

13

MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



ODD 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Cible 13.3 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

Tableau 19 : Diagnostic secteur environnemental et changements climatiques

ATOUTS/FORCES		CONTRAINTES/FAIBLESSES	
☞ Plan climat (existence)		☞ Déficit de moyens (humains, financiers, matériels)	
☞ Programme Participatif de Gestion Environnemental (PPGE)		☞ Manque d'engagement citoyen	
☞ Zone écologique communautaire		☞ Manque de dynamique organisationnelle	
☞ Zone maraîchère de Lendeng		☞ Manque de synergie entre acteurs (Etat, Mairie, industries)	
☞ Digue de protection (thiawléne, Keury Kao)		☞ L'occupation anarchique des gros porteurs (ateliers et garages clandestins)	
☞ Coopération décentralisée (dispositif conjoint)			
Opportunités		Menaces	
☞ Existence des codes (miniers, environnemental)		☞ L'avancée de la mer	
☞ RSE (SOCOCIM, Bisa Béton, AFITEX, Béton Concept, etc.)		☞ Forte urbanisation à Lendeng et autres	
☞ Projets et programmes (nationaux et internationaux)		☞ Pollution (SOCOCIM, Bisa Béton, AFITEX, Béton Concept, etc.)	
☞ Coopération décentralisée (projets en cours)		☞ Raréfaction des ressources	

SOURCE : Atelier de DPC, PDC-D Rufisque-Est, 30 Janvier 2024



3.3.2. MIGRATION

Conscient des défis et enjeux auxquels le Sénégal est confronté en matière de gestion de la migration, le gouvernement du Sénégal a formulé une politique nationale de migration à l'intention des acteurs du domaine, en vue de favoriser la prise en compte de la variable migratoire dans les priorités de développement du pays. Les orientations de la Politique Nationale de la Migration au Sénégal (PNMS) s'articulent autour de 11 axes répartis dans 4 domaines d'activités stratégiques (DAS).

Au Sénégal, un ensemble de dispositifs légaux et réglementaires encadrent le secteur de la migration en plus des accords cadre internationaux ainsi que les conventions qui forment le cadre institutionnel accompagnant ce secteur. Le phénomène de la migration irrégulière est plus urgent dans la zone avec une forte exposition aux multiples départs prenant ainsi une ampleur considérable dans la commune. En effet, sa façade maritime en fait un point de départ prisé par les candidats à la migration irrégulière. L'enquête IR2P a révélé un certain nombre de causes socioéconomiques qui poussent les jeunes et même les femmes à l'aventure : la pauvreté, la raréfaction des ressources halieutiques, l'effet d'imitation, etc.

Les quartiers les plus exposés restent ceux qui longent le littoral : Keury Souf, Keury Kao, Mérina 1, Mérina 2, Thiawllène Pouyène, Thiawllène Digue, Thiawllène Bouth.

Tableau 20 : Diagnostic secteur migration

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
- Attractivité territoriale (lendeng), marché, mer, climat, industries) - Investissements locaux - Existence d'organisations faïtières	- Urbanisation galopante (habitat spontané) - Occupation anarchique - Déficit de bras valides (immigration irrégulière)
Opportunités	Menaces
Présence d'industries	- L'insécurité - Promiscuité - L'insalubrité - Pollution

SOURCE : Atelier de DPC, PDC-D Rufisque-Est, 30 Janvier 2024

3.3.3. GENRE ET COUCHES DEFAVORISEES

Conscient de l'enjeu du rôle des femmes dans l'atteinte des objectifs de développement durable du pays, le Sénégal a été parmi les premiers pays de la sous-région ouest africaine à lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes et à s'engager pour la protection et la promotion des droits des femmes, à travers la ratification de la majorité des conventions internationales en l'espèce et la mise en œuvre de plusieurs réformes et cadres de référence visant à améliorer le statut juridique et la participation politique des femmes.



En ce sens, la commune de Rufisque-Est a bénéficié des programmes de filets sociaux à travers le Registre National Unique (RNU), c'est le cas de la CMU, des bourses familiales des cartes d'égalité des chances.

Encadré 12 : ODD10, cible 10.3

10

INÉGALITÉS RÉDUITES

ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, de politiques et de mesures adéquates en la matière.

Tableau 21 : Diagnostic du secteur genre et couches défavorisés

Atouts	CONTRAINTES/FAIBLESSES
☞ Existence d'une association des personnes en situation de handicap ☞ Existence d'associations des "ainés" (Troisième âge) ☞ Forte présence des groupements féminins (GPF) ☞ Existence des conseils de quartier ☞ Existence d'associations pour la prise en charge et protection de la petite enfance ☞ Etude de la vulnérabilité de la commune ☞ Existence de projet de l'Etat comme le PAREM (projet d'appui à la résilience des ménages), réseau "siguil djiguéne" ☞ RNU (Registre national unique) ☞ Existence de CPRS et de SDAS	☞ Problème d'insertion ☞ Manque de moyens financiers, matériels, humains etc... ☞ Manque de structures et d'équipements adaptés ☞ Manque de coordination entre les acteurs ☞ Difficulté d'accès aux services sociaux de base
Opportunités	Menaces
☞ PAREM ☞ RNU (Registre national unique) ☞ ONG 3D, Etat, Fondation Sococim	☞ Les inondations ☞ L'insécurité ☞ L'insalubrité

SOURCE : Atelier de DPC, PDC-D Rufisque-Est, 30 Janvier 2024

3.3.4. NUTRITION

En ce qui concerne la nutrition, elle doit être considérée à la fois comme une composante et un produit des ODD. La malnutrition est due non seulement à un manque de nourriture, mais aussi à différentes interactions entre la santé, les soins, l'éducation, l'assainissement et l'hygiène, l'accès aux ressources, l'autonomisation des femmes, etc. Les choix faits par les individus quant aux aliments à produire et à commercialiser, le régime alimentaire de leur famille, et les soins prodigués



aux personnes vulnérables sur le plan nutritionnel (en particulier les mères et les nourrissons) ont tous une incidence directe sur les résultats nutritionnels.

Dans la commune de Rufisque-Est le niveau de la nutrition est jugée moyen avec des efforts considérables menés par les acteurs communautaires de santé qui font un travail en amont et en aval allant de la sensibilisation des mères aux démonstrations culinaires organisés dans les postes de santé et dans les quartiers.

Tableau 22 : Diagnostic du secteur de la Nutrition

ATOUTS		CONTRAINTES/FAIBLESSES	
☞	Existence de programme de supplémentation en vitamine	☞	Insuffisance de communication sur l'alimentation
☞	Existence de programme de sensibilisation	☞	Vulnérabilité des ménages
☞	Création d'espace d'accueil pour les enfants malnutris	☞	Absence de la maison de femme pour la transformation des produits locaux
☞	Existence de sites communautaires pour les activités liées à la récupération nutritionnelle des enfants	☞	
OPPORTUNITÉS		MENACES	
☞	Une agriculture (biologique et urbaine)	☞	Persistance de la malnutrition
☞	Partenariat avec les ONG, PTF,	☞	Exposition aux maladies

SOURCE : Atelier de DPC, PDC-D Rufisque-Est, 30 Janvier 202

3.4.PROFIL GOUVERNANCE DE LA MAIRIE ET VIE ASSOCIATIVE

Depuis 2012, l'Etat du Sénégal a opté une « refondation majeure de l'action territoriale de l'Etat, à travers le projet de réforme dénommé « Acte III de la décentralisation ». Le projet s'adosse ainsi à « l'option de territorialisation qui, en revisitant la démarche de conception et de mise en œuvre des politiques publiques, va permettre de bâtir le développement du Sénégal à partir des opportunités, atouts et potentialités de chaque terroir »

Elle a pour objectif général d'**élaborer une nouvelle politique nationale de décentralisation qui permet d'asseoir des territoires viables et compétitifs, porteurs d'un développement durable.** Cette politique transversale touche aussi bien la CT que ses administrés.

Encadré 13 : ODD 11, cible 16.6

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.



3.4.1. GOUVERNANCE DE LA MAIRIE

3.4.1.1. GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE DE LA COLLECTIVITE

La Mairie de Rufisque-Est avec sa nouvelle équipe (2022) s'est donné les moyens pour une gestion efficace et efficiente des affaires de la commune à travers une organisation interne en phase avec l'acte 3 de la décentralisation et le code général des collectivités territoriales.

Dans la mise en œuvre des activités de la Commune de Rufisque, le Maire est assisté, d'une part par son chef de cabinet qui assure le rôle de coordination, de conseil et d'appui administratif et politique. D'autre part, il est appuyé par l'équipe municipale composée des adjoints au maire, des conseillers municipaux, du secrétaire municipal.

Les différentes commissions techniques sont :

- ☞ Commission Gestion du domaine du patrimoine et de la mobilité urbaine
- ☞ Commission Environnement et assainissement
- ☞ Commission Santé, hygiène, action sociale ;
- ☞ Commission Jeunesse, sport et loisirs ;
- ☞ Commission Culture, artisanat et tourisme ;
- ☞ Commission Education, alphabétisation et formation professionnelle
- ☞ Commission Finances, planification et suivi –évaluation
- ☞ Commission Aménagement du territoire et cadre de vie
- ☞ Commission Entrepreneuriat et investissements
- ☞ Commission Coopération décentralisée et intercommunalité
- ☞ Commission Halles, marchés et commerce
- ☞ Commission Affaires religieuses
- ☞ Commission Vie des cellules de base et diaspora
- ☞ Commission Technologie de l'Information et de la Communication TIC
- ☞ Commission Agriculture, élevage et pêche
- ☞ Commission Entrepreneuriat féminin et petite enfance
- ☞ Commission Sécurité et protection civile
- ☞ Commission changement climatique et Energies renouvelables

Cependant, malgré la pléthore de commissions et la diversité de leurs attributs, un problème de fonctionnalité de ces commissions se pose. Avec son installation récente, le Cadre Territorial de Concertation pourrait être un catalyseur et pourrait redynamiser les commissions.

Sur le plan opérationnel, les agents municipaux sont chargés d'exécuter les tâches administratives, techniques, sociales et opérationnelles sous la responsabilité du maire et sous la supervision du secrétaire municipal.

3.4.1.2. GOUVERNANCE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE



La collectivité a en charge la préparation, l'adoption, l'exécution et le contrôle de son budget conformément au code général de collectivités territoriales en son article 10. En effet, en se référant au CGCT, le budget de la commune est encadré par le TITRE IV relatif à « l'administration locale et des services locaux ».

Encadré 15 : ODD 16, cible 16.7

16

PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES

ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

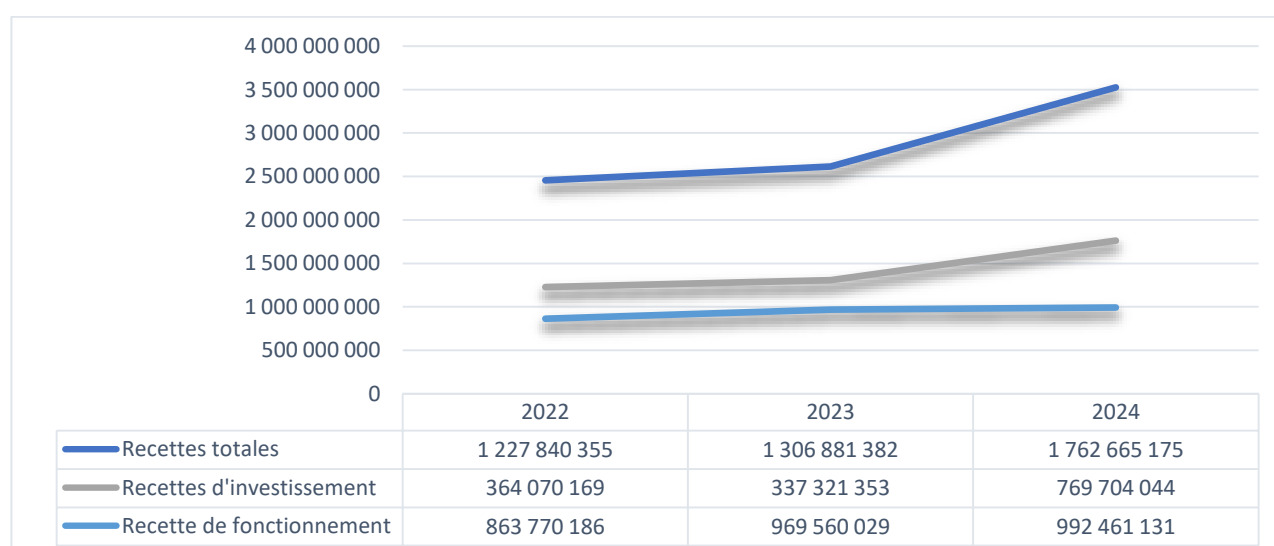
Cible 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

Le budget de la commune de Rufisque Est reflète à la fois les ambitions de développement de l'équipe municipale et les vœux des populations mais aussi les limites structurelles du financement du développement des collectivités territoriales.

L'analyse du budget de la commune de Rufisque fait état d'une augmentation des recettes de la commune entre 2022 et 2024 passant de 863 770 186 FCFA à 992 461 131 FCFA soit une hausse annuelle moyenne de 15%.

Le graphique suivant renseigne sur l'évolution des recettes entre 2022 et 2024 :

Figure 12 Evolution des recettes entre 2022 et 2024



Source : Budgets 2022, 2023, 2024

Nous constatons une évolution positive des recettes de fonctionnement entre 2022 et 2024. Cependant, les recettes d'investissement ont connu une augmentation exponentielle en 2024 passant de 26% des recettes totales à 44% des recettes. Cette hausse s'explique par le report de



l'investissement à travers la ligne budgétaire « 123 - Résultat d'Investissement Reporté » qui passe de 57 157 189 FCFA en 2022 à 485 028 851 FCFA en 2024.

En ce qui concerne les ressources fiscales, elles composent une grande partie des recettes de la collectivité. En effet, entre 2022 et 2024, la collectivité a recouvré 998 863 394 en impôt (Minimum Fiscal, Contribution des Patentes, Impôt Foncier non bâti, contribution Globale unique, Contribution Economique Locale sur la Valeur Locative CEL VL, Contribution Economique Locale sur la Valeur ajouté CEL VA, Taxe sur les véhicules) et 465 628 766 FCFA en taxes (Taxe sur les véhicules hippomobiles, Taxe sur les spectacles, Taxe sur les Etablissements de nuits, Taxes sur la publicité, Taxe sur l'électricité, Taxe sur l'eau, Taxe sur la distribution Auto de Carburant).

Tableau 23 : Evolution des impôts taxes et produits domaniaux entre 2022 et 2024

	Impôts	Taxes	Produits domaniaux
2022	405 815 741	148 255 333	87 933 080
2023	259 747 642	162 433 075	216 634 864
2024	333 300 011	154 940 358	163 126 264
	998 863 394	465 628 766	467 694 208

Source : Budget 2022, 2023, 2024

En 2024, le taux de couverture des dépenses de fonctionnement qui traduit la part du budget alloué au fonctionnement est estimé à 56% et le taux d'investissement s'élève à 44%. Ce qui signifie que la plupart du budget est réservée au fonctionnement, cette situation est partagée par presque toutes les communes qui sont étouffées par leurs dépenses de fonctionnement. Néanmoins, des efforts sont considérables sont réalisées en termes d'investissement depuis l'avènement de la nouvelle équipe municipale avec l'accompagnement du PACASEN qui a financé des projets structurants de même que le FERA et le PROMOVILLE.

3.4.2. DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE LOCALE

Il existe une bonne dynamique organisationnelle dans la commune de Rufisque-Est avec l'existence d'organisations de la société civile (OSC) notamment avec les ASC, GIE, GPF, qui constituent aussi des acteurs majeurs de l'économie sociale et solidaire.

Dans le contexte d'une commune, la **dynamique organisationnelle** joue un rôle essentiel dans le développement local. Elle regroupe :

3.4.2.1. GROUPEMENTS DE PROMOTION FEMININE (GPF):

- Les GPF de la commune sont des entités qui œuvrent pour le bien-être des femmes au sein de la commune.
- Leurs activités couvrent divers domaines tels que le maraîchage, la transformation, la savonnerie, etc.



- Les GPF sont financés par les contributions de leurs membres, les subventions de la mairie, ainsi que les profits issus de leurs activités génératrices de revenus.
- Ils rassemblent des femmes âgées de 25 à 60 ans, mariées ou célibataires, originaires du même quartier.

3.4.2.2. GROUPEMENTS D'INTERET ÉCONOMIQUE (GIE):

- Les GIE existent à l'échelle communale et dans la plupart des quartiers
- Ils regroupent différents types de GIE (de quartier, de femmes, de jeunes, familiaux) avec des ambitions convergentes.
- Leur objectif est souvent la recherche du profit à travers des activités génératrices de revenus et le développement local.
- Les domaines d'intervention des GIE sont variés, incluant le maraîchage, la transformation, la teinture et le petit commerce.
- Le financement provient des cotisations des membres ou d'un appui financier extérieur (mairie Rufisque-Est), de partenaires sous forme de prêt remboursable ou non remboursable.
- Malgré leur dynamisme, les GIE rencontrent des difficultés liées au manque de formation, de moyens financiers, d'équipements et de matériels soulignés lors des enquêtes

Plus spécifiquement, les femmes de Rufisque-Est forment souvent des groupements et financent leurs activités avec le crédit revolving qui consiste à cotiser et financer une des participantes pour son activité et cette dernière va rembourser selon l'échéance fixée avec les intérêts. Ces entités sont couramment appelées « calebasse, avec » et sont souvent gérées par les « badienou gokh »

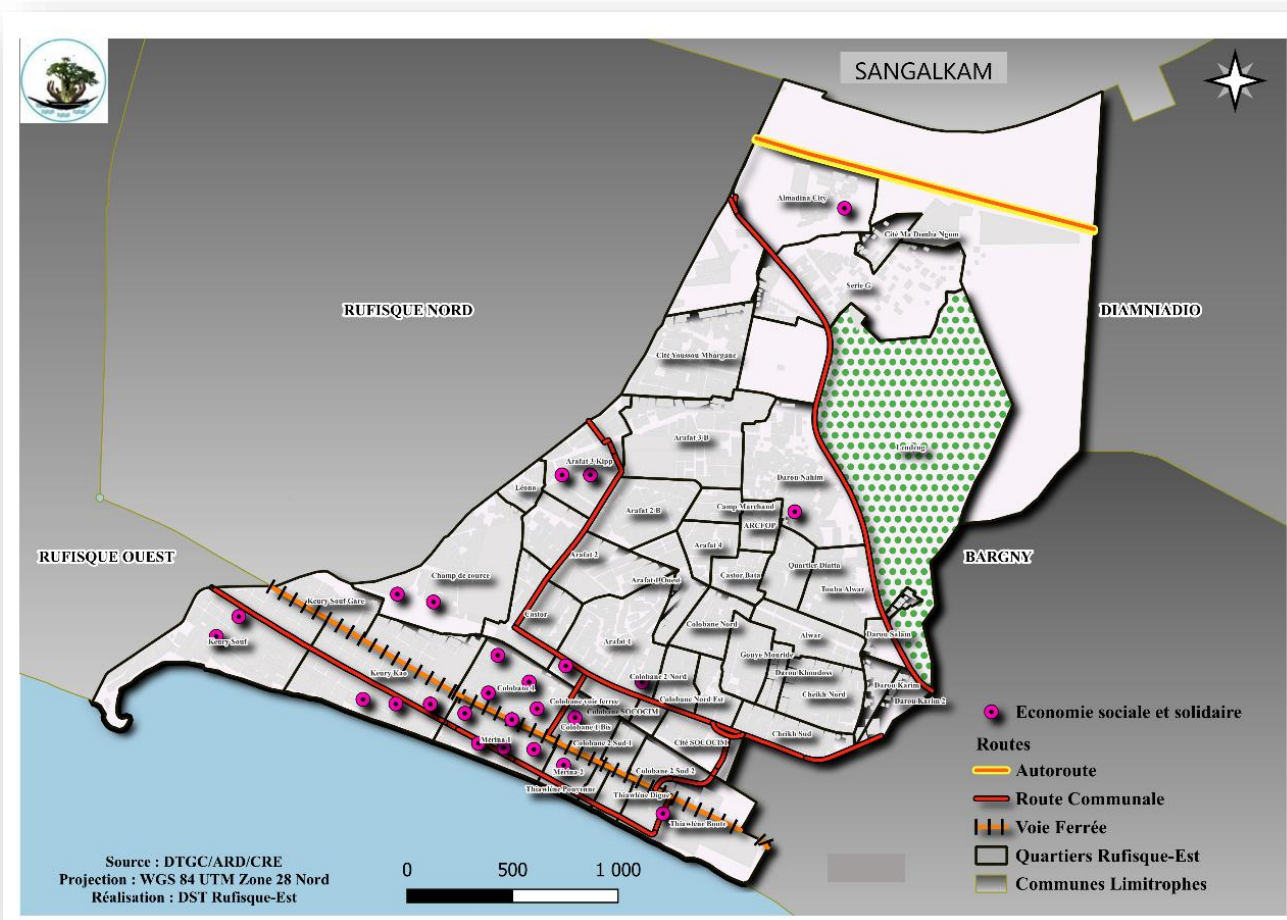
3.4.2.3. ASSOCIATIONS

La commune de Rufisque-Est regorge d'associations dynamiques qui font des activités diverses et contribuent à son développement. Leurs secteurs d'activité sont entre autres :

- ☞ L'environnement et le cadre de vie
- ☞ Le mécénat
- ☞ Le sport
- ☞ La culture



Figure 13 : Carte des entreprises de l'ESS



Le tableau suivant donne un aperçu sur la dynamique organisationnelle dans la commune :

Tableau 24 : Dynamique organisationnelle

GIE	Associations	GPF	CD	Total
14	72	15	189	290

SOURCE : ATELIER DE DPC, PDC-D RUFISQUE-EST, 30 JANVIER 202

Par ailleurs, en ce qui concerne les infrastructures communautaires, la commune de Rufisque est assez bien fournie. En effet, en termes d'équipements communautaires, Rufisque est dispose de 47 mosquées repartis sur les quartiers et de 3 églises et de 02 cimetières.

La commune souffre d'un déficit en équipements sportifs et en infrastructures de loisir. Les rares terrains disponibles sont souvent non aménagés, alors que la demande sociale est forte, notamment chez les jeunes. Il manque également des bibliothèques, centres de lecture ou maisons de la culture.



Concernant les infrastructures administratives et de gouvernance, le siège de la commune manque de modernisation pour répondre aux exigences d'une administration moderne et inclusive, la commune gagnerait mieux à intégrer la transformation technologique, à travers la digitalisation de ses services à l'aube du new deal technologique

Ces équipements numériques et logistiques sont nécessaires pour appuyer les fonctions de planification, suivi-évaluation et de prestations de services aux citoyens.

Les défis majeurs constituent entre autres :

- ➡ Déséquilibre dans la répartition spatiale des infrastructures entre quartiers.
- ➡ Manque d'entretien régulier et de stratégie de maintenance.
- ➡ Faible implication communautaire dans la gestion des équipements publics.
- ➡ Ressources financières limitées pour l'investissement et la réhabilitation.

LIVRET D : ENJEUX ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

4.1

VISION DE LA
COMMUNE

4.2

ORIENTATIONS
STRATEGIQUES

4.2

OBJECTIFS DE
DEVELOPPEMENT

4.3

PLAN
D'ACTIONS
PRIORITAIRES



IV. LIVRET D : PLANIFICATION STRATEGIQUE

4.1. VISION DE LA COMMUNE

La vision de développement de la commune de Rufisque-est est la déclaration décrivant les objectifs à long terme et la direction que la commune souhaite prendre pour améliorer la qualité de vie de ses habitants, promouvoir la croissance économique et assurer la durabilité environnementale. Cette vision a été élaborée de manière participative, en consultant les parties prenantes locales, y compris les résidents, les différents acteurs stratégiques de la commune.

Ensemble, ces éléments ont contribué à définir la trajectoire de développement de la commune, guidant les politiques, les programmes et les projets visant à réaliser cette vision et à créer un avenir meilleur pour tous ses habitants.

A l'issue de l'atelier de planification, la vision retenue est :

« RUFISQUE-EST, UN HUB MULTISECTORIEL DANS UN PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF AVEC UNE GOUVERNANCE AXEE SUR LES RESULTATS A L'HORIZON 2029 »

Pour arriver à la réalisation de cette vision, des orientations stratégiques de développement, des objectifs stratégiques et des actions prioritaires à mener au regard des enjeux de développement de la Commune sont proposés.

4.2. Orientations stratégiques et objectifs de développement

Les orientations stratégiques définies pour le plan de développement communal de la commune de Rufisque-Est sont les grandes orientations et priorités qui guident la mise en œuvre du plan dans le but d'atteindre ses objectifs à court, moyen et long terme. Ces orientations stratégiques fournissent une feuille de route pour les actions et les décisions à prendre afin de réaliser la vision définie par le plan. Elle guide les décisions et les initiatives de la commune en matière de développement économique, social, environnemental et institutionnel.

Les orientations stratégiques sont définies selon les différents secteurs et se déclinent en objectifs de développement scindés en activités ou actions à mener suivant les contraintes et menaces identifiées lors de la phase diagnostic notamment en atelier avec l'analyse AFOM. Ces actions à mener seront regroupées en projets et in fine les projets constitueront des plans par profils.

Une estimation des moyens de mise en œuvre et du coût éventuel est donnée pour la préparation des projets futurs.

Cette projection du plan de développement est consignée dans le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) établi sur un échéancier de 5 ans (2025 – 2029) mettant en cohérence les lignes d'actions aux axes



stratégiques arrimés à la vision Sénégal 2050, aux ODD et l'agenda 2063 de l'U.A. Cette planification opérationnelle permet d'aller directement vers des fiches de projets et programmes de développement budgétisés faisables et prioritaires pour le bien être des communautés.

La vision de développement de la Commune est déclinée en quatre (04) axes autour desquels sont articulés des objectifs de développement, comme indiqué ci-dessous :

Tableau 25 : Axes stratégiques et objectifs de développement

Axes	Objectifs de Développement
AXE 1 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base	OD 1: Accroître le paquet de services et les infrastructures éducatifs formels et informels
	OD 2 : Relever le plateau technique et améliorer l'offre de service en matière de santé communautaire
	OD 3: Améliorer la situation nutritionnelle des populations
	OD 4 : Améliorer les services d'accès des populations à l'hydraulique urbain et à l'assainissement
	OD 20 : Accroître la protection civile et renforcer la sécurité publique
	OD 21 : Renforcer la protection sociale locale
	OD 22 : Appuyer le développement des initiatives artisanales
	OD 23: Renforcer les services de télécommunications
	OD 5 : Développer la plateforme d'équipements et d'infrastructures sportifs, socio-éducatifs, socio-culturels
Axe 2 : Renforcement de la dynamique économique locale	OD 6 : Promouvoir l'agriculture urbaine
	OD 7 : Moderniser et sécuriser les pratiques d'élevage
	OD 8 : Moderniser l'environnement du secteur commercial
	OD 9 : Améliorer le secteur des PME/PMI
	OD 10 : Soutenir les activités maritimes
	OD 11 : Promouvoir les activités agroalimentaires
Axe 3 : Préservation de l'environnement et prise en compte des dimensions transversales	OD 12 : Préserver l'environnement et renforcer la résilience au changement climatique
	OD 13 : Améliorer le cadre de vie, l'habitat et les services d'urbanisme
	OD 14: Améliorer la résilience des populations face aux inondations
	OD 15 : Mettre en place un dispositif de gestion de la migration
	OD 16 : créer les conditions de prise en charge durable et efficiente des questions de genre et de vulnérabilité
Axe 4 : Promouvoir une bonne gouvernance et un leadership local	OD 17 : Renforcer les capacités institutionnelles et techniques de la commune
	OD 18 : Soutenir les initiatives et les actions de développement
	OD 19 : Instaurer un cadre de dialogue et d'échange pour le développement



4.3. Plan d'actions prioritaires (PAP)

➤ AXE 1 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base

Tableau 26 : Plan d'Actions Prioritaires

Intitulé	Descriptif	Secteur	Localisation	Coût total	A1	A2	A3	A4	A5	Acteurs
AXE 1 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base										
OD 1: Accroître le paquet de services et les infrastructures éducatifs formels et informels										
A1. Construire un lycée technique	01 lycée technique	Éducation	Arafat 4	300 000 000		X	X			Etat, Mairie, PTF, RSE (sococim, Sonatel)
A2. Construire des salles de classe	15 salles de classe	Éducation	À déterminer	150 000 000	X	X	X	X	X	Etat, CT, PTF, RSE (sococim, Sonatel)
A3. Réfectionner les salles de classe	50 salles de classe	Éducation	À déterminer	150 000 000	X	X	X	X	X	Etat, Mairie, PTF, RSE (sococim, Sonatel)
A4. Construire des rampes et latrines pour les personnes à mobilité réduite	19 Écoles primaires publiques	Éducation	Écoles Élémentaires de la commune	38 000 000	X	X	X	X	X	Etat, CT, PTF, RSE (sococim, Sonatel, HI (Humanite Inclusion))
A5. Installer des cantines scolaires dans les écoles	19 Écoles primaires publiques	Éducation	Écoles Élémentaires	38 000 000	X	X	X	X	X	Etat, CT, PTF (PAM, UNICEF)

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE RUFISQUE-EST (2025-2029)



			de la commune								RSE (sococim, Sonatel)
A6. Construire des daaras modernes	02 daaras modernes	Éducation	la commune	300 000 000	X	X	X	X	X		Etat, CT, PTF, Banque islamique Fondations
OD 2 : Relever le plateau technique et améliorer l'offre de service en matière de santé communautaire											
A1. Recruter un personnel qualifié	10 infirmiers - 05 SFE (Sage-Femme d'Etat)	Santé	Centre de santé Poste de santé (thiawlene, Keury souf, Castors)	225 000 000	X	X	X	X	X		CT
A2. Équiper les structures sanitaires	Matériel et mobilier de bureau	Santé	Toutes les structures sanitaires de la commune	120 000 000	X	X	X	X	X		Etat, CT, PTF, RSE, Mécénat
A3. Installer des rampes pour les personnes à mobilité réduite	05 structures sanitaires ciblées	Santé	Commune	10 000 000	X	X	X	X	X		Etat, CT, PTF, RSE, Mécène, HI (Humanité Inclusion),

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE RUFISQUE-EST (2025-2029)



										UNICEF, Amref, USAID
A4. Doter de médicaments aux structures sanitaires	05 structures sanitaires ciblées	Santé	Commune	75 000 000	X	X	X	X	X	Etat, CT, PTF, RSE, Mécénat
OD 3: Améliorer la situation nutritionnelle des populations										
A1. Construire des salles d'accueil dans les structures sanitaires	06 structures sanitaires ciblées	Nutrition	Commune	30 000 000	X	X	X	X	X	Etat, CT, PTF, RSE, Unicef, Amref, USAID
A2. Renforcer les capacités des acteurs communautaires de santé	25 personnes 02 formateurs	Nutrition	structures sanitaires	18 000 000	X	X	X	X	X	Etat, CT, PTF, RSE, Unicef, Amref, USAID
A3. Subventionner les structures dédiées pour la prise en charge des enfants malnutris	06 structures sanitaires ciblées	Nutrition	structures sanitaires	30 000 000	X	X	X	X	X	Etat, CT, PTF, RSE, Unicef, Amref, USAID
OD 4 : Améliorer les services d'accès des populations à l'hydraulique urbain et à l'assainissement										
A1. Renforcer les exutoires	03 exutoires	Hydr et Ass		350 000 000	X	X	X	X	X	Etat, CT
A2. Entretenir les égouts		Hydr et Ass	Commune	150 000 000	X	X	X	X	X	CT, ONAS, RSE
OD 5 : Développer la plateforme d'équipements et d'infrastructures sportifs, socio-éducatifs, socio-culturels										
A1. Aménager les espaces sportifs	03 terrains aménagés	Jeu/Sport	Commune	15 000 000	X	X	X	X	X	Etat, CT, Partenaire
A2. Renforcer la capacité des jeunes	05formations organisées	Jeu/Sport	Commune	25 000 000	X	X	X	X	X	Mairie, ONFP, 3FPT, CDEPS, CCA
A3. Appuyer les initiatives des associations de jeunes	15 associations appuyées	Jeu/Sport	Commune	45 000 000	X	X	X	X	X	CT, PASIC (Programme d'appui et de Suivi

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE RUFISQUE-EST (2025-2029)



										des Initiatives communautaires),
A4. Construire des espaces culturels	01 centre culturel	Cult/ Tou	Commune	150 000 000	X	X	X	X	X	PTF, Etat
A5. Renforcer les capacités des acteurs culturels	10 structures	Cult/Tou	Commune	10 000 000	X	X	X	X	X	CT, PTF
A6. Répertorier le patrimoine culturel	01 répertoire du patrimoine culturel	Cult/Tou	Commune	3 000 000		X				CT
• OD 6 : Accroître la protection civile et renforcer la sécurité publique										
A1 : Renforcer les brigades de veille de quartiers	47 brigades mises en place	Sécurité et protection civile	Commune	PM	X	X	X	X	X	Mairie, Police CDQ, Gendarmerie
A2 : Former les brigades de veille	47 brigades formées	Sécurité et protection civile	Commune	10 000 000	X	X	X	X	X	Mairie, Police, Sapeurs-pompiers, Croix rouge, Gendarmerie
A3 : Equiper les brigades de veille	47 brigades équipées	Sécurité et protection civile	Commune	40 000 000	X					Mairie, Police, PTF, Gendarmerie
A5 : Renforcer les bouches d’incendie	40 Bouches d’incendie	Sécurité et protection civile	Commune	40 000 000	X	X				Mairie, Sapeurs – Pompiers, SEN’EAU/SONES
A6 : Renforcer l’éclairage public	47 quartiers	Sécurité et protection civile	Commune	175 000 000	X	X	X	X	X	Mairie, PTF, ONG 3D ,MUSOL,ANER, PACASEN,PASIC
OD 7 : Renforcer la protection sociale locale										
A1 : Redynamiser le CCPE et les CQPE	- 1 CCPE	Protection sociale	Commune	20 000 000	X	X				Mairie, CDPE
	- 47 COPE									

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE RUFISQUE-EST (2025-2029)



A2 : Faire un plaidoyer pour l'augmentation des quotas	Un plaidoyer fait au niveau des autorités	Protection sociale	Commune	PM	X	X	X	X	X	Mairie, Etat, Préfecture
A3 : Appuyer Keur Delossi	Appui en matière de : - Santé -Sécurité -Alimentation - Habillements	Protection sociale	Commune	15 000 000	X	X	X	X	X	Mairie, ONG, PTF, Ministère de la santé
OD 8 : Appuyer le développement des initiatives artisanales										
A1 : Mettre en place un centre artisanal communal	-1 centre artisanal mis en place	Artisanat	Commune	PM	X	X	X	X	X	Mairie, Etat, ONG, PTF, Chambre de Commerce
A2 : Moderniser le métier de l'artisanat	Modernisation du métier	Artisanat	Commune	PM	X	X	X	X	X	Mairie, Etat, ONG, PTF, Chambre de Commerce
A3 : Labéliser les produits artisanaux	Labélisation	Artisanat	Commune	PM	X	X	X	X	X	Mairie, Etat, ONG, PTF, Chambre de Commerce, Artisans
A4 : Faire participer les artisans aux : Foires, forums salons	Foires nationaux et internationaux	Artisanat	Commune	PM	X	X	X	X	X	Mairie, Etat, ONG, PTF, Chambre de Commerce, Artisans
OD 9 : Renforcer les services de télécommunications										
A1 : Mettre en place une Radio et Télé Municipale	Radio et Télé	Télécommunication	Commune	PM	X	X	X	X	X	Mairie, Etat, TDS, SENUM

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE RUFISQUE-EST (2025-2029)



A2 : Instaurer des programmes qui sont adaptées aux réalités de la commune	Programmes adaptés	Télécommunication	Commune	PM	X	X	X	X	X	Mairie, PTF
Total AXE 1				2 397 000 000						

➤ **AXE 2 : Renforcement de la dynamique économique locale**

Intitulé	Descriptif	Secteur	Localisation	Coût total	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	Acteurs
Axe 2 : Renforcement de la dynamique économique locale										
OD 1 : Promouvoir l'agriculture urbaine										
A1 : Affecter des zones dédiées à l'agriculture	02 Zones aménagées	Agriculture	Lendeng Sococim /	200 000 000	x					CT, Etat
A2 : promouvoir le micro-jardinage et la culture sous-serre	02 Formations 02 Renforcement de capacités	Agriculture	Toute commune la	140 000 000	x	x	x	x	x	CT, PTF, ONG, Etat
A3 : créer un fonds de garantie pour les acteurs agréés	10 conventions signées avec les IC	Agriculture	Commune	120 000 000	x	x	x	x	x	CT, I.C, Banque, PTF, ONG
A4 : construire des couloirs de passage pour les animaux	04 Couloirs construits	Agriculture	Toute commune la	400 000 000	x	x	x	x	x	CT, Etat, ONG

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE RUFISQUE-EST (2025-2029)



A5 : créer des aires de stockage avec des chambres froides	03 aires de stockage	Agriculture	Lendeng	15 000 000	x	x					CT, PTF
OD 2 : Moderniser et sécuriser les pratiques d'élevage											
A1 : promouvoir l'élevage en stabulation	02 enclos fermés construits	Elevage	Lendeng / Sococim	PM	x	x	x	x	x		CT, Etat, STD
A2 : améliorer les races par le croisement	5 races de bovins importés et 5 races d'ovins	Elevage	Toute la commune	PM		x	x	x	x		CT, Etat
A3 : Aménager des sites d'élevage intensif		Elevage	Lendeng	150 000 000	x	x					CT ; Etat ; STD
OD 3 : Moderniser l'environnement du secteur commercial											
A1 : réfectionner les marchés	02 marchés	Commerce	Arafat, central,	6 000 000	x	x					CT, PACASEN
A2 : construire une centrale d'achat	01 centrale d'achat	Commerce	Keury Kaw	120 000 000	x						CT ; PACASEN
A3 : installer des bouches d'incendies dans les marchés	03 marchés	Commerce	Arafat, central et gouye mouride	18 000 000	x						CT, Etat
A4 : sécuriser les installations électriques	03 marchés	Commerce	Arafat, central et gouye mouride	15 000 000	x	x					CT, Senelec, DST ville de rufisque
A5 : réorganiser le commerce informel	05 associations	Commerce	Toute la commune	20 000 000	x						CT, STD, CDJ

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE RUFISQUE-EST (2025-2029)



	de 75 membres															
OD 4 : Améliorer le secteur des PME/PMI																
A1 : accompagner la formalisation des PME-PMI	50 GIE, 50 associations et 50 GPF	PME-PMI	Toute commune	la	25 000 000	x	x	x	x	x						CT, CDJ, STD
A2 : faciliter l'accès aux financements	10 Conventions signées	PME-PMI	Commerce		50 000 000	x	x	x	x	x						CT, PTF, Etat, ONG, IC
OD 5 : Soutenir les activités maritimes																
A1 : vulgariser la pisciculture	03 zones aménagées	Pêche	Lendeng		PM	x	x	x	x	x						CT, Etat,
A2 : créer et restaurer les zones de reproduction	02 zones de repos biologiques	Pêche	Thiawlène, Ndéppé		PM	x	x	x	x							CT, Etat,
A3 : moderniser le quai de pêche de ndéppé	01 chambre froide	Pêche	Ndéppé		200 000 000		x									CT, Etat, STD, wood side energy, panafricare
A4 : faciliter l'accès aux financements des activités de pêche	10 Conventions signées	Pêche	Commune		200 000 000	x	x	x	x	x						CT, IC
OD 7 : Promouvoir les activités agroalimentaires																
A1 : construire une maison de la femme	01 maison de la femme	Agroalimentaire	Rufisque-Est		100 000 000	x										CT, Apix, ville de rufisque, ONG

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE RUFISQUE-EST (2025-2029)



A2 : promouvoir la labélisation des produits agroalimentaires / code barre, FRA	02 Séminaires de formation 02 Renforcement de capacité	Agroalimentaire	Toute commune	la	200 000 000	x	x	x	x	x	CT, Etat, DT (développement territorial)
A3 : faciliter l'accès aux financements pour les acteurs	10 Conventions signées	Agroalimentaire	Toute commune	la	50 000 000	x	x	x	x	x	CT, IC, Banques, Etat
Total Axe 2					2 029 000 000						

➤ **AXE 3 : Préservation de l'environnement et prise en compte des dimensions transversales**

Intitulé	Descriptif	Secteur	Localisation	Coût total	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	Acteurs
Axe 3 : Préservation de l'environnement et prise en compte des dimensions transversales										
• OD 1 : Préserver l'environnement et renforcer la résilience au changement climatique										
A1: Prolonger la Digue de protection de Thiawléne	01 Digue de protection	Environnement	Thiawléne	PM	X	X				Commune- ville, Etat Partenaire Centre de suivi écologique
A2: Aménager, entretenir et sécuriser le littoral	01 Parcours sportif, 01 Cellule de veille environnementale (CVE)	Environnement	Le littoral	100 000 000	X					Commune, populations ville de Rufisque ZEC (zone écologique communautaire), ENDA

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE RUFISQUE-EST (2025-2029)



A3 Mettre en œuvre le plan climat	Recherche de financement et de coordination	Environnement	Commune de Rufisque-Est	30 000 000	X	X	X	X	X	Commune de Rufisque, Services déconcentrés de l'Etat Direction ministérielle DEEC Coopération décentralisée
A4 : Plaidoyer auprès des pollueurs, pour le respect des plans de gestion environnementale et sociale	Plaidoyer sur les pollutions	Environnement	Commune de Rufisque-Est	PM	X	X	X	X	X	Commune de Rufisque-Est, Ville de Rufisque, DEEC, ZEC, ONG 3D Acteurs communautaires
• OD 2 : Améliorer le cadre de vie, l'habitat et les services d'urbanisme										
A5: Corriger, réhabiliter, densifier et étendre les réseaux existants	Extension du réseau d'assainissement	Cadre de vie, Habitat et service d'urbanisme	Commune de Rufisque-Est	PM	X	X	X	X	X	Commune de Rufisque-Est, ONAS, Ville de Rufisque Direction de l'assainissement
A6: Mettre en œuvre le plan de gestion intégrée des déchets, axe sur l'économie circulaire	- 01 Unité communale de valorisation des déchets	Cadre de vie, Habitat et service d'urbanisme	Commune de Rufisque-Est	150 000 000	X	X	X	X	X	Commune Rufisque-Est Promoged Brigade d'hygiène SOCOCIM
A7: Créer et aménager des espaces verts	Préserver les Espaces verts 04	Cadre de vie, Habitat et service d'urbanisme	Commune de	100 000 000	x	x	x	x	x	Commune de Rufisque-Est, MUCTAT, Ville de

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE RUFISQUE-EST (2025-2029)



	Espaces paysagers aménagés		Rufisque-Est							Rufisque Direction du Cadre de vie
A8: Entretenir les artères	Désensablement - Nettoyement des artères	Cadre de vie, Habitant et service d'urbanisme	Commune de Rufisque-Est	PM	X	X	X	X	X	Commune Rufisque-Est / NORD
A9: Elaborer des plans de restructuration des quartiers irréguliers	01 Plan de restructuration des quartiers	Cadre de vie, Habitat et service d'urbanisme	Commune de Rufisque-Est	15 000 000	X	X	X	X	X	Commune Rufisque-Est Ville de Rufisque cadastre urbanisme
A10: Elaborer un plan d'urbanisme de détail des zones d'extension	01 Plan d'urbanisme de détail des zones d'extension	Cadre de vie, Habitat et service d'urbanisme	Commune de Rufisque-Est	25 000 000	X	X	X	X	X	Commune Rufisque-Est Ville de Rufisque cadastre urbanisme
A11: Organiser des lignes de transports urbains pour les motos Jakarta et clandos	20 Espaces de stationnement	Service de l'urbanisme mobilité	Commune de Rufisque-Est	PM	X					Commune de Rufisque-Est Service déconcentré Ville de Rufisque Acteurs concernés
	Route			PM	X	X	X	X	X	

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE RUFISQUE-EST (2025-2029)



A12: Etendre le bitumage et / ou le pavage de certains axes ciblés par la commune		Service de l'urbanisme	Commune de Rufisque-Est								Commune EST PROMOVILLE
A13: Etendre et densifier le réseau électrique	Réseau électrique Eclairages publics, solaire	Service d'urbanisme	Commune de Rufisque-Est	300 000 000	X	X	X	X	X		Commune Services concessionnaires SENELEC AEME ANER
OD 3: Améliorer la résilience des populations face aux inondations											
A14: Assainir les quartiers	Quartiers ou la nappe affleurant	Inondation	Rufisque-Est	150 000 000	X			X	X		ONAS Ville de Rufisque
A15: Renouveler les routes	Artères et ruelles	Inondation	Rufisque-Est	200 000 000	X	X	X	X	X		Ville de Rufisque Commune de Rufisque-Est

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE RUFISQUE-EST (2025-2029)



A16: Reprofiler le système d'assainissement	Canaux à ciel ouvert et tranchées	Inondation	Rufisque-Est	500 000 000	X	X	X	X	X	Commune de Rufisque-Est de Ville de Rufisque
A17: Aménager un système d'assainissement	Nouveaux lotissements et extension	Inondation	Rufisque-Est	250 000 000	X	X	X	X	X	Commune de Rufisque-Est ONAS
• OD 4 : Mettre en place un dispositif de gestion de la migration										
A18:Elaborer des projets de fixation des jeunes	Pisciculture Aviculture Maraichage	Migration	lendeng	175 000 000	X	X	X	X	X	Etat Partenaire Acteurs communautaires BAOS ARD
A19:Identifier et organiser les activités menées par ces migrants	Associations de migrants	Migration	Commune	50 000 000	X	X	X	X	X	Etat Partenaire Acteurs communautaires BAOS ARD

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE RUFISQUE-EST (2025-2029)



OD 5 : création de condition de prise en charge durable et efficient des questions de genres et de vulnérabilité

A20: Renforcer le comité de gestion sur les personnes vivant avec un handicap	01 Comité de gestion	Genre et couche vulnérable	Commune	25 000 000	X	X	X	X	X	Commune STD Association des handicapés	EST
A21: Construire une maison des femmes	01 Maison de femmes	Genre et couche vulnérable	Commune	100 000 000	X	X	X	X	X	Commune EST GIE Femmes SDDC	
TOTAL AXE 3				2 170 000 000							

➤ Axe 4 : Promouvoir une bonne gouvernance et un leadership local

Intitulé	Descriptif	Secteur	Localisation	Coût total	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	Acteurs
Axe 4 : Promouvoir une bonne gouvernance et un leadership local										
• OD 1 : Renforcer les capacités institutionnelles et techniques de la commune										
A1: Former le personnel	3 sessions de formation	Gouvernance	Mairie	3 500 000	X	X	X	X	X	Mairie, PTF, ARD

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE RUFISQUE-EST (2025-2029)



A2 : Etendre les locaux de la mairie	10 bureaux à construire	Gouvernance	Mairie	100 000 000	X	X	X			Mairie, PACASEN	PTF,
A3 : Equiper et sécuriser la salle d’archivage	Une salle équipée	Gouvernance	Mairie	5 000 000	X	X				Mairie, SENUM SA	PTF,
A4 : Aménager un parking communal	1 Parking automobile	Gouvernance	Mairie	PM	X	X				Mairie, PACASEN	
A5 : Augmenter le parc automobile	-5 véhicules	Gouvernance	Mairie	75 000 000	X	X	X	X	X	Mairie, PACASEN	PTF,
	-10 Motos										
	-1Corbillard										
• OD 2 : Soutenir les initiatives et les actions de développement											
A1 : Réactualiser le répertoire des OCB	01 Répertoire des associations	Vie associative	Commune	2 000 000	X	X				Mairie/Sous-préfecture, CDEPS, ARD, Développement communautaire	
A2 : Former les OCB	10 sessions Formation périodique	Vie associative	Commune	20 000 000	X	X	X	X	X	Mairie, PTF, ARD, Développement communautaire CDEPS	
A3 : Subventionner les OCB	01 Subvention annuelle	Vie associative	Commune	50 000 000	X	X	X	X	X	Mairie, PTF	
A3 : Relancer le bureau	01 bureau d’orientation	Vie associative	Commune	PM	X	X				Mairie, APIX	CDEPS,

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE RUFISQUE-EST (2025-2029)



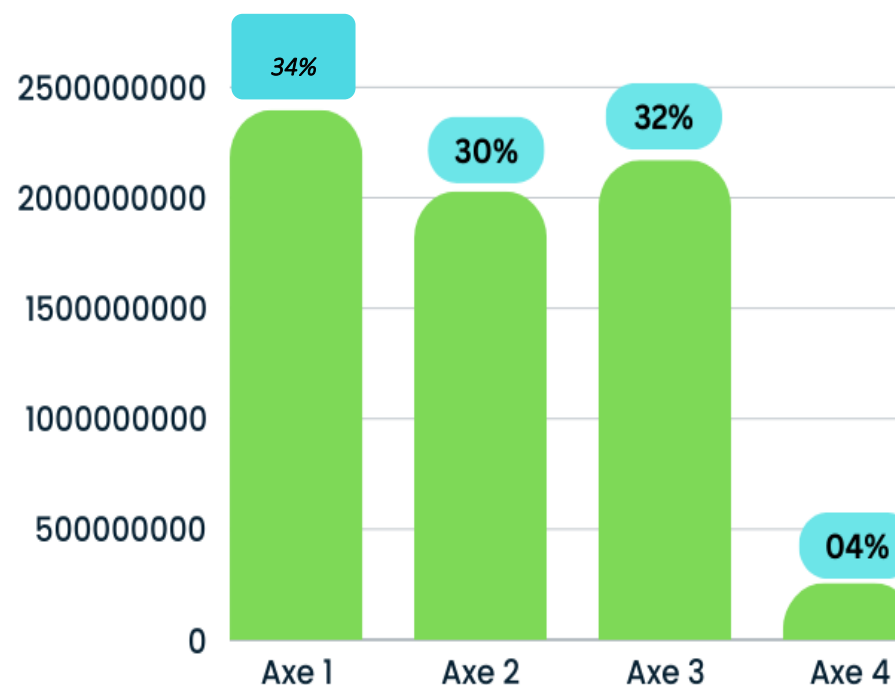
d'orientation et de facilitation des OCB																
OD 3 : Instaurer un cadre de dialogue et d'échange pour le développement																
A1 : Mettre en place un cadre de concertation communal entre les acteurs	01 Cadre de concertation	Vie associative	Commune	PM		X										Mairie, CDEPS, Développement communal, ARD
A2 : Organiser des journées de sensibilisation et d'information des OCB	02 Campagnes de Sensibilisation	Vie associative	Commune	2 000 000		X	X	X	X	X						Mairie, CDEPS, Développement communautaire, ARD
TOTAL AXE 4				257 500 000												



TOTAL PAR AXE

Axes	Total
Axe 1 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base	2 532 000 000
Axe 2 : Renforcement de la dynamique économique locale	2 029 000 000
Axe 3 : Préservation de l'environnement et prise en compte des dimensions transversales	2 170 000 000
Axe 4 : Promouvoir une bonne gouvernance et un leadership local	257 500 000
Total	6 988 500 000

POURCENTAGE PAR AXE



LIVRET E : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU PLAN

5.1

**ANALYSE
DU PAI**

5.2

**STRATEGIE DE
MOBILISATION
DES RESSOURCES**

5.3

**MARKETING DU
PDC-D**

5.4

**SUIVI
EVALUATION
DU PDC-D**



V. LIVRET E : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU PLAN

5.1. MISE EN ŒUVRE DU PDC-D

Cette partie constitue la stratégie de mise en œuvre du PDC-D ainsi que le Système de Suivi-Evaluation (SSE) du Plan pour garantir un plein succès d'exécution à ce dernier.

L'opérationnalisation du PDC-D se fait à travers une programmation des actions à mener ou projets à entreprendre de manière annuelle à travers le Plan Annuel d'Investissement (PAI)) qui sera repris chaque année sur la base d'une planification glissante évaluant les actions réalisées et en intégrant d'autres en fonction des priorités et de la faisabilité. La déclinaison de projets concrets et opérationnels, cohérents et coordonnés, contribue à la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs visés dans le PDC-D et ainsi atteindre la vision globale de développement de la commune de Rufisque-Est.

5.1.1. ANALYSE DU PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT (PAI)

Le Plan Annuel d'investissement (PAI) est un outil essentiel de budgétisation dans un contexte où l'appui budgétaire est de plus en plus utilisé par les partenaires. Son élaboration constitue une phase importante qui permet de déterminer les initiatives à entreprendre pour mieux avancer par rapport à des problématiques et contingences précises, en partant des priorités préalablement identifiées mais aussi du contexte du moment. Le PAI permet de disposer d'un tableau de bord qui facilite à la Commission de Planification Elargie (CEP) institué à cet effet pour la mise en œuvre et le suivi du PDC-D et au Conseil municipal, la supervision et le suivi-évaluation des actions à mener. Au préalable, les actions programmées doivent faire l'objet de dossiers préparés par la CEP et l'institution municipale avec l'appui de l'ARD, suivant les formes de présentation suggérées au regard des procédures de financement des partenaires ciblés.

5.1.2. STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Le financement du PDC-D dépendra des capacités de la commune en tant que Collectivité territoriale à part entière à mobiliser des ressources nécessaires sur le plan interne et externe pour financer son PDC-D estimé à six milliards huit cent cinquante-trois millions cinq cent mille francs CFA (**6 988 500 000 CFA**) **soit 10 653 899, 57 Euros**.

5.1.2.1. MOBILISATION DES RESSOURCES INTERNES

En ce qui concerne la mobilisation des ressources internes, il y a deux niveaux de mobilisation que la commune pourrait emprunter à savoir la mobilisation des recettes inscrites au budget de la municipalité et la mise en contribution de l'intercommunalité. Toutefois, l'espérance d'une grande mobilisation des ressources internes est faible à ces deux niveaux. En effet, la commune disposerait

Par exemple, beaucoup d'entreprises implantées dans le territoire communal versent leurs redevances à la ville de Rufisque avec une contrepartie quasi nulle pour la commune.

En outre, dans le cadre d'une approche communautaire participative, par le biais de la pleine participation citoyenne à la gouvernance locale des affaires publiques, les acteurs de développement locaux, les porteurs de dynamique communautaire, les acteurs de la société civile et du secteur privé local, les communautés à la base pourraient aussi s'impliquer davantage à côté de la commune pour le financement du PDC-D.

La commune de Rufisque-Est, comme toute collectivité territoriale, bénéficie de financement de l'Etat sous forme d'appui budgétaire par des transferts directs du trésor public ou indirects des projets ou programmes de développement tels que le PNDL, l'ADM, etc... L'appui de l'Etat peut concerner tous les secteurs d'activités mais il se concentre le plus souvent dans les secteurs à compétences transférées.

La commune de Rufisque-Est peut aussi bénéficier de financement de la Ville Rufisque et du Gouvernement du Sénégal. Ces deux ordres d'entités peuvent assurer le portage de projets d'une certaine envergure qui dépasseraient les capacités de la commune, notamment à travers les orientations stratégiques en termes d'investissement de la Ville de Rufisque ou d'autres référentiels de planification au niveau national tels que la Vision Sénégal 2050, PNADT, le PNA, etc...

Elle peut également bénéficier de l'appui de Partenaires Techniques et Financiers (PTF) extérieurs dont des ONG nationales et internationales, la Coopération Décentralisée ou la Coopération Internationale.

Le PDC-D doit être un document de référence à la fois pour les autorités territoriales et pour les communautés à la base. A ce titre, il n'appartient à aucune institution ou aucune personnalité, il doit être accessible à tout citoyen *légal* de la commune désireux d'en connaître le contenu et faire sa partition à sa réalisation.

Il doit être ouvert aux organisations de la société civile locale (OSCL) et acteurs du secteur privé local (SPL). Ces derniers devraient se retrouver dans un cadre Territorial de Concertation (CTC) permanent



pour vulgariser le PDC-D à l'échelle le plus haut afin de parvenir à sa réalisation mais aussi harmoniser leurs interventions dans le cadre en considérant le PDC-D.

De son côté, la commune à travers ses carnets d'adresse des PTF, pourrait mettre sur pied des tables ronde et forum des partenaires techniques et financiers pour le financement des projets du PDC-D.

5.2. SUIVI – EVALUATION DU PLAN

Le Suivi-évaluation permet, pendant et après l'exécution du PDC-D, d'évaluer les performances par rapport à la situation de référence, aux résultats attendus et l'impact sur la vie des populations bénéficiaires et sur les capacités des acteurs. C'est aussi un moyen pour la commune de réajuster, en temps réel, les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre, afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs de développement visés pour l'atteinte de sa vision de développement.

5.2.1. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

En vue d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PDC-D, il conviendra d'élaborer les outils de suivi, de définir des indicateurs de suivi et de mettre en place des mécanismes de suivi impliquant tous les membres de la Commission Elargie de Planification (CEP) qui formera le Comité de Suivi notamment les populations locales qui ont un rôle important à y jouer.

Il est attendu aussi que les services techniques déconcentrés et les commissions thématiques du Conseil municipal de la Mairie puissent jouer des rôles importants au regard de leurs domaines de compétences notamment dans le financement, l'exécution et le suivi-évaluation des actions du PDC-D.

Un Plan de Suivi-Evaluation sera à cet effet élaboré en commun accord avec la CEP, les services habilités de la commune et les représentants de la société civile locale sous la supervision de l'autorité administrative locale et l'appui de l'ARD.

5.2.2. EVALUATION DU PLAN

L'évaluation du PDC-D pourra intervenir une fois l'atteinte de l'horizon temporel du PDC-D 2025 – 2029, conformément aux nouvelles orientations du système national de planification qui fixe désormais la période de planification sur une période de cinq (05) années.

Cependant, pour beaucoup plus de performance, des évaluations à mi-parcours pourraient être envisagées dans le but de garantir au PDC-D la conformité à la programmation initialement préétablie.



Annexes :



FICHES DE PROJET

FICHE DE PROJET	Collectivité territoriale : Commune de Rufisque Est
-----------------	---

Titre du projet	Construction d'un lycée technique		
N° du projet	01	Localisation	Arafat 4
Référence	01-PAEDSSE-A1	Axe stratégique	Amélioration de l'accès aux services sociaux de base
Mode de gestion envisagée	Gestion directe/Régie	Programme concerné	Programme : Accès équitable et durable aux services sociaux essentiels (PAEDSSE)

Description sommaire du projet	Projet prévoit la construction d'un établissement d'enseignement secondaire dédié à la formation technique et professionnelle, afin de répondre à la forte demande en qualification des jeunes de la commune. Il vise à favoriser l'insertion professionnelle durable à travers des filières adaptées aux besoins du marché local et national.					
Objectifs poursuivis	✧ Offrir une formation technique de qualité aux jeunes de la commune ✧ Réduire le taux de chômage par la qualification professionnelle ✧ Renforcer le système éducatif local ✧ Intégrer les classes de VAE à travers un système de certification					
Résultats attendus	✧ Un lycée technique construit et équipé ✧ 2500 élèves inscrits dans les deux premières années ✧ Insertion professionnelle accrue des jeunes formés ✧ 1000 apprentis accompagnés et certifiés					
Population	Hommes	42738	Femmes	42016	TOTAL	84754
Evaluation des coûts et durée de mise en œuvre	Coût du projet	300 000 000 F CFA		Durée de mise œuvre du projet :		18 mois
Contributions financières attendues :	Montant	% de contribution		Source de financement		Type d'instrument
	30 000 000	10%		Commune de Rufisque Est		Contribution
	270 000 000	90%		PTF		Mode projet



FICHE DE PROJET	Collectivité territoriale : Commune de Rufisque Est
-----------------	---

Titre du projet	Construction de 15 salles de classe		
N° du projet	02	Localisation	Commune
Référence	02-PAEDSSE-A1	Axe stratégique	Amélioration de l'accès aux services sociaux de base
Mode de gestion envisagée	Gestion directe/Régie	Programme concerné	Programme : Accès équitable et durable aux services sociaux essentiels (PAEDSSE)

Description sommaire du projet	Ce projet consiste à ériger de nouvelles salles de classe dans les zones à forte densité scolaire afin de décongestionner les établissements existants. Il contribuera à l'amélioration des conditions d'apprentissage, à la réduction du taux d'abandon scolaire et à une meilleure performance éducative.					
Objectifs poursuivis	✧ Réduire le taux d'abandon scolaire ✧ Améliorer les conditions d'apprentissage ✧ Augmenter la capacité d'accueil des écoles					
Résultats attendus	✧ 15 salles de classe construites ✧ Capacité d'accueil accrue d'environ 850 élèves ✧ Amélioration du taux de rétention scolaire ✧ Taux de réussite au CFEE amélioré ✧ Conditions d'enseignement améliorées à l'élémentaire					
Population	Hommes	42738	Femmes	42016	TOTAL	84754
Evaluation des coûts et durée de mise en œuvre	Coût du projet	150 000 000 F CFA		Durée de mise œuvre du projet :		24 mois
Contributions financières attendues :	Montant	% de contribution		Source de financement		Type d'instrument
	15 000 000	10%		Commune de Rufisque Est		Contribution
	135 000 000	90%		PTF		Mode projet



FICHE DE PROJET	Collectivité territoriale : Commune de Rufisque Est
-----------------	---

Titre du projet	Amélioration de l'accessibilité des infrastructures		
N° du projet	03	Localisation	19 écoles et 05 postes de santé
Référence	03-PAEDSSE-A1	Axe stratégique	Amélioration de l'accès aux services sociaux de base
Mode de gestion envisagée	Gestion directe/Régie	Programme concerné	Programme : Accès équitable et durable aux services sociaux essentiels (PAEDSSE)

Description sommaire du projet	Ce projet vise la construction de blocs de latrines modernes dans les établissements publics, en intégrant des dispositifs d'accessibilité pour les personnes vivant avec un handicap (rampes, signalétiques adaptées). Il inclut également l'aménagement des postes de santé pour garantir un accès universel, sûr et digne aux services sanitaires.					
Objectifs poursuivis	✧ Faciliter l'accès aux infrastructures sociales pour tous ✧ Améliorer les conditions d'hygiène et d'accueil ✧ Réduire les inégalités d'accès aux services sociaux de base ✧ Favoriser l'inclusion des personnes handicapées					
Résultats attendus	✧ 24 infrastructures accessibles modernisées ✧ 19 écoles équipées de latrines inclusives ✧ 05 postes de santé rendus accessibles ✧ 100 autocollants/Signalétiques mis dans les infrastructures ✧ 02 sessions de sensibilisation sur l'inclusion					
Population	Hommes	42738	Femmes	42016	TOTAL	84754
Evaluation des coûts et durée de mise en œuvre	Coût du projet	100 000 000 F CFA		Durée de mise œuvre du projet :		6 mois
Contributions financières attendues :	Montant	% de contribution		Source de financement		Type d'instrument
	10 000 000	10%		Commune de Rufisque Est		Contribution
	90 000 000	90%		PTF		Mode projet



FICHE DE PROJET	Collectivité territoriale : Commune de Rufisque Est
-----------------	---

Titre du projet	Appui à l'employabilité des jeunes		
N° du projet	04	Localisation	Commune
Référence	04-PAEDSSE-A1	Axe stratégique	Amélioration de l'accès aux services sociaux de base
Mode de gestion envisagée	Gestion participative communautaire	Programme concerné	Programme : Accès équitable et durable aux services sociaux essentiels (PAEDSSE)

Description sommaire du projet	Mise en place d'un programme intégré incluant l'organisation de forums de l'emploi, des formations certifiantes, des ateliers en entrepreneuriat, et un accompagnement à la formalisation des initiatives entrepreneuriales portées par les jeunes.					
Objectifs poursuivis	✧ Renforcer les compétences techniques et entrepreneuriales des jeunes ✧ Faciliter leur insertion professionnelle ✧ Promouvoir l'auto-emploi à travers l'entrepreneuriat ✧ Faciliter l'accès aux financement des jeunes entrepreneurs					
Résultats attendus	✧ 1 forum de l'emploi et 1 forum des partenaires organisés annuellement ✧ Un atelier de réseautage organisé annuellement ✧ 300 jeunes formés à des métiers porteurs en 3 ans ✧ 100 jeunes entrepreneurs accompagnés à la formalisation ✧ 200 emplois directs et 500 emplois indirects créés à travers les projets de la commune					
Population	Hommes	42738	Femmes	42016	TOTAL	84754
Evaluation des coûts et durée de mise en œuvre	Coût du projet	50 000 000 F CFA		Durée de mise œuvre du projet :		40 mois
Contributions financières attendues :	Montant	% de contribution		Source de financement		Type d'instrument
	5 000 000	10%		Commune de Rufisque Est		Contribution
	45 000 000	90%		PTF		Mode projet



FICHE DE PROJET		Collectivité territoriale : Commune de Rufisque Est
-----------------	--	---

Titre du projet	Renforcement de la sécurité de Rufisque Est		
N° du projet	05	Localisation	Commune
Référence	05-PAEDSSE-A1	Axe stratégique	Amélioration de l'accès aux services sociaux de base
Mode de gestion envisagée	Gestion participative communautaire	Programme concerné	Programme : Accès équitable et durable aux services sociaux essentiels (PAEDSSE)

Description sommaire du projet	Ce projet ambitionne de renforcer la sécurité de proximité à travers l'installation de 40 bouches d'incendie, de 100 lampadaires solaires dans les zones vulnérables, et la création de 5 brigades communautaires de veille. Il s'inscrit dans une dynamique de prévention des risques et d'amélioration de la tranquillité publique.					
Objectifs poursuivis	✧ Réduire les risques d'incendie et les zones d'insécurité ✧ Améliorer l'éclairage public pour plus de sûreté ✧ Mettre en place un système communautaire de veille citoyenne ✧ Créer une synergie entre les brigades de veille et la police					
Résultats attendus	✧ 40 bouches d'incendie fonctionnelles ✧ 100 lampadaires solaires installés ✧ 5 brigades de veille citoyenne opérationnelles ✧ incidents liés à l'insécurité réduits à 60% ✧ 47 quartiers sécurisés					
Population	Hommes	42738	Femmes	42016	TOTAL	84754
Evaluation des coûts et durée de mise en œuvre	Coût du projet	215 000 000 F CFA		Durée de mise œuvre du projet :		6 mois
Contributions financières attendues :	Montant	% de contribution		Source de financement		Type d'instrument
	21 500 000	10%		Commune de Rufisque Est		Contribution
	193 500 000	90%		PTF		Mode projet



FICHE DE PROJET		Collectivité territoriale : Commune de Rufisque Est
-----------------	--	---

Titre du projet	Modernisation de l'agriculture urbaine		
N° du projet	o6	Localisation	Lendeng
Référence	o1-PDEID-A2	Axe stratégique	Renforcement de la dynamique économique locale
Mode de gestion envisagée	Gestion mixte/PPP	Programme concerné	Programme : Développement économique inclusif et durable de Rufisque Est (PDEID)

Description sommaire du projet	Projet prévoit la construction d'un établissement d'enseignement secondaire dédié à la formation technique et professionnelle, afin de répondre à la forte demande en qualification des jeunes de la commune. Il vise à favoriser l'insertion professionnelle durable à travers des filières adaptées aux besoins du marché local et national.					
Objectifs poursuivis	✧ Renforcer la résilience alimentaire des populations urbaines ✧ Soutenir l'autonomisation économique des petits producteurs ✧ Réduire les pertes post-récolte grâce à des infrastructures de stockage modernes					
Résultats attendus	✧ 4 sessions de formation sur le micro-jardinage et la culture sous serre réalisées ✧ 100 producteurs urbains formés et accompagnés ✧ 3 aires de stockage construites et équipées de chambres froides à Lendeng ✧ Revenus des producteurs locaux augmentées de 40% grâce à une meilleure valorisation de leurs produits					
Population	Hommes	42738	Femmes	42016	TOTAL	84754
Evaluation des coûts et durée de mise en œuvre	Coût du projet	200 000 000 F CFA		Durée de mise œuvre du projet :		24 mois
Contributions financières attendues :	Montant	% de contribution		Source de financement		Type d'instrument
	20 000 000	10%		Commune de Rufisque Est		Contribution
	180 000 000	90%		PTF		Mode projet



FICHE DE PROJET	Collectivité territoriale : Commune de Rufisque Est
-----------------	---

Titre du projet	Construction d'une maison de la femme		
N° du projet	07	Localisation	À identifier
Référence	02-PDEID-A2	Axe stratégique	Renforcement de la dynamique économique locale
Mode de gestion envisagée	PPP	Programme concerné	Programme : Développement économique inclusif et durable de Rufisque Est (PDEID)

Description sommaire du projet	Ce projet est relatif à la construction d'une maison de la femme. L'infrastructure va permettre aux femmes de la commune de Rufisque Est de disposer d'un cadre structurer pour leurs activités de promotion féminines mais aussi une unité de production pour les activités de production et de transformation des produits locaux					
Objectifs poursuivis	✧ Renforcer l'autonomisation des femme ✧ Mettre à la disposition des femmes un cadre de discussion et d'échanges ✧ Augmenter les capacités de production des GIE ✧ Renforcer les capacités des femmes sur divers sujets clés ✧ Mettre en place un jardin d'enfant communautaire ✧ Impulser l'économie Sociale et Solidaire					
Résultats attendus	✧ 1 maison de la femme construite et équipée ✧ Autonomisation des femmes renforcée ✧ Capacités de production augmentées ✧ 1 jardin d'enfant communautaire ✧ Un cadre de synergie des GIE et GPF					
Population	Hommes	42738	Femmes	42016	TOTAL	84754
Evaluation des coûts et durée de mise en œuvre	Coût du projet	100 000 000 F CFA		Durée de mise œuvre du projet :		6 mois
Contributions financières attendues :	Montant	% de contribution		Source de financement		Type d'instrument
	10 000 000	10%		Commune de Rufisque Est		Contribution
	90 000 000	90%		PTF		Mode projet



FICHE DE PROJET		Collectivité territoriale : Commune de Rufisque Est
-----------------	--	---

Titre du projet	Aménagement du littoral		
N° du projet	08	Localisation	Littoral
Référence	01-PREID-A3	Axe stratégique	Préservation de l'environnement et prise en compte des dimensions transversales
Mode de gestion envisagée	Gestion participative communautaire	Programme concerné	Programme de Résilience Écologique et Inclusion Durable (PREID)

Description sommaire du projet	Le projet de prolongation de la digue de Thiawllène permettre de franchir un cap dans la lutte contre l'érosion côtière et son impact négatif à Rufisque Est. Ce projet d'envergure comprendra aussi des aménagement paysager et parcours sportif avec surveillance par une brigade de veille pour permettre la préservation du littoral à travers l'installation d'un cadre ludique.					
Objectifs poursuivis	✧ Renforcer la résilience des population face à l'érosion côtière ✧ Aménager des espaces ludiques le long du littoral ✧ Mettre sur pied des brigades de veille ✧ Lutter contre l'érosion côtière					
Résultats attendus	✧ Résilience face à l'érosion côtière renforcée ✧ 01 brigade de surveillance créée ✧ 04 espaces verts aménagées ✧ Digue prolongée de 12km ✧ 50 emplois directs et indirects créés					
Population	Hommes	42738	Femmes	42016	TOTAL	84754
Evaluation des coûts et durée de mise en œuvre	Coût du projet	1 000 000 000 F CFA		Durée de mise œuvre du projet :		9 mois
Contributions financières attendues :	Montant	% de contribution		Source de financement		Type d'instrument
	100 000 000	10%		Commune de Rufisque Est		Contribution
	900 000 000	90%		PTF		Mode projet



FICHE DE PROJET		Collectivité territoriale : Commune de Rufisque Est
-----------------	--	---

Titre du projet	Aménagement paysagers des espaces verts		
N° du projet	09	Localisation	Mairie Rufisque Est
Référence	02-PREID-A3	Axe stratégique	Préservation de l'environnement et prise en compte des dimensions transversales
Mode de gestion envisagée	Gestion participative communautaire	Programme concerné	Programme de Résilience Écologique et Inclusion Durable (PREID)

Description sommaire du projet	Le projet vise à aménager des espaces verts dans quatre quartiers de la commune pour améliorer le cadre de vie, renforcer la résilience écologique face aux effets du changement climatique et offrir aux populations des lieux de détente, de loisirs et de cohésion sociale.					
Objectifs poursuivis	- Améliorer le cadre de vie des populations - Embellir les quartiers par des aménagements paysagers durables. - Créer des espaces récréatifs pour les jeunes, les femmes et les personnes âgées.					
Résultats attendus	4 espaces verts aménagés et équipés. - Augmentation du couvert végétal urbain. - Amélioration de la qualité de vie et du bien-être des populations.					
Population	Hommes	42738	Femmes	42016	TOTAL	84754
Evaluation des coûts et durée de mise en œuvre	Coût du projet	100 000 000 F CFA		Durée de mise œuvre du projet :		12 mois
Contributions financières attendues :	Montant	% de contribution		Source de financement		Type d'instrument
	10 000 000	10%		Commune de Rufisque Est		Contribution
	90 000 000	90%		PTF		Mode projet



FICHE DE PROJET	Collectivité territoriale : Commune de Rufisque Est
-----------------	---

Titre du projet	Projet de modernisation de la mairie		
N° du projet	10	Localisation	Mairie Rufisque Est
Référence	01-PGOLPAR-A4	Axe stratégique	Promouvoir une bonne gouvernance et un leadership local
Mode de gestion envisagée	Gestion directe/Régie	Programme concerné	Programme Gouvernance Locale Participative et Leadership Responsable (PGOLPAR)

Description sommaire du projet	Ce projet comprend l'extension des locaux administratifs (10 nouveaux bureaux), l'aménagement d'un parking communal, l'acquisition d'équipements roulants (5 voitures, 10 motos, 1 corbillard), l'organisation de 5 sessions de formation du personnel et la digitalisation de l'état civil et des archives, en vue d'améliorer l'efficacité des services publics.					
Objectifs poursuivis	- Améliorer les conditions de travail des agents municipaux. - Renforcer la mobilité logistique des services. - Moderniser la gestion administrative et documentaire.					
Résultats attendus	10 nouveaux bureaux construits. - Un parking fonctionnel aménagé. 5 voitures, 10 motos et 1 corbillard acquis. - Etat civil et des archives dématérialisés et digitalisée. 5 sessions de formation réalisées au profit du personnel					
Population	Hommes	42738	Femmes	42016	TOTAL	84754
Evaluation des coûts et durée de mise en œuvre	Coût du projet	300 000 000 F CFA		Durée de mise œuvre du projet :		18 mois
Contributions financières attendues :	Montant	% de contribution		Source de financement		Type d'instrument
	30 000 000	10%		Commune de Rufisque Est		Contribution
	270 000 000	90%		PTF		Mode projet



Délibération et Approbation du PDC-D

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi
Commune De Rufisque - Est

Analyse : Délibération n°015/CRE/ 2025

Portant Vote et Adoption Du plan de développement communal 2025-2029 (PDC)

...0...

Le Conseil Municipal en sa séance
Du 21 JUIN 2025

⇒ **Vu la Constitution ;**
⇒ **Vu la loi n°2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code Général des Collectivités Territoriales ;**
⇒ **Vu la loi n°2021-38 modifiant la loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code Général des Collectivités Territoriales, modifiée notamment en son article 92 nouveau alinéa 2 relatif à l'élection du Maire au suffrage universel direct ;**
⇒ **Vu le décret 2023-2161 du 06 novembre 2023 portant régime financier des Collectivités Territoriales ;**
⇒ **Vu la Délibération du Conseil Municipal en sa séance du 10 février 2022, portant installation du Maire de la Commune de Rufisque -Est et l'Election de ses Adjoints;**
⇒ **Vu le procès-verbal n° 003 de la délibération du Conseil Municipal en sa séance du samedi 21 juin 2025 ;**

Délibère & Adopte

Article Unique: le Conseil Municipal de la Commune de Rufisque Est vote et adopte le plan de développement communal 2025-2029 (PDC).

Vu et approuvé le **21 AOUT 2025**
Suivant arrêté n° **00139** /ARR/RE/SP

Rufisque, le **24 JUIN 2025**

Le Sous -Préfet de Rufisque -Est

Le Maire



Scanné avec CamScanner